

Cœurs de villes et de villages accessibles à tous

Recueil de belles pratiques



Cœurs de villes et de villages accessibles à tous

Recueil de belles pratiques

Juin 2018

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Cerema Territoires et ville

2 rue Antoine Charial - CS 33927 - 69426 Lyon Cedex 03 - www.cerema.fr

La collection « Expériences et pratiques » du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en œuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

Remerciements

Cet ouvrage, œuvre collective du Cerema, a été réalisé à la demande de la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), en lien avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR, ministère de l'Intérieur).

Sa réalisation a été pilotée par Marion Ailloud (Cerema Territoires et ville) et Malvina Richez (Cerema Territoires et ville).

Ont contribué à la rédaction de cet ouvrage :

- Céline Avril, Céline Beziat, Céline Debes, Nicolas Merle, Isabelle Pereyron (Cerema Centre-Est);
- Bertrand Deboudt (Cerema Nord-Picardie);
- Sébastien Trejbal, Amélie Goepp (Cerema Normandie-Centre);
- Bruno Fievez, Fabrice Lopez (Cerema Méditerranée);
- André Isler (Cerema Est);
- Juliette Maitre (Cerema Ouest);
- Pascal Gaufichon (Cerema Sud Ouest);
- Éric Alexandre (DMA).

La conception graphique a été confiée à Nathalie Béraud (Cerema Centre-Est), avec l'appui de Marion Grosso (Cerema Territoires et ville) pour le choix des photographies.

Les contributeurs expriment leur reconnaissance à tous les interlocuteurs sollicités dans le cadre de ce travail, notamment les collectivités, les directions départementales des territoires, les maîtres d'œuvre et les assistants à maîtrise d'ouvrage que nos équipes ont rencontrés et interrogés pour réaliser cette étude. Leur disponibilité et leurs apports, qu'ils soient documentaires ou photographiques, ont été des atouts essentiels dans la rédaction de ce recueil.

Sont remerciés également pour leur relecture :

- Jacques Fatras (CAUE 74);
- Jean-Paul Truffly de l'association des techniciens territoriaux de France (ATTF);
- Éric Alexandre (DMA);
- Alain De Nayer (DREAL Nouvelle-Aquitaine);
- Laurent Saby, Anne Vial, Jean-Luc Reynaud et Cédric Boussuge et Catia Rennesson (Cerema Territoires et ville).

Comment citer cet ouvrage :

Cerema, ***Cœurs de villes et villages accessibles à tous. Recueil de belles pratiques.***

Bron : Cerema, 2018. Collection : Expériences et pratiques. ISBN : 978-2-37180-219-3

Crédits illustrations

Page de garde : F. Micoud/Cerema.

Pages contexte : Géoportail IGN.

Démarche intégrée :

- Cap-d'Ail : mairie de Cap-d'Ail, CIRMAD Grand Sud, Cerema.
- Tain l'Hermitage : mairie de Tain l'Hermitage, Acte Lumière, Google Maps, Google Earth et Street View, Cerema.
- Fresnay-l'Évêque : Cerema.
- Virey-le-Grand : Atelier Calc, Mayot & Toussaint paysagistes, Cerema.

Gestion de la topographie :

- Sauve : Éric Alexandre/ministère de la Transition écologique et solidaire/DMA, Office de tourisme intercommunal du Piémont Cévenol.
- Génillac : JNC Sud, mairie de Génillac, Insee, Google Maps, Google Earth, Cerema.
- Savennières : Wiki Anjou/Franck-fnba, Google Street View, Cerema.
- Sallanches : Christophe Veyrat-Parisien, mairie de Sallanches, Cerema.

Place du piéton :

- Cras-sur-Reyssouze : bureau d'études CIERA, CAUE de l'Ain, Cerema.
- Roquefort : mairie de Roquefort, ACII Agen, Street View, Cerema.
- Guinkirchen : mairie de Guinkirchen, Cerema.

Développement communal :

- La Couarde-sur-Mer : Sophie Blanchet (agence d'architecture et d'urbanisme), mairie de La Couarde, Cerema.
- Chambœuf : Mayot & Toussaint paysagistes, JdM paysagistes, Cerema.
- Assignan : CAUE 34, Guillaume Calas, Cerema.
- Saint-Nabord : Bergeret & associés, mairie de Saint-Nabord, Cerema.

Convivialité :

- La Verpillière : mairie de La Verpillière, Alp'Étude, Cerema.
- Brion : Claire Bonneton Paysagiste/Urbaniste, Cerema.
- Lintot : mairie de Lintot, Cerema.
- Glisy : mairie de Glisy, Cerema.

Qualité paysagère et patrimoniale :

- Bozouls : Dessenin de ville, mairie de Bozouls, Cerema.
- Le Poët-Laval : CAUE 26, Mme CAVET/ancienne maire de la commune, Google Maps, Google Earth et Street View, Cerema.
- Souillac : bureau d'études Colibris, mairie de Souillac, Éric Alexandre/ministère de la Transition écologique et solidaire/DMA, Cerema.
- Rambervillers : C. Mangin, CAUE 88, Cerema.

Préface

Répondant à une demande de la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA), le Cerema s'est mobilisé pour permettre la publication d'un nouveau Recueil, le troisième depuis 2011, de belles pratiques et de bons usages en matière d'accessibilité de la cité.

L'objectif de cet ouvrage est de réunir et surtout de valoriser des réalisations qui améliorent les conditions de vie et de déplacement des personnes âgées et des personnes handicapées ou à mobilité réduite en se focalisant particulièrement sur des réponses innovantes au niveau local, y compris dans des communes de moins de 500 habitants, et sur ces petites améliorations, ces petits « plus » qui changent la vie de tous.

Plus encore, ce recueil a pour vocation de diffuser les enseignements tirés d'expériences de terrain auprès des maîtres d'ouvrage, des gestionnaires et des nombreux autres acteurs de l'accessibilité.

Ces réalisations exemplaires démontrent le caractère universel de l'accessibilité, tant pour les bénéficiaires de cette politique que par les champs couverts et les acteurs qui la déploient.



Brigitte THORIN
Déléguée ministérielle à l'accessibilité

Introduction

Chacun peut être, à un moment de sa vie, gêné dans ses activités et ses déplacements, de manière durable ou momentanée, en raison de son âge, d'une maladie, d'un handicap ou d'une situation particulière: personnes avec une poussette ou portant des objets encombrants, famille avec enfants en bas âge, personnes ne parlant pas ou ne lisant pas le français, etc.

Rendre accessibles la voirie, les espaces publics, les transports, les bâtiments d'habitation et les établissements recevant du public, c'est faciliter les déplacements de tous: rendre plus aisés les franchissements, réduire les dénivellations, assurer une largeur minimale des cheminements, permettre une meilleure compréhension des aménagements et des informations (signalétique notamment), limiter les obstacles et améliorer leur détection, etc.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a notamment introduit l'obligation de prise en considération de toutes les formes de handicap et de mobilité réduite et le principe du traitement de l'intégralité de la chaîne du déplacement.

Concernant le domaine de la voirie et des espaces publics, les décrets du 21 décembre 2006 et l'arrêté d'application du 15 janvier 2007 modifié le 18 septembre 2012 complètent le dispositif, par des prescriptions techniques et des exigences relatives à la planification de la mise en accessibilité.

L'objectif de cette publication est de **valoriser des réalisations relatives à des opérations d'aménagement de centres-bourgs de villes de petite taille ou de villages, intéressantes tant sur le plan de l'accessibilité qu'au regard des autres enjeux de l'aménagement durable (qualité urbaine et paysagère, gouvernance, etc.)**.

Il ne s'agit pas de mettre en avant un « aménagement parfait » ni de donner une « recette miracle ». D'ailleurs, dans plusieurs exemples présentés, certains points techniques liés à la mise en accessibilité comportent des défauts ou sont perfectibles. **Une prudence devra notamment être accordée à l'interprétation des photos**. Ces dernières peuvent en effet dévoiler certains manquements, qu'il s'agisse de l'absence d'un dispositif, d'un défaut d'entretien, etc. Toutefois, il a été choisi de les inclure, car elles viennent illustrer que l'aménagement fonctionne bien dans l'ensemble ou que tel ou tel point a été particulièrement réussi. Le choix a été fait de privilégier la variété des exemples, certains ayant été mis en avant non pas pour leur accessibilité parfaite, mais pour leur **reproductibilité**, voire leur **sobriété**.

Cette **diversité de réalisations**, par des collectivités allant d'une centaine d'habitants à un peu plus de 16 000 habitants, fait la richesse de cette publication.

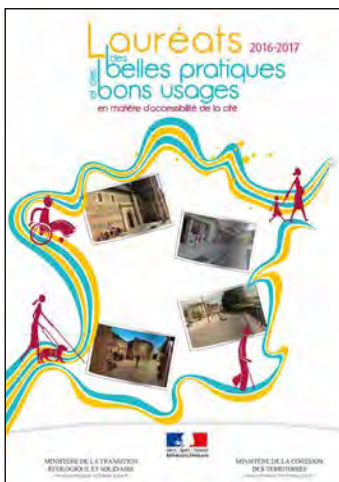
Pour identifier de telles réalisations, les ressources suivantes ont été mobilisées :

- **les connaissances du Cerema** et **les remontées d'informations des réseaux** avec lesquels il travaille : directions départementales des territoires, collectivités, CAUE, PNR, etc. ;
- **les résultats de l'appel à réalisations lancé par la délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA) en février 2016**, dans la continuité de deux opérations précédentes (2011-2012 et 2013-2014) qui s'étaient accompagnées chacune de la publication d'un « *Recueil des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la cité* » et de la sélection et récompense des meilleures réalisations.
Pour cette édition 2016-2017, dix-neuf dossiers ont été déposés et **huit réalisations ont été primées : six opérations lauréates au titre de chacune des six thématiques décrites ci-après et deux opérations « coups de cœur DMA ».**



L'ensemble de ces éléments ont été valorisés sous deux formes :

- ◀ ● d'une part, par le présent ouvrage du **Cerema** « Cœur de villes et de villages accessibles à tous - Recueil de belles pratiques ». Ce recueil présente **vingt-trois opérations d'aménagement**, issues des sources citées précédemment et sélectionnées pour leur qualité par le Cerema et la DMA. L'analyse fine des différentes réalisations présentées dans cet ouvrage a été faite par les équipes du Cerema, qui ont procédé à une évaluation in situ et ont rencontré maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et autres acteurs qui sont intervenus dans la définition et la conception des aménagements ;
- ◀ ● d'autre part, par une publication de la **DMA** sous forme plus condensée, comme ce fut le cas pour les éditions 2011-2012 et 2013-2014.



À l'écriture des fiches, des particularités sont apparues, qu'il s'agisse du contexte communal et de la manière dont ont été traités certains enjeux spécifiques en plus de celui de l'accessibilité (les problématiques liées au relief, la qualité paysagère et patrimoniale, etc.) ou qu'il soit question de la démarche et de la gouvernance. Ainsi, pour faciliter la lecture du recueil, **six thématiques** ont été définies, et chaque réalisation a été classée dans l'une des thématiques. Même si la plupart des cas présentés sont concernés par l'ensemble de ces six problématiques, chaque étude de cas est venue en illustrer une plus particulièrement :

- **Démarche intégrée** : mener une approche globale au service de l'accessibilité ;
- **Gestion de la topographie** : réussir la mise en accessibilité dans un contexte contraint ;
- **Place du piéton** : faciliter les déplacements de tous les piétons ;
- **Développement communal** : faire de l'accessibilité un levier du développement communal ;
- **Convivialité** : concevoir des espaces publics pour tous, gages de convivialité ;
- **Qualité paysagère et patrimoniale** : conjuguer accessibilité et qualité paysagère et patrimoniale.

Enfin, chaque fiche comprend un encart intitulé « **Zoom sur...** » qui met en avant un point fort, une particularité, un dispositif, jugé particulièrement innovant, qu'il soit technique ou qu'il soit lié à la gouvernance du projet. Ces encarts ne sont pas nécessairement liés au thème dans lequel a été classée l'étude de cas.

N.B. : Huit réalisations lauréates de l'appel lancé par la DMA sont indiquées dans le tableau qui liste les opérations, ainsi que sur chacune des huit fiches de cas correspondantes.

Liste des opérations

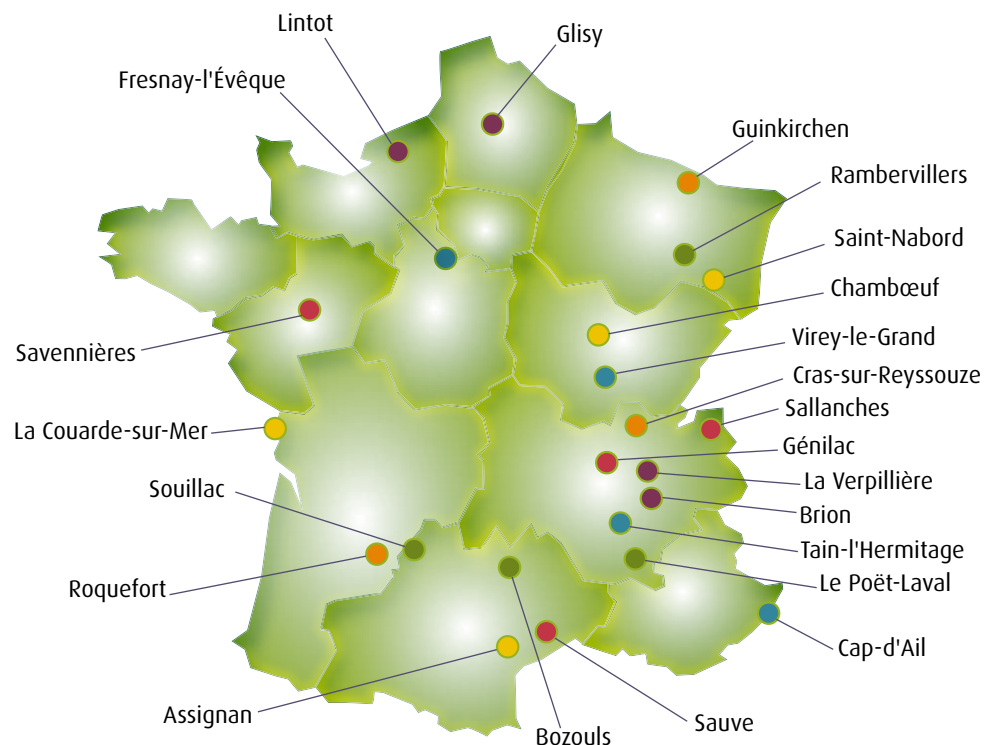
	Commune	Département	Nb d'habitants	Projet	Surface concernée	Zoom sur...
Démarche intégrée	Cap-d'Ail **	Alpes-Maritimes (06)	4 606	Requalification de la voirie allant du centre-ville jusqu'aux plages	2 000 m de voirie	Des loisirs et manifestations sportives pour tous
	Fresnay-l'Évêque	Eure-et-Loir (28)	728	Réaménagement du centre-bourg (bâtiments et espaces publics)	9 700 m ²	La gestion des eaux
	Virey-le-Grand *	Saône-et-Loire (71)	1 305	Restructuration des équipements publics autour de la place centrale	9 000 m ²	Une gestion économe du foncier : la mairie a trouvé sa place
	Tain-l'Hermitage	Drôme (26)	6 198	Réaménagement de la place centrale	10 000 m ²	L'accessibilité des traversées piétonnes pour gommer les effets de coupure
Gestion de la topographie	Génillac	Loire (42)	3 884	Création d'une centralité avec la construction de la mairie, de 35 logements et aménagement des espaces publics associés	6 000 m ²	La relocalisation des activités libérales en lien avec la santé facilite l'accès pour tous
	Savennières *	Maine-et-Loire (49)	1 376	Réaménagement du centre-bourg (bâtiments et espaces publics)	1 500 m ²	Une démarche globale à petits pas
	Sallanches	Haute-Savoie (74)	16 608	Requalification de la place à proximité d'environ 12 commerces, une école maternelle, l'église et la bibliothèque	9 000 m ²	Un nouvel équilibre entre piétons et véhicules
	Sauve	Gard (30)	1 970	Requalification des espaces publics du centre ancien	15 500 m ²	Un projet qui a demandé de longues années de maturation, avec la volonté de redynamiser le centre-ville
Place du piéton	Cras-sur-Reyssouze	Ain (01)	1 388	Réaménagement de la place centrale et création d'une liaison piétonne entre le centre-bourg et le quartier nord	4 200 m ²	Le temps accordé à la maturation du projet
	Roquefort	Lot-et-Garonne (47)	1 852	Réaménagement d'une voirie et de la place à proximité	3 000 m ²	Un aménagement accessible et paysager
	Guinkirchen *	Moselle (57)	176	Réaménagement de la place de la mairie, des entrées du village, du carrefour central et accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente	1 200 m ²	L'accessibilité au patrimoine culturel
Développement communal	La Couarde-sur-Mer	Charente-Maritime (17)	1 233	Rénovation du secteur du marché, création de logements et d'un pôle santé	6 600 m ²	Un espace partagé pour une meilleure accessibilité
	Chambœuf	Côte d'Or (21)	350	Requalification des espaces publics (place, abri pour randonneurs et toilettes publiques), création de logements sociaux et extension de l'école	1 600 m ²	Une aide financière incitatrice en Bourgogne
	Assignan *	Hérault (34)	167	Réaménagement du centre-bourg (requalification de la place historique et des rues attenantes)	3 200 m ²	Un projet d'aménagement public né d'une initiative privée
	Saint-Nabord	Vosges (88)	4 310	Requalification de la place de la gare	7 000 m ²	L'accessibilité comme opportunité pour améliorer le cadre de vie et la qualité esthétique des aménagements

	Commune	Département	Nb d'habitants	Projet	Surface concernée	Zoom sur...
Convivialité	La Verpillière *	Isère (38)	6 688	Rénovation du centre-bourg	25 000 m ²	La communication en phase chantier
	Lintot **	Seine-Maritime (76)	458	Réaménagement de la place de la mairie et de ses abords	4 400 m ²	Des aménagements accessibles et fonctionnels, et qui contribuent à la mise en valeur paysagère et patrimoniale des lieux
	Glisy	Somme (80)	651	Rénovation du centre-bourg avec réhabilitation d'une grange et d'une maison	2 700 m ²	Des logements accessibles au cœur du bourg
	Brion	Isère (38)	134	Requalification de la traversée du village	2 200 m ²	Des activités inter-générationnelles qui pallient le manque de moyen de la commune
Qualité paysagère et patrimoniale	Bozouls	Aveyron (12)	2 757	Réaménagement de la place centrale avec mise en valeur du belvédère	2 200 m ²	Une gouvernance partenariale
	Le Poët-Laval	Drôme (26)	965	Réaménagement de la rue du centre-bourg	5 400 m ²	La requalification de la voirie comme opportunité pour traiter l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement
	Souillac	Lot (46)	3 934	Rénovation urbaine globale, avec requalification des voiries et des espaces publics	4 380 m ²	Une accessibilité intégrée qui participe à la convivialité
	Rambervillers *	Vosges (88)	5 500	Requalification de la place centrale historique	5 200 m ²	Un projet de requalification dont l'enjeu d'accessibilité a été pris en compte dans une démarche globale

* opération lauréate dans sa catégorie (dans le cadre de l'appel à réalisations lancé par la DMA – édition 2016-2017)

** opération « coup de cœur DMA » (dans le cadre de l'appel à réalisations lancé par la DMA – édition 2016-2017)

Localisation des opérations



Lexique des abréviations

ABF	Architecte des Bâtiments de France
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmée
AMO	Assistance à la maîtrise d'ouvrage
BEV	Bande d'éveil de vigilance
Bureau d'études VRD	Bureau d'études Voirie Réseaux Divers (aménagement urbain, infrastructure, conception routière, assainissement, hydraulique...)
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
DDT	Direction départementale des territoires
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
IME	Institut médico-éducatif
PADD	Projet d'aménagement et de développement durables
PAVE	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
SD'AP	Schéma directeur d'accessibilité programmée
STAP	Service territorial de l'architecture et du patrimoine, piloté par un ABF. Service appelé à présent Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Sommaire



Démarche intégrée **p. 11**

Cap-d'Ail (06)	13
Fresnay-l'Évêque (28)	23
Virey-le-Grand (71)	29
Tain-l'Hermitage (26)	39



Gestion de la topographie **p. 47**

Génillac (42)	49
Savennières (49)	57
Sallanches (74)	67
Sauve (30)	75



Place du piéton **p. 85**

Cras-sur-Reyssouze (01)	87
Roquefort (47)	97
Guinkirchen (57)	103



Développement communal **p. 113**

La Courde-sur-Mer (17)	115
Chambœuf (21)	125
Assignan (34)	135
Saint-Nabord (88)	143



Convivialité **p. 153**

La Verpillière (38)	155
Lintot (76)	165
Glisy (80)	173
Brion (38)	181



Qualité paysagère et patrimoniale **p. 191**

Bozouls (12)	193
Le Poët-Laval (26)	203
Souillac (46)	209
Rambervillers (88)	219

DémarCHE intégrée



Mener une approche globale au service de l'accessibilité

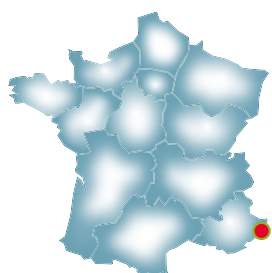
L'accessibilité ne doit pas être considérée comme une contrainte, mais comme une opportunité : intégrée dans tous les projets communaux touchant à la mobilité, aux espaces publics ou aux bâtiments, elle répond au besoin d'un environnement adapté et sécurisé pour tous. Elle apporte une liberté d'usage et un meilleur confort quotidien, plus particulièrement pour les plus fragiles.

Dans bien des cas, l'aménagement sera d'autant plus réussi que l'accessibilité aura été prise en compte en amont des réflexions et en lien étroit avec les autres enjeux du développement durable.

Une telle démarche, résolument intégrée, va en effet permettre l'émergence de solutions répondant à l'ensemble des problématiques et poursuivant différents objectifs : faciliter les déplacements à pied, rendre les espaces publics plus accueillants et contribuer ainsi à la qualité de vie locale, à l'attractivité et à la vitalité du bourg.

Sommaire

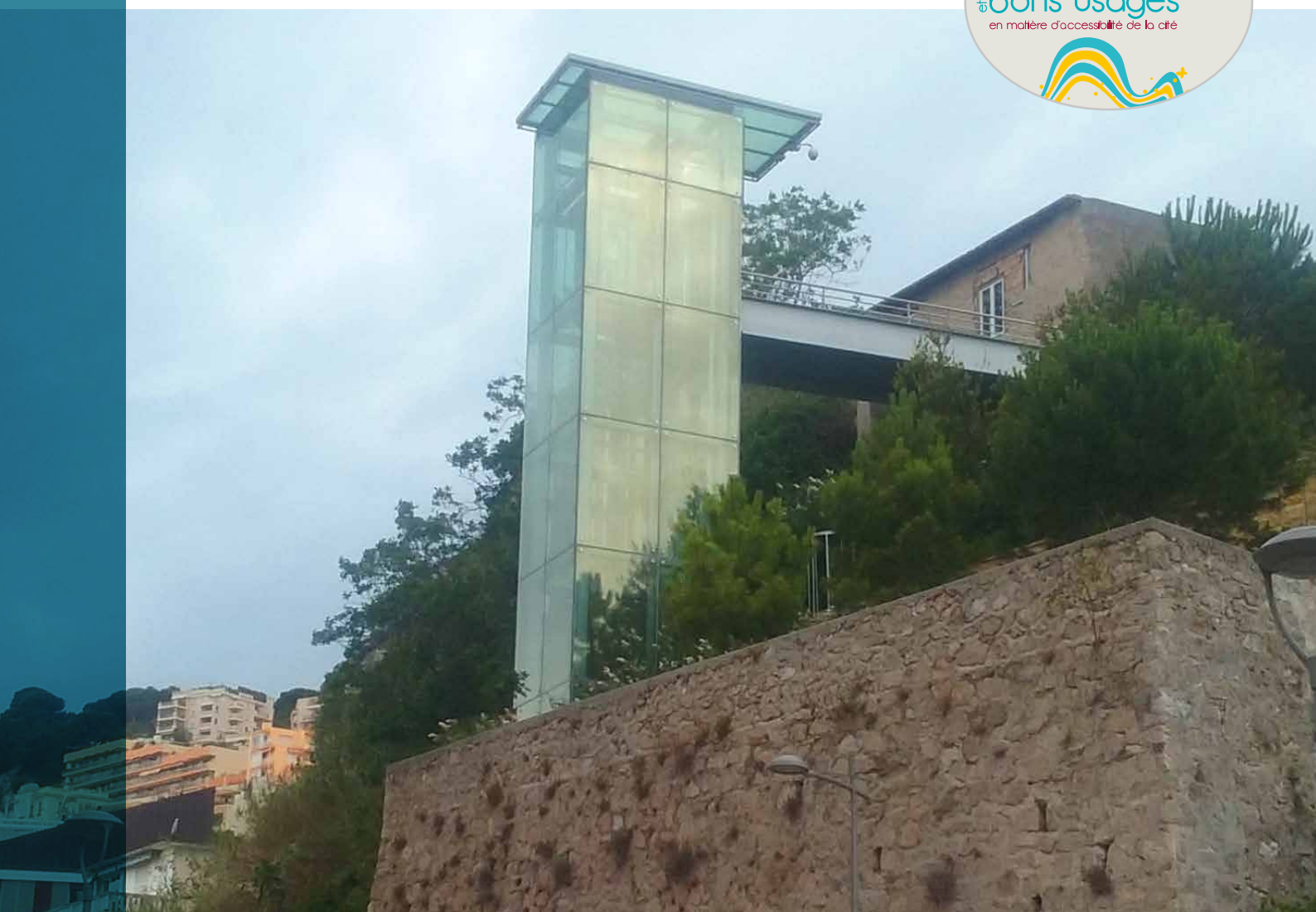
Cap-d'Ail (06)	13
Fresnay-l'Évêque (28)	23
Virey-le-Grand (71)	29
Tain-l'Hermitage (26)	39



Cap-d'Ail

Alpes-Maritimes (06)

4 606 habitants (source Insee 2013)



Le projet de requalification de la voirie et des espaces publics de la ville de Cap-d'Ail, en particulier l'avenue du 3 Septembre reliant le centre-ville au secteur « Marquet » près du littoral, a permis de traiter la mise en accessibilité de l'intégralité de la chaîne de déplacement. Les aménagements réalisés concernent en effet la voirie, les espaces publics, les transports et les établissements recevant du public: amélioration des cheminements piétons, mise en place d'un ascenseur urbain, accessibilité des arrêts de bus, traitement des accès aux bâtiments publics...

Dans une démarche intégrée, la commune a aussi porté une attention particulière à l'accessibilité des services offerts et des événements organisés. Ainsi, le secteur nautique propose des installations et manifestations sportives adaptées à tous.

Contexte

Cap-d'Ail est une commune touristique du littoral, d'un peu plus de 4 000 habitants, située à la frontière de la Principauté de Monaco.

Parmi ses atouts, la station possède un sentier littoral remarquable, rendu accessible à tous grâce à des aménagements réalisés dès 1996, de son entrée jusqu'au Cap-d'Ail (Pointe des Douaniers). La commune a donc envisagé de prolonger cette accessibilité pour offrir à tous ses usagers et habitants un cadre de vie agréable et fonctionnel, avant même la publication de la loi du 11 février 2005.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage :

commune de Cap-d'Ail pour les ERP communaux et les équipements sportifs, **métropole Nice Côte d'Azur pour la voirie (PAVE)**, **CIRMAD Grand Sud** (filiale de Bouygues Construction) **en tant que maître d'ouvrage pour l'opération de création de la ZAC Saint-Antoine**

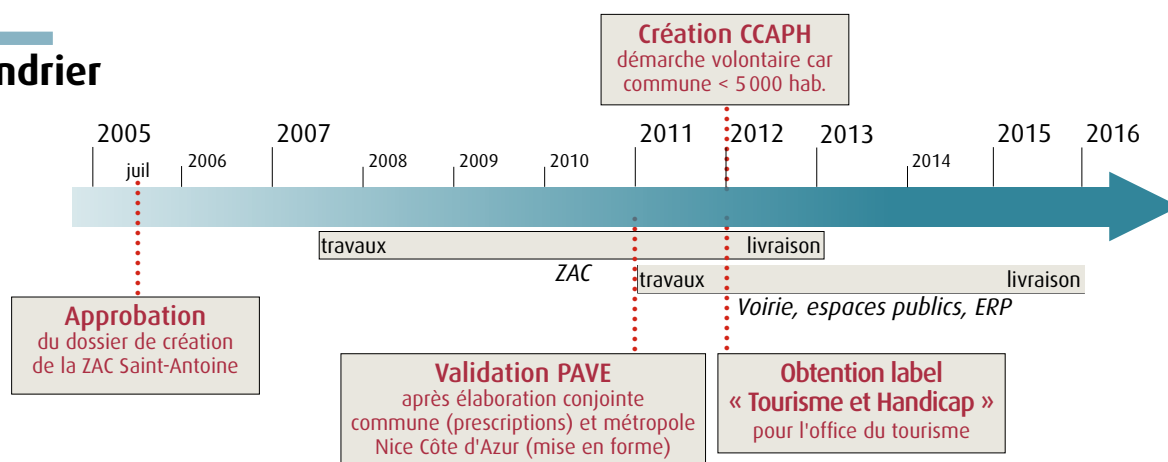
Éléments de programme et étendue de l'opération :

amélioration des cheminements piétons et mise en accessibilité d'environ 2 km de voirie et traitement des accès à 12 bâtiments communaux (accessibilité de la chaîne du déplacement traitée dans son intégralité, depuis la voirie jusqu'à l'accueil)

Montant des travaux :

- **840 k€ HT** (répartis en quatre tranches) pour la voirie (avenue du 3 Septembre et place de la Liberté) ;
- **150 k€ HT** pour la mise en conformité des accès aux ERP et bâtiments communaux ;
- **252 k€ HT** pour la création de cheminements accessibles à la ZAC Saint-Antoine (escaliers, restanques et ascenseurs panoramiques) ;
- **24 k€ HT** pour la mise en accessibilité de l'office du tourisme ;
- **18,75 k€ HT** pour la rampe d'accès à la plage ;
- **210 k€ HT** pour les travaux sur la promenade du bord de mer (y compris éclairage) ;
- **205 k€ HT** pour la réhabilitation de la base nautique et du service des sports ;
- **562 k€ HT** pour les travaux de mise en accessibilité des différents équipements sportifs.

Calendrier



Objectifs

Le projet d'aménagement comprend la création, sur près de 2 km, d'une **liaison accessible depuis le centre-ville jusqu'aux plages**, à proximité du quartier Saint-Antoine, ainsi que la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP desservis par cette liaison et de leur accès.

L'objectif de la commune a été de traiter la **mise en accessibilité de l'intégralité de la chaîne de déplacement**, c'est-à-dire la voirie et les espaces publics, les ERP, les transports et les services offerts dans ce secteur.

Démarche

Le projet s'appuie en premier lieu sur la mise en œuvre du PAVE, réalisée de manière concertée entre la métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cap-d'Ail. Deux des principales artères de la commune présentaient des enjeux particulièrement forts en matière d'accessibilité, du fait du grand nombre d'équipements publics concernés (avenue du 3 Septembre), ainsi que de la complexité liée à la mise en accessibilité de la desserte du bord de mer et de l'ensemble des installations sportives et ludiques qu'elle accueille (avenue Marquet).

L'opération a donc principalement consisté à améliorer l'accessibilité de ces deux voies, en portant une attention toute particulière **aux interfaces entre les ERP et la voirie**. La connexion entre ces deux voies, distantes de 130 m « à vol d'oiseau », mais séparées par une déclivité de 35 m, a représenté un défi particulièrement difficile à relever. La commune a pour cela profité de l'opportunité de la création de la ZAC Saint-Antoine sur une ancienne friche industrielle. Ce projet a permis de créer un quartier attractif, aux diverses fonctions urbaines (logement, équipements publics, commerces...), et d'assurer le désenclavement de l'avenue Marquet, notamment en proposant une transition piétonne accessible à tous entre les parties haute et basse du quartier à travers un parc urbain paysager.

Enfin, ce travail sur l'accessibilité a été complété par une démarche sur les **ERP communaux** (mairie, office de tourisme, groupe scolaire, police municipale, salle de sport...) et les **commerces** situés sur ces voies, ainsi que par la mise en conformité des **arrêts de bus**.

La programmation de l'opération s'est déclinée selon plusieurs tranches de travaux :

- 4 tranches successives pour les travaux de voirie, à la charge de la métropole ;
- plusieurs phases pour la mise en accessibilité de 12 bâtiments communaux et des installations du bord de mer, à la charge de la commune ;
- une opération plus globale d'aménagement de la ZAC, dont la réalisation a été confiée dès 2005 à un aménageur (CIRMAD) pour des travaux démarrés en 2007 et terminés en 2013.

Zoom sur...

Des loisirs et manifestations sportives pour tous

L'accès aux installations sportives et aux activités de loisirs

Il s'agit d'un point fort du projet, qui illustre une vraie volonté de dépasser la notion d'accessibilité « fonctionnelle » (permettre de se déplacer) et réglementaire, en proposant une offre accessible réellement globale.

L'accès aux plages est ainsi assuré par la mise en œuvre de rampes, conformes à la réglementation, et menant jusqu'à un cheminement réalisé en plaques alvéolées qui permettent de rejoindre les différents pôles d'activités. Des dispositifs de type « Tiralo® » (fauteuil roulant de plage muni de flotteurs, qui permet aux PMR de se déplacer sur la plage et de se baigner) sont mis à disposition, et des activités de voile sont également proposées à la base nautique, qui

a été entièrement réhabilitée afin de proposer des sanitaires et vestiaires accessibles. Cap-d'Ail a ainsi obtenu le label « Handiplage » de niveau 3 (ce label se déclinant en quatre niveaux et le niveau 4 étant celui présentant le meilleur niveau d'accessibilité).

Outre les installations nautiques, le bord de mer rassemble également de nombreuses installations sportives (salles de sport, courts de tennis...) et ludiques (aire de jeux pour enfants, jeux de boules...) dont l'accessibilité a également été prise en compte : aménagement des accès et des seuils, mise en place d'une signalétique simplifiée et compréhensible par tous (utilisation privilégiée des pictogrammes).

Rampe d'accès et cheminement permettant l'accès à la plage



Aire de jeu pour enfants accessible aux fauteuils et mal marchants



Accès à une salle de sport avec seuil à niveau



L'organisation d'événements sportifs accessibles à tous

Les aménagements réalisés sur l'ensemble des équipements sportifs du littoral (stade municipal, locaux du club de foot, plages et base nautique...) permettent à la commune d'organiser de manière régulière des journées handivoile et handisport, en proposant un large panel d'activités: torball, pétanque, tennis de table, catamaran, kayak, beach soccer et beach-volley... (photos issues de l'édition 2015).

Affiche pour la promotion de la tournée Handivoile



Activité kayak de mer



Activité escalade



Activité basket-ball



Une démarche d'accessibilité globale le long de l'avenue du 3 Septembre

Une voirie et des espaces publics rendus accessibles

L'avenue du 3 Septembre est une voie très longue, présentant un profil caractérisé par de fortes pentes, globalement défavorables aux déplacements piétons sur de longues distances. S'il a été difficile d'envisager la mise en accessibilité d'un cheminement sur toute sa longueur, la commune a cependant souhaité en améliorer le niveau d'accessibilité en réalisant une opération portant sur près de 1,5 km au total.

Les traversées piétonnes

Les traversées piétonnes ont été systématiquement traitées, de manière à réduire la rupture de niveau entre le trottoir et la chaussée à une hauteur inférieure ou égale à 2 cm (soit par création

d'un abaissé, soit par élévation de la chaussée au moyen d'une traversée surélevée). Les BEV (bandes d'éveil de vigilance) sont correctement positionnées et sont bien contrastées visuellement et tactilement. Il a été choisi de positionner, de part et d'autre de l'axe de la traversée, deux potelets, dont le sommet est visuellement contrasté. Pour répondre à l'obligation réglementaire relative à l'application d'un contraste tactile (ou autre dispositif) permettant de se situer sur les passages pour piétons ou d'en détecter les limites, la traversée est matérialisée sur la chaussée par la pose d'une bande de guidage comportant trois nervures*. La bande est également contrastée par rapport au revêtement de chaussée.

* Ce dispositif est expérimental. L'implantation de bandes sur le marquage routier n'est pas recommandée. Il n'existe pas, au moment de l'écriture de cet ouvrage, de dispositif normé satisfaisant à la fois les exigences de contraste tactile et celles propres au marquage routier.



Deux exemples de traversées de chaussées accessibles

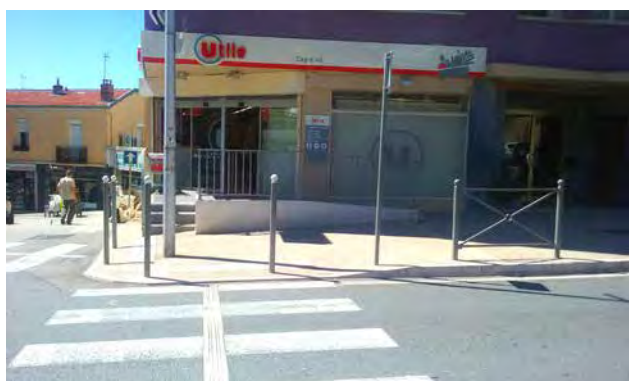
Les entrées de commerces et d'ERP

Les accès aux bâtiments communaux et aux ERP situés le long de l'avenue du 3 Septembre ont été traités de manière à les rendre accessibles aux PMR. Dans de nombreux cas, la gestion des pentes a nécessité la création de rampes d'accès. Pour les commerces, la commune a décidé d'assumer la prise en charge financière de certains des aménagements les plus coûteux. D'autres commerces ont plutôt fait le choix de dispositifs amovibles, associés à un système d'appel (indication d'un numéro de téléphone à appeler ou installation d'un bouton d'appel).

Concernant les 12 bâtiments communaux (mairie, office du tourisme, groupe scolaire, police municipale, stade, salle de sport...) visés par ces opérations de mise en conformité des seuils et accès, des travaux de mise aux normes ont également été conduits à l'intérieur des bâtiments: ascenseurs, signalétique, cheminements, sanitaires et éclairage... Parmi ces bâtiments, seules la gendarmerie et la médiathèque ont nécessité de réaliser un Ad'AP, la programmation portant uniquement sur des aménagements intérieurs. Ces travaux sont aujourd'hui réalisés.



Exemples de rampes d'accès à des commerces ou de système amovible avec dispositif d'appel

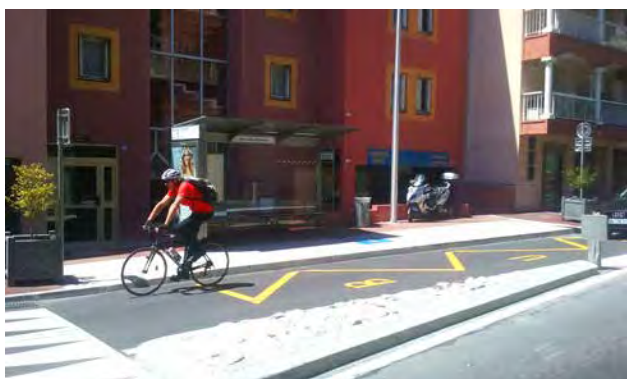


La mise en accessibilité des arrêts de bus

En coordination avec la métropole, les arrêts de bus situés sur l'avenue du 3 Septembre ont été rendus accessibles. Les quais ont été réalisés à l'aide de quais modulaires « Aménagement lyonnais », largement utilisés par la métropole (et qui ont fait l'objet d'une étude Cerema, « Point d'arrêt bus – Quais modulaires », juillet 2014, disponible sur le site internet du Cerema). Ces éléments préfabriqués incluent un dispositif de goutte avec une grille conforme, permettant de ne pas interrompre les écoulements d'eaux pluviales lors d'un aménagement du quai en avancée. Ils comportent également des réservations permettant de positionner le mobilier associé à l'arrêt (poubelle, barrières...).

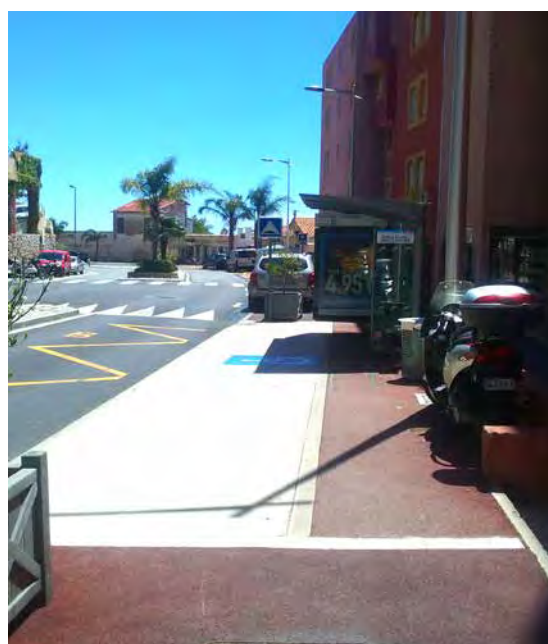
Lorsque ces arrêts comportent un abri, ce dernier est positionné en fond de quai de manière à

Exemples d'arrêts de bus accessibles



laisser un cheminement d'au minimum 1,40 m de largeur libre de tout obstacle entre le nez de la bordure et l'abri voyageur. La configuration de l'arrêt permet en outre de garantir une aire de manœuvre du fauteuil suffisante (1,50 m de retournement), au droit de l'aire de déploiement de la palette d'accès au bus, qui est matérialisée par la présence d'un logo fauteuil sur fond bleu*.

* La matérialisation de la porte du milieu n'est pas obligatoire. Bien qu'elle ne soit pas spécialement recommandée (elle peut devenir inadaptée en cas de renouvellement des bus), elle permet toutefois de donner une information complémentaire aux PMR.



Une accessibilité élargie à la ZAC Saint-Antoine

La ZAC Saint-Antoine est implantée entre l'avenue du 3 Septembre et l'avenue Marquet sur une ancienne friche industrielle caractérisée par une topographie très accidentée.

Outre la construction de nombreux bâtiments incluant des logements, un groupe scolaire, une résidence pour personnes âgées et des commerces, cette opération a également entraîné un travail de requalification des espaces publics attenants, et notamment :

- sur l'avenue du 3 Septembre, la création de larges trottoirs et le traitement des reze-de-chaussée des bâtiments à vocation commerciale ;
- la requalification de la place de la Liberté qui devient un plateau piétonnier intégrant l'avenue du 3 Septembre ;

- la création d'un parc paysager structuré par des restanques agrémentées de plantations, et d'une liaison piétonne accessible à tous, notamment grâce à la création d'un ascenseur panoramique.

**Schéma extrait du dossier de presse
« Quartier Saint-Antoine » (avril 2008)**
source CIRMAD Grand Sud



L'aménagement de la place de la Liberté

L'aménagement avait au départ l'ambition de faire de la place de la Liberté un véritable plateau piétonnier traversant l'avenue du 3 Septembre. La place ainsi requalifiée présente des qualités indéniables : au-delà de la mise en valeur de cet espace public, les travaux ont permis de faciliter les déplacements piétons, avec un souci particulier accordé au traitement de la traversée piétonne. Toutefois, la coupure que représente cette avenue reste forte, et cela en grande partie à cause de la quasi-omniprésence des voitures (fort trafic, stationnement longitudinal le long de l'avenue, mais aussi sur la place côté nord). L'utilisation du même revêtement que celui de la place pour traiter les traversées piétonnes, ainsi que le recours à des mesures physiques et réglementaires de restriction de la vitesse pourraient permettre de renforcer cette image de plateau traversant qui ne semble pas, aujourd'hui, suffisamment marquée.

La place constitue une esplanade agréable, favorable aux déplacements des piétons en général et des PMR en particulier, grâce à :

- des espaces dégagés libres de tout obstacle ;
- du mobilier adapté et conforme aux exigences de la réglementation (potelets, grilles d'entourage d'arbres...);
- la réalisation des rattrapages de niveaux réalisés par des pentes douces, doublés par des volées de marche signalées par la présence d'une BEV et comportant une main courante de chaque côté de l'escalier.

Aménagement de la place de la Liberté



Traversée piétonne au droit de la place de la Liberté
L'aménagement est satisfaisant, mais un contraste plus marqué entre la BEV et le trottoir aurait pu être obtenu en choisissant une BEV plus foncée (noire par exemple)



L'ascenseur urbain et les liaisons piétonnes vers l'avenue Marquet

L'existence d'un dénivelé important entre la place de la Liberté et l'avenue Marquet a conduit à l'aménagement de plateaux successifs aménagés en restanques, parcourus par des escaliers et un cheminement piéton.

Un ascenseur urbain constitue une alternative accessible aux escaliers en restanques. Il permet de relier la place de la Liberté à l'avenue Marquet qui conduit vers les équipements sportifs et ludiques du bord de mer.

Il peut, en cas de panne, être doublé par l'ascenseur du parking souterrain associé aux commerces de la ZAC et situé juste à côté. L'accès à l'avenue Marquet se fait alors en deux temps, et une signalétique d'information est spécifiquement mise en place.

L'ascenseur est accessible à tous : largeur de porte adaptée, signalétique et boutons lisibles et à une hauteur adaptée.

Les escaliers conduisant aux plateaux aménagés en restanque sont munis de BEV et de mains courantes des deux côtés. On peut cependant regretter le manque de contrastes visuels à la fois pour la main courante et pour les marches.

Escaliers munis de mains courantes et de BEV



Ascenseur urbain



Les cheminements en bord de mer, accessibles à tous

Les cheminements piétons, le long du littoral, ont été conçus de manière à proposer des itinéraires larges, confortables et sûrs à l'ensemble des usagers. Ainsi, des dispositifs permettant d'interdire l'accès des deux-roues motorisés tout en laissant passer fauteuils et poussettes ont été disposés aux principales entrées.

Dispositifs de sas permettant l'accès des fauteuils roulants et des poussettes



Des contrastes visuels ont parfois été créés par le biais de bandes contrastées venant matérialiser l'axe du cheminement. Cet aspect « guidage » est complété par un bordurage ou la présence d'espaces verts, matérialisant une frontière aisément détectable.

Une vigilance doit cependant être apportée à la disposition des terrasses et des menus des bars et des restaurants, qui viennent parfois empiéter sur le cheminement et ainsi constituer des obstacles pas toujours détectables.

Un soin particulier a été apporté à l'éclairage (mise en œuvre de luminaires à LED le long de l'itinéraire).



Exemple de cheminement large et sans obstacle



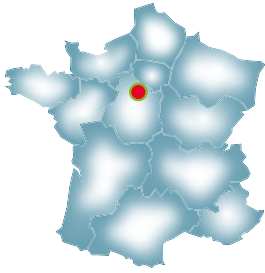
Les éléments de mobilier sont nombreux et variés; il faut donc veiller à ce qu'ils n'empiètent pas sur le cheminement

L'appropriation par les usagers

La réussite de cette **prise en compte globale de l'accessibilité de la ville**, et sa poursuite au travers des aménagements réalisés dans la continuité de ceux décrits dans la fiche, se fait aujourd'hui sentir en de nombreux aspects. Le premier d'entre eux est une recrudescence de la fréquentation du site « Marquet », notamment avec un engouement toujours aussi fort pour les journées handisport et handivoile organisées dans les installations sportives, mais également avec une nouvelle offre d'activités proposées aux seniors, telles que gym douce, balades vers le sentier du littoral...

La commune a ainsi obtenu le label « Ville active et sportive » de niveau 2, une distinction nationale qui récompense la politique sportive entreprise par la commune en faveur de tous les publics.

La ville a constaté une augmentation et un renouvellement de sa clientèle touristique, dont découle une offre élargie de services: les hôteliers travaillent ainsi à offrir toujours davantage de chambres accessibles, et l'office de tourisme propose désormais des visites adaptées aux personnes déficientes mentales.



Fresnay-l'Évêque

Eure-et-Loir (28)

728 habitants (source Insee 2012)



L'aménagement et la gestion des espaces publics et du patrimoine bâti de Fresnay-l'Évêque ont été pensés en tenant compte des différents enjeux, qu'il s'agisse de la mobilité, de l'environnement ou de la qualité architecturale et paysagère.

Cette approche intégrée a permis d'offrir une nouvelle cohérence au village. La vie locale a été redynamisée tout en préservant les besoins de mobilité de l'ensemble des usagers. En particulier, les personnes à mobilité réduite ont bénéficié de l'effacement des reliefs liés aux bordures de trottoirs, de la mise en accessibilité des bâtiments publics et commerces et de l'implantation régulière de bancs.

Contexte

Située au nord de la Beauce, Fresnay-l'Évêque est une commune à dominante agricole relativement isolée et sur un territoire particulièrement plat. Son architecture est marquée par la présence de maisons anciennes, autour desquelles se côtoient des bâtiments historiques (évêché, église du Saint-Jean Baptiste) et du bâti plus contemporain.

Fresnay-l'Évêque compte 728 habitants, dont de nombreuses familles et jeunes (30,1 % des habitants ont moins de 20 ans). La commune a connu une forte croissance démographique entre 1982 et 2012 avec une augmentation de 46 %, notamment liée à sa proximité avec la Région parisienne.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Fresnay-l'Évêque**

Maître d'œuvre : **Ipsos Facto/Perspective et Paysage**

Surface totale de l'opération : **9 700 m²**

Surface espace public aménagé (hors bâtiment) : **5 300 m²**

Éléments de programme :

réaménagement d'un espace public central et porteur des principaux services et commerces

Plusieurs équipements publics à proximité :

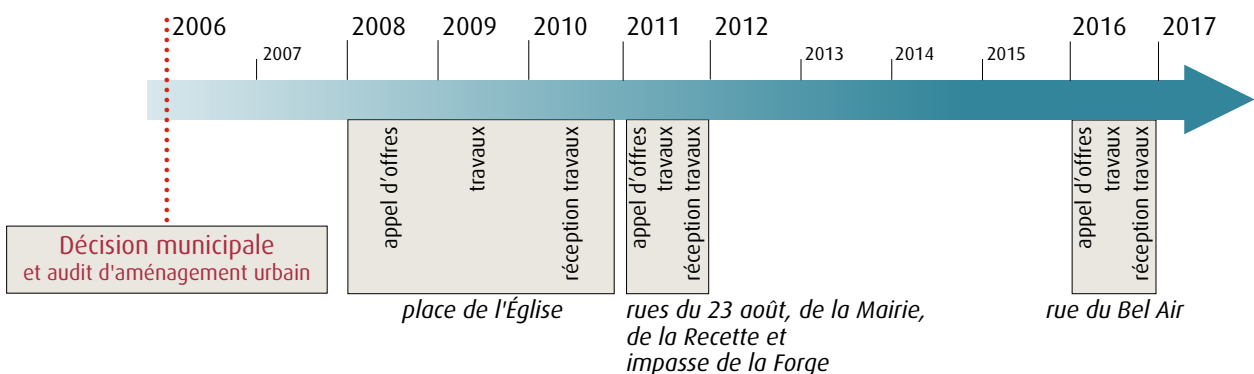
mairie, école maternelle, bibliothèque, salle omnisports, église

Coût de l'opération d'aménagement : **environ 400 000 €**
décomposé en quatre tranches (environ 100 k€ par tranche)
Coût de l'opération au m² : **75 €** (en moyenne compte tenu du découpage opérationnel des travaux)

Financement :

- Audit Aménagement Urbain : subvention à hauteur de **80 %** par **le conseil régional Centre Val de Loire**
- Travaux d'aménagement : **conseil régional Centre Val de Loire, conseil départemental d'Eure-et-Loir et État**

Calendrier



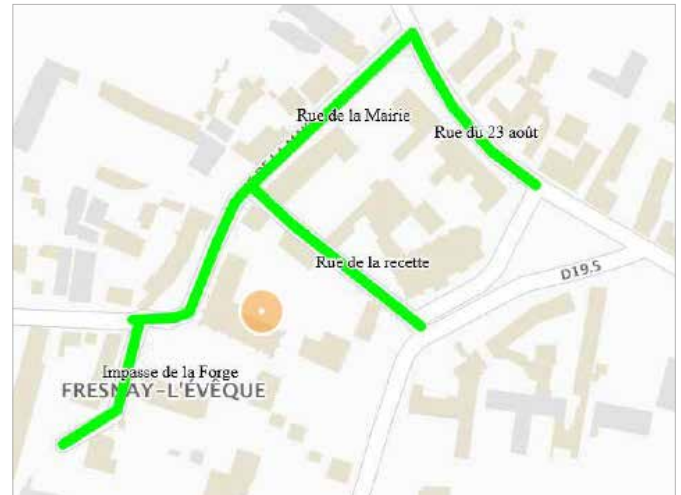
Objectifs

La montée en puissance de l'automobile durant les Trente Glorieuses a amené Fresnay-l'Évêque à organiser son espace public en fonction de ce mode de transport : prédominance de la trame viaire routière, minéralisation progressive de l'espace public... Sa proximité avec la Région parisienne a exacerbé le phénomène et a conduit à reléguer les piétons au second plan, générant de fréquents conflits d'usages, voire des situations d'insécurité.

Dans ce contexte, la collectivité s'est engagée dans une démarche globale et transversale de réaménagement de son centre-bourg avec pour objectif d'offrir à l'ensemble du territoire communal un projet ambitieux, cohérent et durable.

Le projet visait ainsi à recréer un cœur de village et des espaces publics conviviaux, à redonner une place au piéton, à apporter du végétal en centre-ville et à améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de la commune.

Extrait plan de la commune



« Le territoire était le royaume de la voiture. »
M. Besnard, maire de la commune.

Démarche

Une vision du territoire à long terme

Dans les années 2000, un **audit d'aménagement** financé par la Région a été lancé sur la commune pour établir un **diagnostic complet** de son territoire et mettre en exergue ses forces et faiblesses. À l'issue de cette démarche, un projet global intégrant à la fois les enjeux liés à la mobilité, au patrimoine et à l'environnement a été élaboré, donnant ainsi une vision à long terme des besoins de réaménagement. Ce socle sert encore aujourd'hui de référence et permet à la collectivité de développer une armature territoriale cohérente tout en respectant ses capacités techniques et financières.

« Depuis plus de 10 ans, je travaille avec ça ! »
M. Besnard, maire de la commune.

Avec cette vision à long terme, la commune peut apprécier ses besoins fonciers, réaliser des réserves foncières ou anticiper les acquisitions de terrain. Outre la question de cohérence d'aménagement, ce processus participe à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du projet en réduisant les risques de blocage liés au foncier.

Un document directeur pour les outils de planification

L'audit a croisé toutes les composantes du territoire ce qui a permis à la collectivité de s'appuyer sur ses conclusions pour élaborer d'autres documents de planification sans s'engager dans de lourds diagnostics.

Le **PAVE** a ainsi été élaboré en régie et validé par l'APAVE sur la base des éléments de l'audit. Seuls des « **diagnostics en marchant** », complémentaires et légers, ont été réalisés en 2011 pour affiner la prise en compte de l'accessibilité. Les fiches élaborées dans ce cadre constituent le plan d'action à mettre en œuvre pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Des fiches concernant les établissements recevant du public (ERP) de la commune ont également été intégrées à ce document.

Le PLU a été validé en 16 mois. Les conclusions de l'audit ont permis de réduire significativement les délais d'élaboration du document d'urbanisme en s'appuyant sur le diagnostic et les orientations d'aménagement de ce dernier.

Zoom sur...

La gestion des eaux

Les aménagements ont été réalisés dans un souci **d'amélioration de la gestion de l'eau** à l'échelle de la commune. Cette démarche a intégré concomitamment la gestion des eaux pluviales et la rationalisation de la consommation de l'eau à des fins d'entretien des espaces végétalisés.

La commune a opté pour végétaliser le centre-bourg par l'implantation d'espèces demandant un faible entretien, mais également un besoin en eau moindre. Ainsi, l'aspect convivial est respecté tout au long de l'année avec une consommation d'eau modérée.

La mare qui a été créée à proximité de l'église répond à deux objectifs transversaux du projet : la gestion des eaux de ruissellement des secteurs minéralisés (chaussées, trottoirs...) et le renforcement qualitatif de l'espace public. Cet espace paysager situé au cœur de l'aménagement répond à cette double attente. Il permet une cohabitation équilibrée des espaces minéraux et végétalisés qui assure une gestion efficace des eaux de pluie tout en proposant un secteur paysager agréable pour les usagers.

Création d'une mare à proximité de l'église



Intégration de la mare dans un espace de repos



Un renforcement de la continuité des déplacements par la création de cheminements piétons

Sans être la genèse du projet, l'accessibilité n'en a pas pour autant été occultée. Sensibilisée à cette thématique lors d'une réunion organisée par la DDT locale, la collectivité a pris en considération les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR) au-delà du traitement des reliefs.

De nombreux cheminements piétons ont été aménagés entre les différents pôles générateurs de déplacement. Les continuités piétonnes sont ainsi assurées pour accéder aux principales aménités et aux différents services de la commune. Elles ont été aménagées de manière à séparer au maximum les flux voitures et piétons, et **en intégrant régulièrement des bancs** pour faciliter le déplacement des usagers les plus vulnérables.



Banc situé à proximité directe du passage piéton (à l'ombre, adossé au mur)

L'équipe municipale, considérant que l'accessibilité des usagers passait également par **une amélioration des conditions de sécurité des déplacements**, a choisi d'implanter dès que possible des séparations végétalisées entre la chaussée et les cheminements piétons.

*Masque végétal
et accès sécurisé pour les riverains*



Des bâtiments publics accessibles, accueillants et conviviaux

Les ERP de la commune sont **accessibles**: cheminements piétons adaptés, réduction significative des obstacles, implantation de rampes d'accès, ou encore création de places de stationnement PMR à proximité directe des établissements. L'ensemble offre une accessibilité optimale au cœur du village.

L'accessibilité a été intégrée dans une volonté d'**améliorer le confort et la convivialité** du cœur de village. Une place a été créée devant l'église pour renforcer l'attractivité et les rencontres. Les espaces ont été élargis pour permettre une cohabitation harmonieuse entre les différents usages, en intégrant mobilier urbain et espaces végétalisés.

« Nous avons redonné un parvis à l'église. »

M. Besnard, maire de la commune.



Création d'une place accessible face à l'entrée de la mairie



Vue sur l'église



Ancien évêché à proximité directe de la mairie et de l'école

Une démarche de développement durable intégrée

Un travail d'optimisation et d'homogénéisation de l'éclairage public a également été initié dans l'audit en prenant en compte l'importance que revêt celui-ci dans l'usage et le fonctionnement des espaces publics. La typologie des candélabres a été arrêtée au regard de l'usage des différents espaces (mise en valeur des bâtiments, éclairage résidentiel et éclairage routier). Le choix des luminaires a également été fait dans un souci d'économie d'énergie, d'optimisation des flux et de valorisation du patrimoine bâti.

« On ne fait pas d'aménagement urbain sans avoir pensé à l'accessibilité, aux déplacements, à la gestion de l'eau, à la végétation... »

M. Besnard, maire de la commune.



Candélabre résidentiel



Candélabre routier

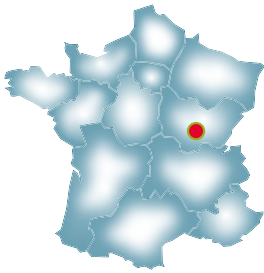
L'information aux habitants et leur appropriation

Les réserves liées au projet sont apparues au démarrage de l'audit en 2000. La collectivité a dû faire face à de nombreuses réticences de la part du monde agricole et du conseil municipal, inquiet face aux conséquences financières potentielles de ce projet ambitieux qui engage la commune sur du long terme.

Des informations ont ainsi été diffusées dans le journal local et les habitants ont eu la possibilité

de s'exprimer régulièrement lors des conseils municipaux. Une concertation particulière a été menée avec les commerçants concernant l'aménagement des abords de leurs établissements. Elle a notamment abouti à une modification à la marge du projet (optimisation du stationnement).

À la suite de la réalisation des travaux d'aménagement, la collectivité a enregistré une satisfaction globale des habitants.

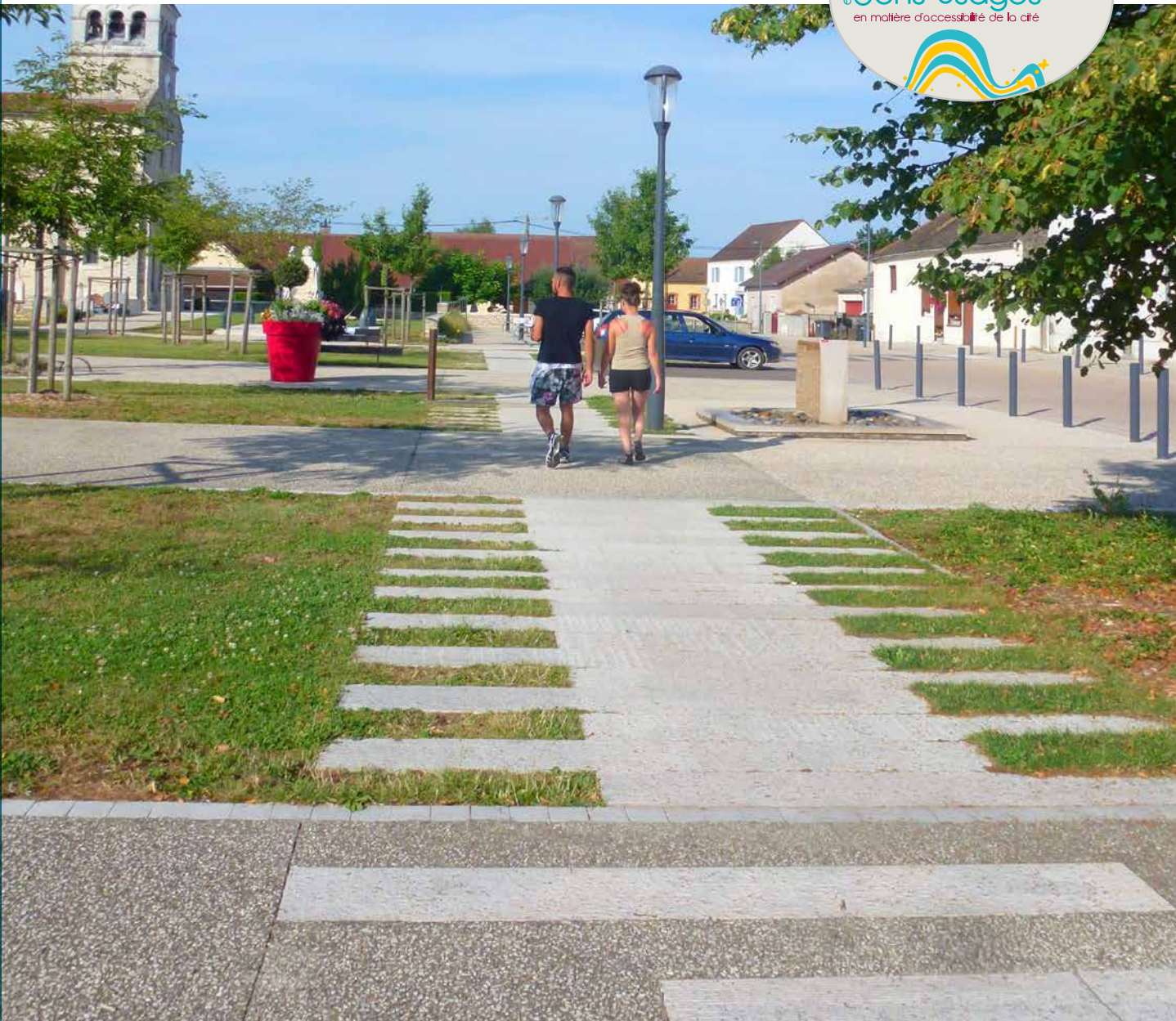


Virey-le-Grand

Saône-et-Loire (71)

1 305 habitants (source Insee 2013)

Lauréat
2016-2017



La place centrale de Virey-le-Grand est un point névralgique de la commune. Elle dessert la nouvelle mairie, les écoles, quelques commerces et l'église. L'intégration de l'accessibilité dès l'amont du projet a permis la prise en compte de tous les usages de cette place. On y retrouve ainsi des bancs de formes variées, des cheminements larges et confortables, des revêtements contrastés, des supports à vélos, une fontaine à eau... autant d'éléments qui contribuent à une accessibilité sobre et intégrée.

Contexte

Virey-le-Grand est située à 8 km au nord de Chalon-sur-Saône et comptait 1 305 habitants au recensement de 2013. Sa situation périurbaine a entraîné une croissance rapide de sa population qui a triplé en 50 ans et qui est plutôt jeune. Le village situé en plaine, comprend plusieurs hameaux reliés par des zones pavillonnaires.

La commune soutient le dynamisme de ses commerces de proximité. Lorsque les locaux ont été mis en vente, la municipalité a décidé de les acheter pour ne pas perdre l'activité commerciale du centre-bourg en utilisant le droit de préemption commercial*.

Plusieurs structures accueillent des personnes handicapées sur un site à quelques centaines de mètres du centre de Virey :

- un institut médico-éducatif (IME) ;
- un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) « Georges Fauconnet » (activités d'entretien d'espaces verts). La commune emploie une personne de cet ESAT ;

- un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) « Atelier des PEP » (restauration collective). Cet établissement préparait les repas de la cantine scolaire jusqu'en juin 2016.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage :

commune de Virey-le-Grand

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

CAUE 71

Maître d'œuvre :

Vincent Mayot-Toussaint paysagistes (place), **Nicolas Capillon**, architecte à l'agence « **Atelier Calc** » (mairie)

Surface espace public aménagé : **9 000 m²**

Éléments de programme :

restructuration des équipements publics (construction d'une nouvelle mairie, réaménagement des écoles) **autour d'une place centrale** (cheminements, lieux de détente, stationnements)

Équipements publics à proximité :

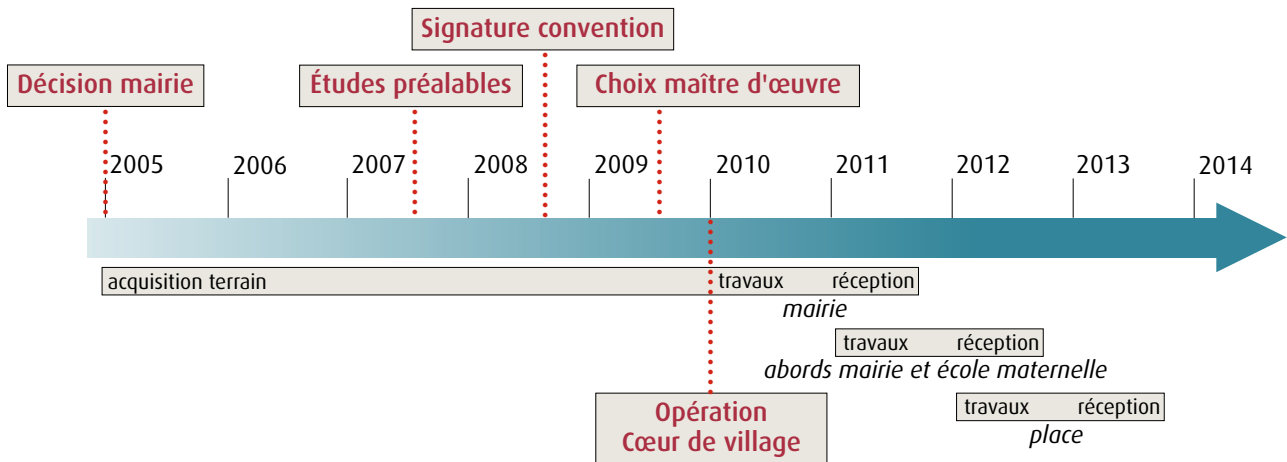
église, commerces en location, poste, cabinet infirmier, cantine, salle des fêtes, maison des associations, bibliothèque

Coût de l'opération d'aménagement : **650 k€ HT**

Coût de l'opération au m² : **72 € HT** (en 2013)

* L'article 19 de la loi Pinel de 2014 (expérimentale pour cinq ans) renforce le droit de préemption commercial des communes dans des territoires marqués par une désertification commerciale ou une mono-activité en vue de mettre en œuvre des contrats de revitalisation commerciale et artisanale en centre-bourg.

Calendrier



Objectifs

Lors de l'élaboration du **plan local d'urbanisme (PLU)** en 2005, un des objectifs du **projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** était le renforcement du rôle du centre-village par une restructuration des équipements publics. En particulier, la mairie était située à l'écart, trop exiguë et mal adaptée à son usage, tant pour l'accueil des habitants que pour le travail du personnel communal et des élus.

L'objectif était donc double, à la fois concevoir une mairie fonctionnelle et la relier à la place centrale du village. Les réseaux ont par ailleurs été refaits à l'occasion.

« Pour les mariages, il y avait 20 personnes dans la mairie, les gens étaient dehors : on était obligés d'ouvrir les fenêtres. »

M. Boissard, ancien maire de la commune.

Démarche

Un projet intégré dans une démarche « Cœur de village plus »

La commune a engagé une démarche « Cœur de village plus » déployée par la région Bourgogne (cf. zoom Chambœuf).

L'étude préalable a permis de cibler les dysfonctionnements sur la commune et notamment le besoin d'une nouvelle mairie.

Le CAUE a assisté la commune pour étoffer le programme et réaliser le cahier des charges pour la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre architecte-paysagiste.

Dès le choix de l'emplacement de la mairie sur la place par l'équipe retenue (cf. Zoom sur), l'architecte et le paysagiste ont décidé de travailler ensemble sur le projet, avec comme fil conducteur le concept suivant: « une mairie qui s'étire sur la place ». Le maître d'ouvrage a également été étroitement associé à ces réflexions: comment imaginer cette mairie du XXI^e siècle et tenir compte des usages ?

« Cela s'est construit petit à petit dans la réflexion avec le maître d'œuvre. Qu'est-ce que les gens viennent faire sur cette place ? Comment se déplacent-ils ? Où vont-ils ? Nous sommes toujours parvenus à répondre à ces questions. »

M. Boissard, ancien maire de la commune.

Un travail a alors été mené pour expliquer aux habitants le nouveau projet qui nécessitait notamment de modifier les entrées des écoles. Les maîtres d'œuvre ont installé sur la place des piquets de la hauteur du nouveau bâtiment, pour que les Virois puissent se promener sur la place et tester comment on rentrerait dans l'école, dans la mairie, et s'assurer que tout fonctionnerait bien.

« C'était la première fois qu'on faisait ça. »

Nicolas Capillon, Atelier Calc.

Les habitants ont ensuite été tenus informés par le bulletin municipal (pour les réunions publiques notamment) et par l'affichage du projet sur la place. Un avis a été demandé aux parents d'élèves et au personnel enseignant sur le projet dont l'objectif était également d'améliorer la sécurité des déplacements piétons des enfants.

Un phasage minutieux a été nécessaire pour permettre une continuité des cheminements et des services publics notamment pour stationner et accéder aux écoles :

- déplacement de la cour de l'école maternelle et du stationnement des écoles ;
- construction de la mairie (sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne cour de l'école maternelle) ;
- aménagement de la place.

Le maire et les adjoints concernés ont participé aux réunions de chantier hebdomadaires. Le conseil municipal dans son ensemble était convoqué et tenu informé des décisions relatives à ce projet important pour la commune.

Une accessibilité intégrée à la démarche globale

Même si l'accessibilité n'a pas été à l'origine de l'aménagement, elle a fait naturellement partie de la réflexion. L'une des ambitions du projet a été de concevoir des espaces et des services pour tous. Dans cette optique, une attention particulière a été portée aux usages.

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) a été réalisé en 2011 alors que le projet était déjà en cours. Le diagnostic est venu abonder la réflexion sur l'espace public. Un état des lieux a été réalisé avec une personne ayant un handicap moteur qui travaille à l'ESAT « Georges Fauconnet » et habite dans une commune voisine. Des personnes présentant d'autres types de handicap fréquentent l'ESAT et auraient pu être associées à la réflexion, mais la commune se lançait pour la première fois dans une démarche participative de ce type et n'avait pas pris conscience que les difficultés de déplacement vont bien au-delà du handicap moteur.

« Le diagnostic avec une personne handicapée, c'était important et nouveau pour nous, avant nous n'y aurions pas pensé. »

M. Boissard, ancien maire de la commune.

Zoom sur...

Une gestion économe du foncier : la mairie a trouvé sa place

Une acquisition foncière a été réalisée par la commune à proximité du cœur du village, en prévision de la construction d'une nouvelle mairie.

En effet, il est vite apparu qu'il serait indispensable de **réaliser conjointement la mairie et les espaces publics** du village afin de relier la nouvelle mairie à la place centrale.

« Grâce à l'étude du CAUE, l'équipe municipale avait bien pris conscience qu'il n'était pas possible d'installer une nouvelle mairie sans réfléchir au lien avec la place centrale du village. »

Nicolas Capillon, atelier Calc.

La consultation a alors fait évoluer la réflexion de la commune. L'équipe de maîtrise d'œuvre s'est autorisée à répondre en dehors de la demande du maître d'ouvrage en proposant d'installer la mairie sur la place centrale. Les élus, après l'étonnement, ont adhéré à cette proposition pertinente malgré le temps passé sur un avant-projet différent. Le terrain prévu pour la mairie a alors été transformé en square et sert de réserve foncière. Le budget économisé (moins de superficie à aménager) a été utilisé pour améliorer la qualité du projet (performance énergétique, matériaux, etc.).

« Au départ, nous avons essayé de proposer un projet sur le terrain réservé par la mairie. Nous sommes allés sur le site et nous n'y avons pas retrouvé les fonctions de "place centrale de Virey" décrites par les élus. C'était un parking avec double file au moment de la sortie des classes et le garde champêtre pour faire la circulation. Le reste de l'espace était occupé par des parterres de fleurs, donc pas accessible aux gens. Implanter une mairie sur ce terrain n'avait plus de sens. »

Nicolas Capillon, atelier Calc.

« Nous vivons dans un environnement que nous sommes habitués à voir. Écouter des professionnels extérieurs au village apporte un regard neuf. Ils nous ont éclairés sur ce qu'il leur semblait pertinent de faire, alors que nous avons un autre projet, une autre vision. Ils nous ont dit que nous avons une chance énorme d'avoir une place, avec l'église, l'école, les commerces. En les écoutant, nous avons eu une sorte de révélation même si le mot est un peu fort : c'est bien là que la nouvelle mairie devait être construite. »

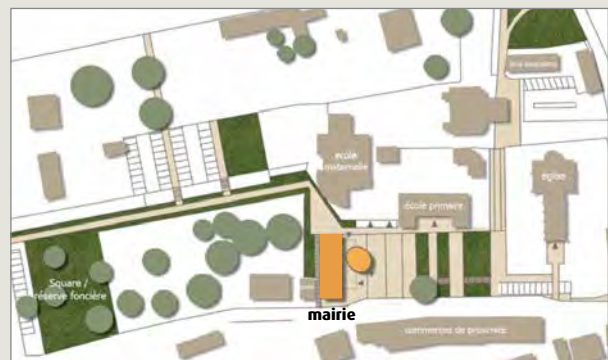
Pascal Boissard, ancien maire de la commune.

Cette attention à **l'économie d'espace** a été présente tout au long du projet en proposant **une mixité des usages** (zone de rencontre, stationnement paysager/espace de jeux pour les enfants, salle du conseil/salle des associations...).

Emplacement initialement prévu pour la mairie



Proposition d'une mairie sur la place



Un ensemble place/mairie au cœur du village, qui tient compte des divers usages

Une zone en faveur du piéton

Auparavant la place était essentiellement utilisée pour le stationnement. Les élus ont choisi de partager cet espace de manière plus équilibrée et sécurisée entre voitures et piétons et ont opté pour le statut de la zone de rencontre.

« On avait une contrainte avec les commerces et les écoles. Il a fallu vaincre les habitudes : aller chercher les enfants par un accès différent, accepter de marcher un peu plus depuis la voiture... »

M. Boissard, ancien maire de la commune.

APRÈS – La zone de rencontre intègre la place et la route départementale

La place est utilisée comme stationnement – AVANT



Quelques places de stationnement, dont deux réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) devant l'église et une devant la mairie, bordent la rue du côté de la place. D'autres places ont été aménagées en arrière de l'école maternelle sur un parking paysager, les enfants peuvent y faire de la trottinette ou du vélo quand il n'y a pas de voitures, ce qui est le cas 90 % du temps. Le terrain de sport de l'école est réalisé sur la même

trame et couvert de dalles engazonnées, il peut occasionnellement être utilisé en tant que parking supplémentaire à l'occasion de fêtes importantes.

La nouvelle municipalité continue d'informer les habitants sur la disponibilité du stationnement en positionnant les places sur un plan diffusé dans le bulletin municipal.



Stationnement PMR aux abords de la mairie



Stationnement multifonctionnel vers l'école

Des locaux commerciaux rendus accessibles

Les commerces sont implantés le long de la route départementale face à la place (ancien bureau de tabac, bar/restaurant, boulangerie). Les locaux achetés par la commune ont été aménagés, mis en accessibilité et loués aux commerçants. En plus de la boulangerie et du bar/restaurant qui étaient déjà en activité, la commune a cherché à implanter un commerce en circuit court. Un agriculteur intéressé a réuni une association de producteurs qui approvisionnent la boutique de produits locaux. Ce commerce en développement va prochainement être transféré dans un local communal plus grand sur cette même rue.

L'espace dédié aux piétons s'est élargi devant les commerces et adapté pour mettre le plus grand nombre possible de seuils à niveau.

Le restaurant, dont la clientèle est essentiellement composée de routiers et d'artisans, a la possibilité d'installer une terrasse sur la place, même s'il l'utilise peu actuellement.

Traversée devant les commerces – AVANT



Une continuité de niveau allant des commerces jusqu'aux écoles est assurée sur la route départementale face à la place par une résine colorée. Des LED bleues marquent la voirie la nuit. Quelques franchissements sont matérialisés aux endroits les plus fréquentés, mais ils restent possibles aisément partout. La traversée du bourg intégrée visuellement à la place contribue à la réduction des vitesses ainsi que la légère chicane au niveau de la mairie qui a été conservée.

« On voulait que les automobilistes prennent conscience qu'ils roulent sur une place. »

M. Boissard, ancien maire de la commune.

APRÈS – Espace de cheminement et traversée devant les commerces



Une nouvelle mairie accueillante et une place jouant le rôle de « guichet unique »

La nouvelle mairie devait s'affirmer en tant qu'édifice public contemporain à proximité de l'église et du bâtiment de l'école. Les élus l'ont voulue ouverte à tous, ce qui a conduit à **un ensemble place/mairie** conçu comme un grand tapis qui se déroule de l'église jusqu'aux bureaux de la mairie et qui dessert tous les services publics et commerces du village. La salle des conseils municipaux et des mariages est placée devant les bureaux de la mairie comme un kiosque accessible depuis la place. La mairie est symboliquement « ouverte sur la vie ». Cette salle, qui est dotée d'un bloc sanitaire accessible, peut fonctionner de manière autonome par rapport au reste de la mairie et peut être utilisée par des tiers, tels que les associations. « Le kiosque » est relié aux bureaux de la mairie par une « rue intérieure » dont le sol en béton prolonge celui de la place.



Une rue intérieure prolonge l'espace public dans la mairie

L'accessibilité s'est faite naturellement avec cette continuité de principe entre mairie et place. La place/mairie est un repère dans la traversée du bourg et concentre les déplacements quotidiens depuis que toutes les entrées des services publics s'y sont tournées. La place accueille les manifestations festives (fête de l'école, représentations théâtrales, marche gourmande du CCAS, chasse aux œufs de Pâques, expositions...)



Entrée unique des écoles, dotée d'un banc et abritée par un auvent

Revêtements et matériaux

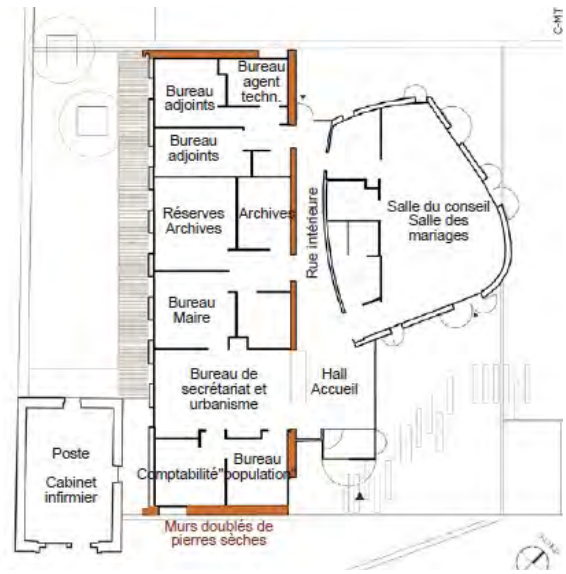
Le parvis, très minéral aux abords de la mairie, devient de plus en plus végétal à l'approche du cimetière et de l'église. Le matériau principal est le béton désactivé dans un souci de sobriété et d'économie des moyens. Il est structuré par des bandes de pierre dont la trame répond aux bâtiments qui l'entourent.

Dallage structuré



Le cheminement de la mairie à l'église en dallage de pierres structurées s'étend au sein de la végétation

Plan de la mairie



Ces bandes sont aussi des joints fonctionnels pour le béton et ont permis un arrêt soigné pour ce projet en plusieurs phases. Une faible pente de 1,5 % oriente l'eau pluviale de la place vers la voirie qui la collecte dans des caniveaux plats, sur ce site sans contrainte topographique.

Caniveaux plats



Les bandes de pierre sont un repère pour tous

Cheminevements et liaisons

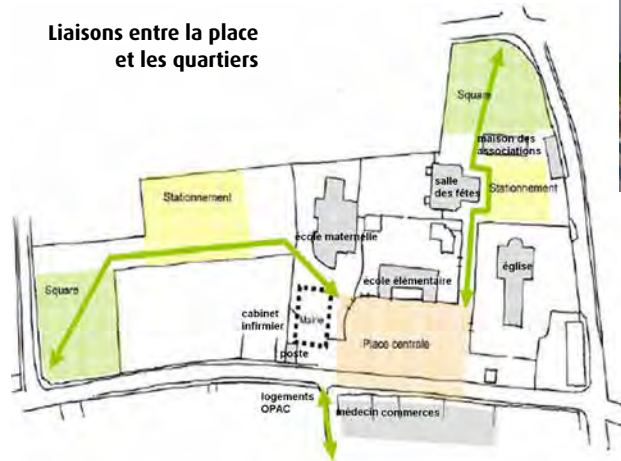
La place peut être traversée à pied selon des trajets variés. Quelques cheminevements sont plus fortement marqués et repérables au sein de la place, par exemple le cheminement entre l'école et les commerces est encadré par l'éclairage et des bandes de pierres, il aboutit à une traversée marquée et équipée de bandes d'éveil de vigilance (BEV).

La place s'étire en direction des quartiers du village par des cheminevements piétons et cyclistes. Ces chemins sont en sable stabilisé (peu coûteux, drainant et facilement réparable).

Un arrêt de bus scolaire en direction des collèges et lycées est accessible au centre du village et un service de transport à la demande dispose d'une place réservée devant la mairie.



Liaisons entre la place et les quartiers



Mobilier urbain

Beaucoup d'enfants viennent à l'école à vélo. Des arceaux ont été installés sur la place, devant la mairie et dans l'école.

De nombreux bancs s'adaptent aux besoins de chacun: banc sans dossier pour courte pause, banc à dossier pour le repos, banc boomerang pour une utilisation collective en face-à-face ou

dos à dos, banc à l'abri à l'entrée de l'école. Une conception des bancs avec accoudoirs aurait toutefois permis aux personnes âgées, entre autres, de se relever plus facilement.

Une fontaine anime la place et peut servir de repère auditif pour les malvoyants. Une fontaine d'eau potable lui fait face pour se rafraîchir.



Des bancs diversifiés

L'appropriation par les usagers

La place devant la mairie accueille aujourd'hui de nombreuses manifestations et festivités appréciées des habitants.

L'installation de bancs diversifiés permet de trouver des usages différents selon les besoins de chacun.

L'installation de supports vélo et d'une fontaine à eau engendre également de nouveaux usages qui n'existaient pas auparavant.

Tout au long de ce travail collaboratif, l'équipe de maîtrise d'œuvre et les élus ont été particulièrement attentifs à la **cohérence d'ensemble** et aux **usages par tous les habitants**. Cela se traduit par une accessibilité sobre et intégrée.

« Les bancs sont là pour que tout le monde s'y retrouve: que les ados puissent utiliser cette place, de même que les parents d'élèves, ou encore les personnes âgées qui recherchent de l'ombre en cas de forte chaleur. »
Mayot-Toussaint paysagistes.

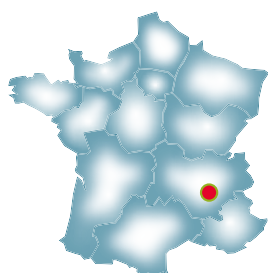
« Beaucoup d'enfants passent en sortant de l'école, des cyclistes aussi, les enfants jouent au foot sur le terrain. Nous avons installé une borne à eau pour remplir les gourdes. Ce sont des petites choses mais elles font vivre la place. »
Mayot-Toussaint paysagistes.

« Il y a des gens qui viennent se promener là, les enfants en rollers jouent sur la petite estrade devant l'école, les bancs aussi sont beaucoup utilisés. »
Guillaume Thiebaut, nouveau maire de Virey.

« On va à l'école, chercher son pain, poster une lettre ou récupérer un document administratif autour de cette place. L'entrée commune des écoles est coiffée par un abri où les parents peuvent se rencontrer, s'asseoir en étant protégé de la pluie et du soleil, ce n'est pas juste un dépose minute pour déposer et prendre ses enfants. »
Mayot-Toussaint paysagistes.

« Quand nous avons installé le banc boomerang, je garde en tête l'image des enfants qui sortaient de l'école: ils se sont dirigés vers le banc et ils ont tout de suite monté dessus, sauté, joué autour. »
Pascal Boissard, ancien maire de Virey.





Tain-l'Hermitage

Drôme (26)

6 198 habitants (source Insee 2014)



La place du Taurobole accueille terrasses, commerces accessibles, miroir et jets d'eau, espace de repos : un aménagement global au service de l'accessibilité et de la qualité d'usage. Les accès à la place sont possibles par des cheminements piétons accessibles depuis le centre historique, par les transports en commun, ou encore en voiture individuelle avec du stationnement minute et des bornes de recharge électrique.

Contexte

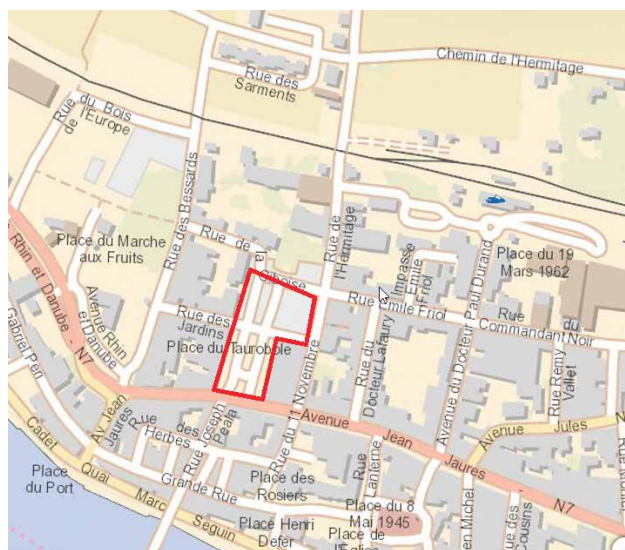
Tain-l'Hermitage est une commune de 6 198 habitants située en rive gauche du Rhône dans le département de la Drôme, à 20 km au nord de Valence. Elle est traversée par la route nationale 7 représentant un trafic proche de 13 000 véhicules par jour.

Connue pour ses vins et son chocolat gastronomique, elle attire de nombreux visiteurs tout au long de l'année. Des bateaux de croisière fluviale y font escale, amenant de nombreux touristes.

Ville natale de Maurice de la Sizeranne, fondateur de l'association Valentin Haüy pour le bien des personnes déficientes visuelles, Tain-l'Hermitage accorde une importance particulière aux questions d'accessibilité. Près de 20 % de la population est âgée de plus de 65 ans ; la commune œuvre fortement pour créer du lien entre les seniors.

À noter également que la ville accueille un établissement médical pour personnes handicapées et épileptiques.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage :

commune de Tain-l'Hermitage

Maître d'œuvre :

JNC international (mandataire du groupement). Le groupement était composé d'un architecte paysagiste (JNC international), d'un éclairagiste (**Acte Lumière**) et d'un bureau d'études spécialisé dans les réseaux (**BREA**)

Surface totale de l'opération : **environ 10 000 m²**

Éléments de programme :

aménagement de la place du Taurobole et de son quartier

Coût de l'opération d'aménagement : **2 361 000 €**

Coût de l'opération au m² : **236 €** (en 2011)

Objectifs

La place du Taurobole est la plus grande place de la commune. Avant son réaménagement, les piétons fréquentaient essentiellement les quais du Rhône et le centre historique, ignorant le quartier du Taurobole « isolé » du centre-bourg par la RN 7. La place du Taurobole était notamment dédiée au stationnement.

Dans le cadre d'une approche globale de l'aménagement de la place et son quartier, la mairie a souhaité créer un espace public convivial et commercial au cœur de la ville en :

- réduisant considérablement la part de la voiture pour laisser place aux piétons ;
- permettant aux commerces d'avoir une terrasse ;
- créant des fontaines pour animer l'espace.

Démarche

En janvier 2010, l'étude préliminaire pour l'aménagement de la place du Taurobole a été confiée au bureau d'études JNC international.

En parallèle, la commune a réalisé **un diagnostic accessibilité** de tous ses **bâtiments** et **voiries**, puis **un PAVE** définissant la programmation de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Une commission accessibilité, réunissant des élus et des représentants d'association de personnes handicapées, a été associée au projet. Celui-ci a été présenté à l'ensemble des habitants lors de deux réunions publiques au cours desquelles le stationnement a été largement débattu tant sur l'aspect quantitatif que sur le positionnement. L'approche du stationnement a été faite à l'échelle du centre-bourg, démontrant que les places de stationnement n'étaient pas perdues, mais redistribuées et mieux réparties au niveau du cœur de bourg.

Par ailleurs, invités à assister aux réunions de chantier lors des travaux, les commerçants de la place ont été sensibilisés à la prise en compte des personnes à mobilité réduite dans l'aménagement. La mise à niveau du seuil de leur établissement a été un élément déclencheur pour la mise en accessibilité de l'intérieur de leur commerce.

**Zoom
sur...****L'accessibilité des traversées piétonnes pour gommer les effets de coupure**

La commune de Tain-l'Hermitage a réalisé de nombreux aménagements pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Notamment, pour diminuer l'effet de coupure occasionné par la nationale 7 entre le quartier Taurobole et le centre historique, les **traversées piétonnes** ont été traitées de manière à faciliter les déplacements pour tous. Elles sont ainsi bordées de bandes rouges permettant de signaler les limites du passage piéton aux personnes malvoyantes. De plus, un revêtement en pavés béton imitation calcaire au droit de chaque passage piéton permet aux personnes aveugles de détecter, par « interception » et identification de ce changement de revêtement, l'existence d'une traversée piétonne, perpendiculairement à leur cheminement.

Par ailleurs, la municipalité n'hésite pas à supprimer l'espace dédié au stationnement pour le transformer en cheminements confortables pour les piétons et les cycles. À noter toutefois un point perfectible (visible sur la photo ci-dessous) : le marquage de la bande cyclable aurait pu être interrompu au droit de la traversée, afin de « faire démarrer » le marquage du passage piéton plus près du trottoir. Les personnes aveugles et malvoyantes s'arrêtant au niveau de la BEV avant de traverser, il est nécessaire que, depuis celle-ci, la première bande blanche du marquage du passage piéton soit perceptible et facilement identifiable tant par les personnes dont le champ visuel est réduit que par les chiens guides.

Chaque rue réaménagée comprend au moins un trottoir accessible, ce qui favorise les déplacements d'un endroit à un autre de la commune.

Les traversées piétonnes sur la N7 sont détectables et repérables



La nouvelle identité de la place participe à la qualité d'usage

Les aménagements de la place rendent l'espace convivial

La place est aujourd'hui destinée aux piétons. Seule une voie de circulation bidirectionnelle a été maintenue et le stationnement est contenu dans la partie nord de la place.

L'aménagement permet aux commerçants d'y installer leur terrasse et accueille le marché hebdomadaire.

Le revêtement en béton désactivé offre un confort à tous les usagers et une facilité d'entretien.

L'automobile prédomine - AVANT



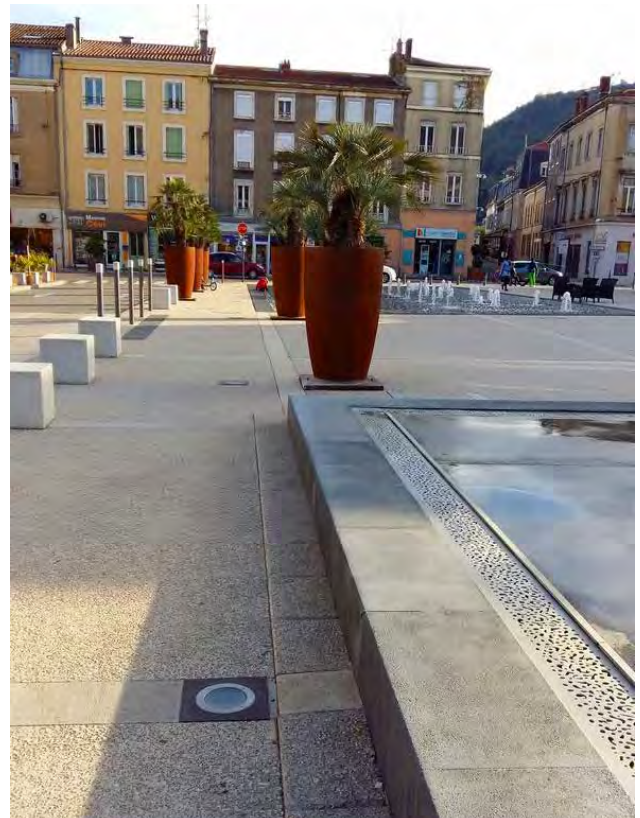
APRÈS - La place est dédiée aux piétons



Les espaces de convivialité et de rencontre s'organisent autour de deux fontaines. L'une, à petits jets, est située au niveau du sol et invite ainsi les enfants au jeu. L'autre, de type miroir d'eau, est en surélévation. Sa margelle permet de s'asseoir.



Une des deux fontaines, en béton incrusté de galets, rappelle le Rhône situé à une centaine de mètres de la place



Les piétons en quête de fraîcheur peuvent s'asseoir sur les bords du miroir d'eau

Le fond de la place accueille une copie de l'autel du Taurobole découvert sur la commune au XVI^e siècle et témoignant du passé romain de Tain-l'Hermitage.



Le taurobole était, dans l'Antiquité, un sacrifice au cours duquel un taureau était égorgé

Cet espace invite au repos et à la détente à l'ombre des platanes. Les arbres existant avant l'aménagement ont été maintenus. Toutefois, ceux repérés comme vieillissants et dangereux sont remplacés progressivement.



Cérès, déesse romaine de l'agriculture, de la fécondité et de la fertilité. Statue réalisée par le sculpteur Toros

Des commerces rendus accessibles

Les commerces ont été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite par un rattrapage des seuils ou par des rampes.

Dans le cas où le manque de place n'a pas permis de réaliser des rampes, les commerces concernés se sont alors équipés de rampes amovibles avec une sonnette à hauteur des personnes en fauteuil roulant.

Le maintien d'un accès autre que piétonnier

La place est desservie par les transports en commun. Des places de stationnement minute ont été aménagées devant les commerces et des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en place.

Le fond de place accueille quelques places de stationnement longitudinal; le parking existant avant aménagement au nord-est de la place a été conservé.





Une mise en valeur par l'éclairage

Une série de grands mâts concentrant les différents luminaires assurent un éclairage fonctionnel et d'ambiance.

Le travail sur la lumière a abouti à un compromis entre le maintien d'un cheminement suffisamment éclairé pour le confort de tous, notamment des personnes malvoyantes, et un éclairage de mise en valeur avec plus de pénombre au centre de la place.

Le fond de place dédié au stationnement a été traité par une lumière colorée.

Les matériaux et mobilier urbain

Les matériaux et les mobiliers mis en place affichent une continuité avec ceux existant déjà dans les autres quartiers réaménagés. La municipalité souhaite en effet une uniformité de traitement des espaces publics sur la commune.

Par ailleurs, les rues adjacentes à la place ont été mises en accessibilité ou le seront prochainement.

Un cheminement a en outre été créé entre la place du Taurobole et un parc accueillant une aire de jeux et situé à proximité d'une résidence pour personnes âgées.

L'appropriation par les usagers

La place du Taurobole est maintenant un espace de convivialité fréquenté. Les fontaines deviennent une aire de jeu pour les enfants.

Le fond de place, revêtu de stabilisé, est devenu un terrain de jeu pour les amateurs de pétanque, bien qu'un espace dédié à cette activité existe déjà dans le quartier.

Par ailleurs, des grands viticulteurs ont installé leur caveau autour de la place ou à proximité de celle-ci.

Cette redynamisation du centre-bourg contribue au plein essor du tourisme dans la ville.



Gestion de la topographie



Réussir la mise en accessibilité dans un contexte topographique contraint

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'accessibilité imposent aux aménageurs de ne pas dépasser certaines pentes ou certains dévers lors de la conception d'un espace public ou d'un cheminement. Si le projet nécessite l'installation d'une rampe, des paliers de repos sont à prévoir.

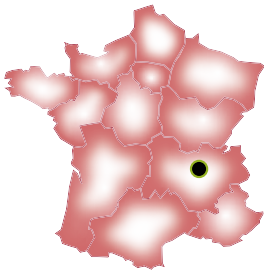
De telles dispositions sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre lorsque la topographie initiale du site à aménager comporte des reliefs importants. Cette contrainte peut concerner l'ensemble du territoire communal (par exemple, certaines communes en territoire de montagne), ou se limiter à la présence de quelques rues en forte pente. Dans certains cas, ce n'est pas tant la topographie initiale qui pose des difficultés, mais la présence « ancienne » de différences de niveaux entre les espaces. C'est ainsi le cas de certaines rues commerçantes historiques dans lesquelles les entrées des établissements comportent systématiquement des seuils.

Comment parvenir alors, dans ces contextes topographiques contraints, à concevoir des espaces accessibles ?

Les exemples présentés dans ce chapitre fournissent des éléments de réponse, tant sur la démarche mise en œuvre par les acteurs locaux que sur la nature des aménagements.

Sommaire

Génillac (42)	49
Savennières (49)	57
Sallanches (74)	67
Sauve (30)	75



Genilac

Loire (42)

3 884 habitants (source commune 2016)



L'objectif principal de l'opération d'aménagement de Genilac, comprenant la construction d'une mairie, de logements et d'espaces publics sur un vaste tènement de 6 000 m², était de préfigurer le lien entre le vieux bourg et les quartiers périurbains récents. Dans ce secteur marqué par un fort dévers, les porteurs de projet ont opté pour une urbanisation en gradins, épousant au plus près la pente naturelle du terrain. Trois plates-formes ont été créées; une attention particulière a été portée aux cheminements piétons ainsi qu'à l'implantation et l'orientation des bâtiments, dont les entrées ont été rendues accessibles malgré les différences de niveau.

Contexte

Genilac est une commune de 3884 habitants située entre les agglomérations de Lyon et Saint-Étienne, à proximité immédiate de Rive-de-Gier.

Elle est située sur le plateau du Lyonnais, et accessible par l'A47 via l'échangeur du Sardon.

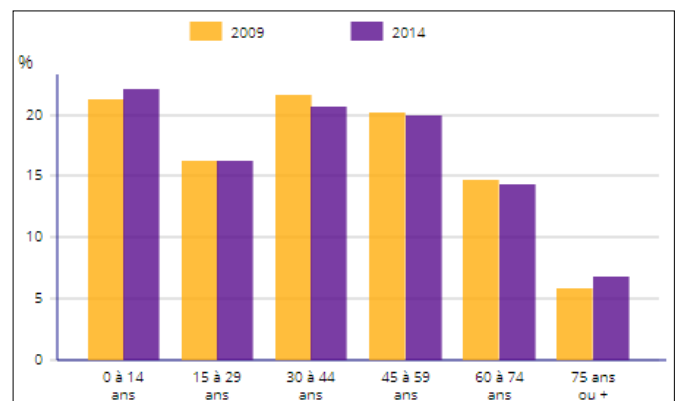
Genilac est née de la fusion de deux communes : Saint-Genis-Terrenoire et La Cula. Son statut administratif est celui de la « commune associée ». Elle fait partie de la communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole. La population est plutôt jeune, avec près de 30 % de personnes de moins de 20 ans, et en hausse régulière depuis les années cinquante, qui s'est accélérée ces dernières années.

Genilac est située sur un plateau, mais son urbanisation s'étend jusque dans la vallée du Gier. La topologie est marquée par un dénivelé de près de 600 mètres. La zone réaménagée récemment est située sur le plateau, et est elle-même assez nettement dénivelée par une pente d'environ 6 mètres, pas très perceptible à l'œil nu. Ainsi lors de la réalisation des plans, le maître d'œuvre a été surpris par **cette forte pente**, qui a donc joué un rôle majeur dans la définition du projet.

Plans de situation



Population



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Genilac**

Maître d'œuvre : **JNC Sud**

Assistance maître d'ouvrage : **Société d'équipement et de développement de la Loire (SEDL)**

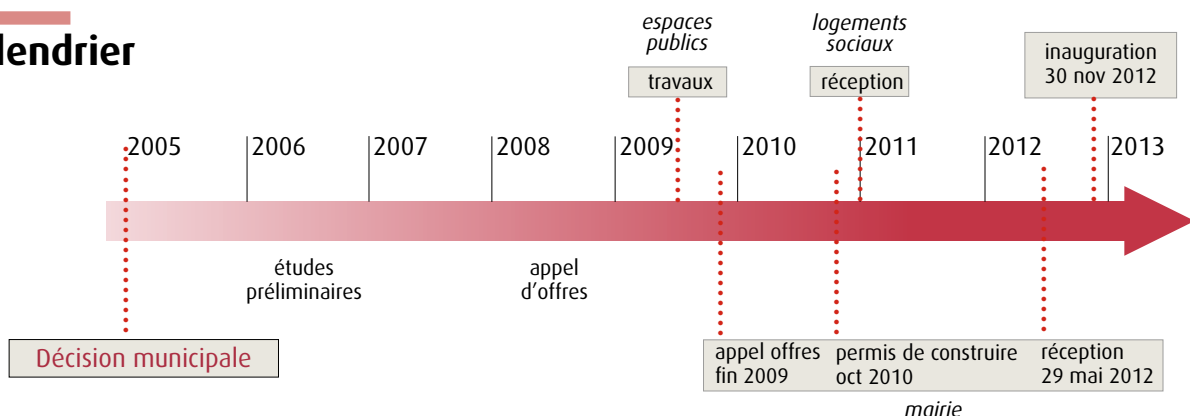
Surface totale de l'opération : **6 000 m² (zone de l'opération, bâtiments inclus)**

Éléments de programme : **construction de la mairie et de 35 logements (dont 8 logements sociaux et 2 en location-accession à la propriété) et aménagement des espaces publics associés**

Financement :

- espaces publics : **1,60 M€ HT** ;
- mairie : **1,80 M€ HT** (subvention État : 206 000 € et subvention CG42 : 108 000 €).

Calendrier



Objectifs

L'objet de l'opération était de préfigurer le lien entre le vieux bourg et les quartiers périurbains récents. Cela permettait ainsi de densifier le village et de « greffer » au centre ancien des logements et des équipements publics. Le projet a donc consisté principalement en la construction d'une nouvelle mairie, la création de nouveaux espaces publics et de logements sur un tènement acheté par la commune. Cette opération permettait ainsi de proposer

un prolongement du centre médiéval autour de la nouvelle mairie.

Le programme comprenait :

- la future mairie ;
- des logements, sociaux et en accession libre ;
- des commerces ;
- une place publique.

Plan général d'aménagement du centre



Démarche

En 2005, la commune a missionné la SEDL en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour lancer une étude de programmation globale. Cette étude de programmation a été lancée dans le cadre d'un marché public, remporté par le bureau d'études JNC (Joining Nature & Cities), qui a également remporté le marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics par la suite. La construction de la mairie a fait l'objet d'un troisième marché, lancé un an plus tard, et remporté par l'agence d'architecture Atelier des Vergers.

Le projet est situé sur un ancien parking sauvage, et est composé de la place Jean Odin, entourée par les logements sur deux côtés, et par la mairie sur le troisième côté.

Le long du tènement, il existait déjà deux équipements publics, la poste et la médiathèque, ainsi qu'une pharmacie. L'aménagement de l'allée des

Cerisiers a permis de rendre apparentes depuis l'espace public les façades arrières des maisons auparavant cachées.

Le village passe d'une urbanisation médiévale, en forme d'escargot à une urbanisation contemporaine gardant l'esprit « village ».



Vue du tènement avant aménagement

Zoom sur...

La relocalisation des activités libérales en lien avec la santé facilite l'accès pour tous

Diverses professions médicales installées auparavant dans le village ancien ont fait partie intégrante de la programmation du projet.

On dénombre :

- 3 médecins généralistes ;
- 1 masseur kinésithérapeute ;
- 3 infirmiers ;
- 1 orthophoniste.

Cette relocalisation a eu lieu dans un contexte de concertation, en amont du projet.

Ainsi, ces activités sont aujourd'hui positionnées le long de la rampe PMR, et permettent un accès pratique et aisé aux personnes utilisant ces services.

Cela n'a été possible que grâce à la concertation amont et la prise en compte de tous les besoins dans leur globalité.

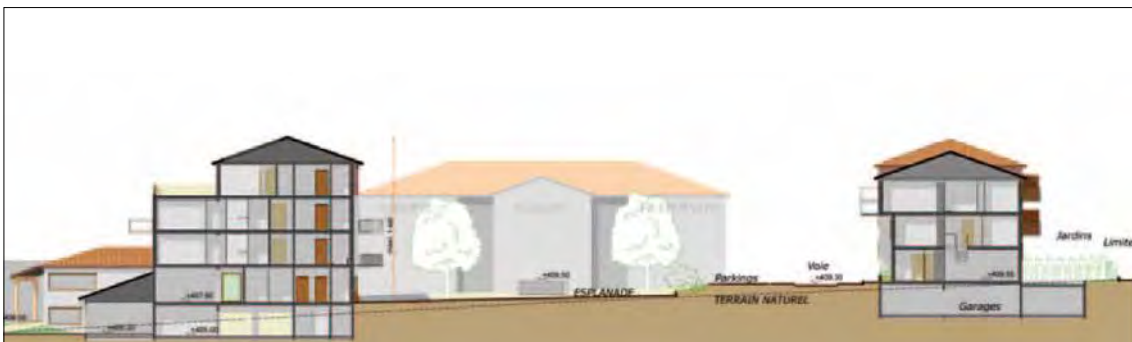
*« Cela aurait pu devenir n'importe quoi si un bâtiment ou un autre n'avait pas été pris en compte dans le projet initial » **commente le maître d'œuvre.***

*« Une vision globale, c'est vraiment important. La difficulté, c'est la temporalité. En effet, un projet urbain n'est pas toujours compatible avec la temporalité d'un mandat politique. Mais cela crédibilise les projets des petites communes » **assure M. le maire de Genilac.***



Rampe menant aux activités libérales

Une gestion des pentes par la création de plates-formes



Une vue en coupe, permettant de voir le traitement de la pente du terrain dans les choix opérés



Vue de la rue des Cerisiers



Bâtiments existants et parking réaménagé

La pente a été traitée grâce à la création de trois plates-formes :

- la première, située au niveau le plus élevé, comprend la mairie et son parking, les logements et le parking longeant l'esplanade ;
- la deuxième comprend l'esplanade située à l'arrière de la mairie (place Jean Odin) ;
- et la dernière, située au niveau inférieur, comprend les bâtiments accueillant commerces et logements.

Les plates-formes sont reliées par une rampe du côté des logements et des activités libérales de santé. La continuité en direction des bâtiments déjà existants (poste et pharmacie) a été assurée par un dégagement de l'espace devant les commerces (grâce à un retournement du parking) et par la création d'un trottoir et de traversées piétonnes accessibles.

Les trottoirs sont traités dans un matériau clair, la voirie dans un matériau foncé, assurant ainsi un bon contraste visuel entre les différents espaces.



Des cheminements larges, libres de tout obstacle et des traversées piétonnes accessibles

Les cheminements sont continus sur l'ensemble du tènement. Ils permettent d'en faire le tour, et de le traverser, sans rupture de niveau ni ressaut.

Les traversées sont matérialisées, les abaissés de trottoirs sont bien présents lorsque le trottoir n'est pas à niveau. Les bandes d'éveil de vigilance (BEV) s'intègrent bien au projet. Il n'y a pas de potelets, qui auraient pu gêner la traversée. Cela permet de ne pas alourdir l'environnement urbain et apporte une qualité urbanistique au projet.



Traversée piétonne et BEV

Le mobilier urbain (lampadaires, potelets) est disposé en dehors du trottoir et ne gêne pas le cheminement piéton.

Des plots lumineux ont une double fonction. S'intégrant parfaitement dans le projet, ils permettent une mise en lumière de la place et de la mairie, mais ils font aussi office d'assises.



Zoom sur un plot lumineux

Des bâtiments publics rendus accessibles malgré les différences de niveau

L'orientation de la mairie a fait l'objet d'une attention particulière, notamment au regard des performances énergétiques. Les parois vitrées les plus petites sont donc orientées au nord, afin d'éviter les déperditions d'énergie. De plus, l'entrée principale de la mairie se trouve également

au nord pour permettre un accès de plain-pied. L'arrière de la mairie, située à un niveau supérieur par rapport à l'esplanade, est relié à la place Jean Odin par un large escalier équipé de mains courantes, de BEV et de nez de marche contrastés.



Le stationnement PMR est large, bien signalé ; un cheminement supplémentaire est prévu côté passager.

Le seul point perfectible était la présence d'un ressaut sur la rue René Mahinc, en direction du sous-sol de la mairie. Ce ressaut a toutefois fait l'objet d'un aménagement rectificatif avec de l'enrobé.

Autres points forts, la réduction de la place de la voiture individuelle. Initialement, le tènement faisait office de parking plus ou moins sauvage. Le stationnement a été réorganisé, l'espace libéré a été utilisé pour le projet.



Ressaut rue René Mahinc



Une des places de stationnement réservé

Appropriation par les usagers

L'aménagement de cette nouvelle centralité semble être apprécié par les habitants des logements, les commerçants et professions libérales.

L'esplanade Jean Odin située à l'arrière de la mairie a de multiples usages. Elle sert de terrain de jeux pour les enfants lorsqu'il fait beau, elle accueille certains festivals et foires d'été, l'opération annuelle « sécurité routière pour les enfants » et elle est utilisée à l'occasion de cérémonies.

Néanmoins, en dehors de la saison estivale, l'esplanade est moins occupée, notamment car le marché hebdomadaire continue à se tenir sur la place centrale du village, à environ 300 mètres, en dépit des équipements prévus devant la mairie pour l'accueillir.

« On est bien quand même ici. »

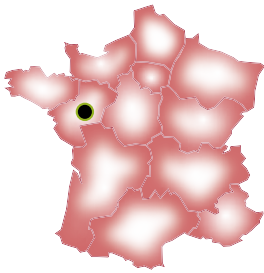
Une habitante des logements sociaux.

« Le logement social dans lequel j'habite est moins cher, mais ici c'est plus joli et les balcons sont grands. »

Une amie de l'habitante des logements sociaux.

« Les aménagements fonctionnent bien. »

M. le maire.



Savennières

Maine-et-Loire (49)

1 376 habitants (source Insee 2013)

Lauréat
2016-2017



Le réaménagement du centre-bourg de Savennières, entrepris dans un contexte fortement contraint du fait de pentes marquées et de la présence de monuments historiques, a permis d'améliorer l'accessibilité des espaces publics, des bâtiments et services, sans oublier les bâtiments patrimoniaux pour lesquels ces travaux étaient un vrai défi compte tenu des enjeux de qualité architecturale. Création de rampes intégrées, décaissements de sol limités, modifications des entrées... ont été les différentes solutions imaginées par les porteurs de projet, en lien étroit avec les usagers, les services de l'État (DDT et ABF) et différents experts de maîtrise d'œuvre.

Contexte

Savennières est une commune viticole de 1376 habitants. Elle fait partie de l'agglomération d'Angers.

Forte d'un patrimoine remarquable et d'un attrait touristique lié à son vignoble et à la véloroute « La Loire à Vélo », cette Petite Cité de Caractère^{*}, aux moyens humains et financiers modestes, doit faire face à **des contraintes topographiques et patrimoniales importantes**, notamment l'existence d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) depuis 2010.

La commune est aussi très marquée par le tourisme (viticole, patrimonial et cyclotourisme) : juin-juillet-août représentent 50 % du chiffre d'affaires du café-restaurant et 30 % de celui de la boulangerie. Les « bonnes années », 70 000 passages de cyclistes peuvent être enregistrés.

Plan de situation



« Les cyclotouristes passent à l'intérieur du village, devant chez nous ! Beaucoup d'Allemands, de Hollandais, d'Anglais, des Suisses, des Australiens, des Canadiens et des Italiens et des Espagnols au mois d'août. »

Le gérant du bar.

Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Savennières**

Maître d'œuvre : **M. Charneau**, architecte conseil et **Pragma Ingénierie**

Éléments de programme :

aménagement du parvis et des abords de l'église (environ 1 500 m² d'espaces publics), **mise en accessibilité de la mairie, de l'église, du café-restaurant-poste, du point tourisme et des toilettes publiques**

Équipements publics à proximité :

l'école, un jardin public, l'ancienne poste, le presbytère-bibliothèque et l'épicerie coopérative bio et locale (installée en 2007 dans un bâtiment communal, en bas du centre-bourg et accessible)

Autres opérations à signaler :

aménagement d'une zone de rencontre avec cheminements piétons et création de la véloroute « La Loire à Vélo »

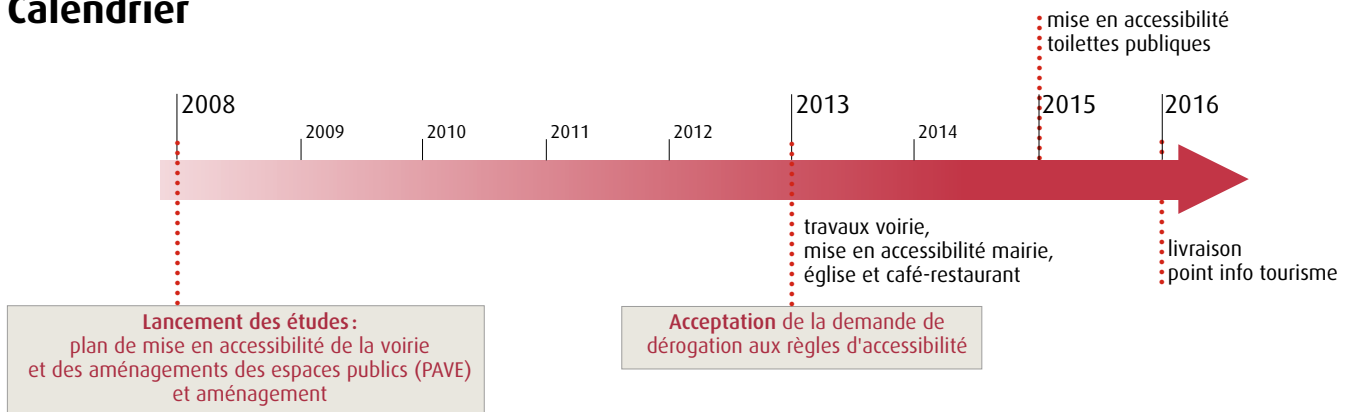
Coût de l'opération d'aménagement :

- **300 000 €** pour la déviation (prise en charge à 50 % par le conseil départemental) ;
- **800 000 €** pour la requalification et la mise en accessibilité du cœur de bourg : voirie, réseaux, place (aide de 130 000 € de la dotation d'équipement des territoires ruraux) dont **200 000 €** pour les revêtements de sol ;
- **350 000 €** pour l'acquisition et mise en accessibilité du café-restaurant (aide du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, FISAC) ;
- **20 000 €** pour la mise en accessibilité des toilettes publiques ;
- **80 000 €** pour la mise en accessibilité du point info tourisme.

Soit plus de **1,5 million d'euros** de travaux (sachant que la commune a une capacité d'autofinancement annuelle de 150 000 €)

^{*} Petite Cité de Caractère® : cette marque touristique, attribuée par une association, vise à valoriser des communes à la fois rurales par leur implantation et leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Calendrier



Objectifs

Avant le projet, le centre-bourg, resserré autour de l'église, de la mairie et du café-restaurant, se limitait principalement à un parking et un carrefour aux flux véhicules et vélos importants pour la taille de la commune (1 500 véhicules/jour).

Le projet d'ensemble visait plusieurs objectifs :

- la mise en valeur du patrimoine (en lien avec la démarche Petite Cité de Caractère®);

- la vitalité commerciale et touristique (en lien notamment avec la véloroute « La Loire à Vélo »);
- la mise en accessibilité des espaces et bâtiments du cœur de bourg.

Face au peu de moyens à sa disposition, la commune a mis en place une démarche ambitieuse, globale, mais progressive de mise en accessibilité.

Démarche

L'état initial pourrait être qualifié ainsi : un cœur de bourg « carrefour » à l'image « routière » avec **des pentes allant jusqu'à presque 8 %** sans aucun palier de repos et **des marches** pour accéder à la mairie, à l'église et au café-restaurant.

La première action a consisté à réduire le trafic au niveau du « goulot » devant l'église via une déviation. Cela représentait déjà un investissement important pour la commune, qui a obtenu un cofinancement du conseil départemental.

Après la mise en place de la déviation, le trafic motorisé a été divisé par quatre (300 véhicules/jour), permettant ainsi un réel partage de l'espace entre tous les modes.

Actuellement, peu de personnes handicapées habitent dans la commune. Toutefois, le maire était particulièrement sensible au sujet et le conseil municipal souhaitait réaliser des espaces publics et des bâtiments conformes à la réglementation. L'accessibilité n'a jamais été vue comme une contrainte, mais comme un challenge qui facilite aussi la vie des parents avec poussettes et des cyclotouristes lors de leurs arrêts.

La commune a réalisé son PAVE en associant notamment les assistantes maternelles et la maison de retraite. Le réaménagement du cœur de bourg était la première action du PAVE. La commune a déposé son Ad'AP en 2016.

La **concertation** auprès des Saponariens a été faite de plusieurs façons : via le bulletin municipal, des réunions citoyennes une fois par an avec la présentation des esquisses et la maquette des aménagements, un film réalisé sur les fouilles archéologiques, trois réunions publiques et un cahier de suggestions qui a très bien fonctionné. Pour compenser les désagréments liés aux travaux, le boulanger et le gérant du café-restaurant ont été indemnisés.

« Parfois ce sont des solutions simples : on repère un petit ressaut, on l'aplanit ! »

M. Chambrier, maire de Savennières.

Zoom
sur...

Une démarche globale à petits pas

Les élus de Savennières ont fait le choix d'une démarche globale d'amélioration du centre-bourg et des bâtiments publics. Dans leur profession de foi lors des élections en 2008, ils s'étaient engagés à « redonner un cœur au village ». Cela représente un investissement financier important (notamment pour les bâtiments), mais grâce à ce fort interventionnisme (notamment via l'acquisition de bâtiments), le pari est relevé.

L'accessibilité n'a jamais été perçue comme une contrainte. Elle s'efface au profit de la qualité des aménagements et de la mise en valeur du patrimoine.

Pour autant, la commune n'a pas fini d'améliorer son bourg. Il reste des problèmes de vitesse (et surtout un sentiment de vitesse) lors de la traversée du bourg et l'accès futur à la gare reste un vrai défi (financier et en matière de gouvernance).

Au-delà des aspects financiers, ce genre de projet prend du temps mais prouve que, via une démarche progressive et avec un fort portage politique et de l'ingénierie de conseil, **on peut réussir le challenge de renouveler un centre-bourg tout en saisissant cette occasion pour le rendre accessible à tous.**

La mise en accessibilité du bourg et de ses services : un défi technique en raison de la topographie

Rendre accessible une église romane classée en retrouvant l'entrée « historique »

La mise en accessibilité de l'église romane du x^e siècle, monument classé depuis 1840, autour duquel s'est développé le bourg historique, représentait un vrai challenge au vu de la topographie.

L'église se trouvant en contrebas de la place, une première possibilité était de décaisser celle-ci pour mettre tout à niveau. Cette première hypothèse, rejetée par l'architecte des Bâtiments de France, aurait fragilisé l'édifice, mis à mal l'ancien cimetière sur lequel est construite la place et changé l'image de ce bourg.

Qui plus est, cette solution n'aurait pas réglé le problème de l'accès à l'église qui comprend trois marches à l'intérieur.

La solution proposée a été de réinvestir l'entrée historique (entrée principale de plain-pied au sud) avec une rampe à 5 %. L'accès secondaire se fait alors via deux marches qui sont espacées et permettent ainsi de réaliser deux placettes : en partie haute, le cheminement vers la mairie et l'école, et l'installation d'une terrasse pour le bar et, en contrebas des deux marches, le parvis ouest de l'église.



L'entrée historique de l'église rendue accessible via une rampe



L'ancienne entrée, devenue entrée secondaire

La mise en accessibilité de la mairie

Pour l'accès à la mairie, la commune, accompagnée de l'architecte des Bâtiments de France et de la direction départementale des Territoires, a eu la même démarche de recherche de solutions à la fois accessibles et d'une forte qualité architecturale. Une première solution était de rendre accessible l'entrée de la mairie située à l'arrière du bâtiment. Finalement, c'est l'entrée historique qui a été retenue; on y accède à présent par une rampe. Cette mise en accessibilité a été l'opportunité de donner un vrai perron à la mairie qui n'en n'avait pas.



Une accessibilité qui s'étend aux services : café-restaurant et point poste, accès rendu possible par un décaissement du sol

La collectivité s'est ensuite occupée du café-restaurant-point poste du cœur de bourg. Pour cela, elle s'est rendue propriétaire du bâtiment. Afin de le rendre accessible, il a fallu décaisser le sol et donc supprimer la cave (qui a été transférée dans un autre bâtiment, car l'exploitant du café-restaurant a besoin de cet espace de stockage). Ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'aide du FISAC.



L'accès au café-restaurant

L'année 2016 a vu enfin la mise en accessibilité du point info tourisme, bâtiment voisin du café. Là aussi, il a fallu décaisser le sol en attaquant la roche. Mais aujourd'hui, le bâtiment est accessible et vient compléter l'offre du centre-bourg.



Les sanitaires accessibles du café



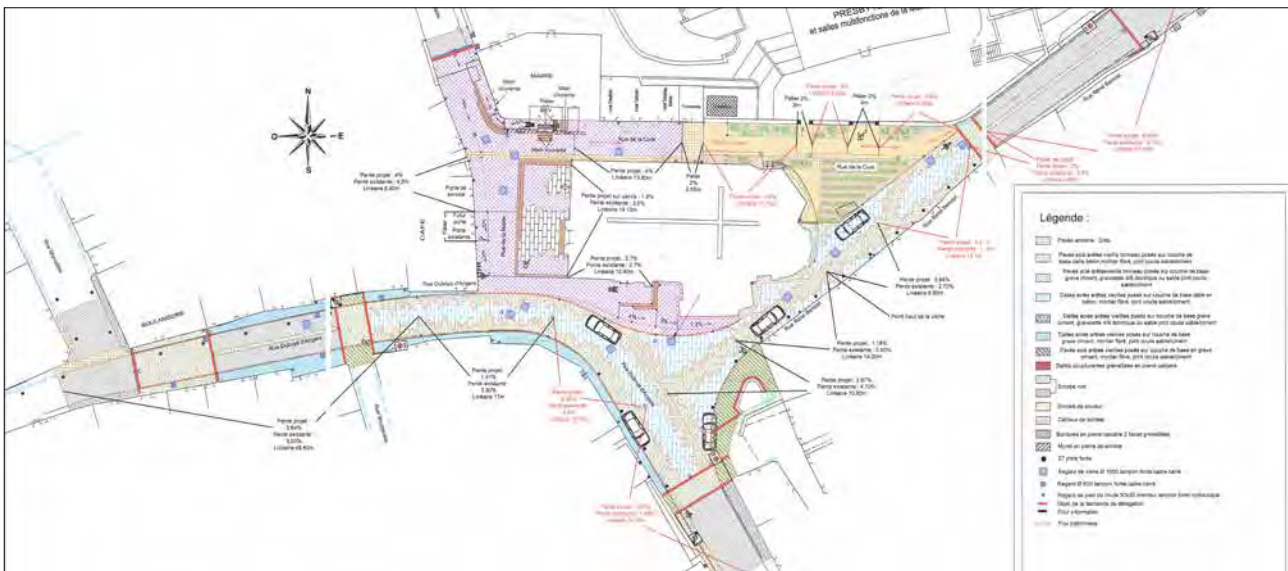
Vue sur le point info tourisme

Gérer les pentes et les accès sur l'espace public : une démarche accompagnée par les services de l'État

La mise en accessibilité de la mairie a été réalisée en même temps que l'aménagement des trois rues du centre-bourg et de la place. C'est l'architecte conseil des Petites Cités de Caractères® qui a été missionné pour le faire. Il a été fait le choix d'un traitement en zone 30 avec un cheminement piéton en parallèle (de l'autre côté de l'église). La DDT a fortement accompagné cette étape car le projet initial ne respectait pas certaines règles d'accessibilité. En effet, la DDT est arrivée « au bon moment » pour rattraper certains points sur la voirie (notamment des pas-d'âne sur le cheminement piéton).

Le correspondant accessibilité, ayant eu connaissance du projet lors d'une visite périodique de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP), a pointé des problèmes d'accessibilité à 15 jours du démarrage du chantier. Toutefois, il a proposé des solutions et les modifications n'ont pas engendré de surcoût ni de retard dans les travaux. Le rôle de conseil de la DDT a été essentiel pour la commune. En effet, dans ce cas précis, les défauts de conformité n'avaient pas été repérés par les autres professionnels de l'aménagement.

Plan de masse



Il a malgré tout été nécessaire de demander une dérogation, car la topographie ne permet pas d'arriver à des pentes conformes à la réglementation (qui prévoit, pour rappel, des pentes inférieures à 5 %).

L'aménagement a permis de traiter l'accessibilité des établissements suivants : l'église, la mairie, le

café-restaurant-tabac-presse-point poste, la maison de lecture et les salles paroissiales, l'école publique, les sanitaires publics, l'ancien bâtiment de la poste et l'épicerie.

APRÈS - La rue en zone 30



Les perspectives à moyen terme

La commune aimerait acquérir un terrain près de la mairie sur la partie haute pour y aménager un parking avec notamment une place PMR, ce qui faciliterait l'accès à tous car le parking public se situe aujourd'hui dans la partie basse du bourg. Cela permettrait aussi l'installation d'un point vélo pour améliorer l'accueil des cyclotouristes.

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-bourg, la mairie a prévu l'accès à l'ancienne poste. Elle aimerait y localiser la boulangerie (aujourd'hui un peu plus loin et non accessible, et pour laquelle une aide financière serait possible) et une activité médicale (kinésithérapeute). Le bâtiment sert aujourd'hui de point bibliothèque.

Dernier enjeu majeur dans la chaîne des déplacements, l'accès au point d'arrêt SNCF (qui permet de relier Angers et Nantes par le train). Cent vingt passagers aller/retour utilisent aujourd'hui le train. Le site est très contraint (contrainte topographique, contraintes d'exploitation pour la SNCF, contraintes environnementales: Unesco et site classé), mais c'est avant tout la gouvernance qui est difficile, car de nombreux acteurs sont concernés. Il n'y a pas d'impossibilité technique à réaliser l'accessibilité depuis le centre-bourg jusqu'à l'accès aux trains. Toutefois, la commune, qui reste faiblement peuplée, a des difficultés pour mobiliser les acteurs institutionnels.



La boulangerie actuelle, non accessible

Retours d'expérience et appropriation par les usagers

Un bilan des aménagements positif dans l'ensemble

S'il n'a pas été possible de rendre toutes les pentes conformes à la réglementation accessibilité (d'où la demande de dérogation), de nombreux efforts ont été faits pour les adoucir en créant des paliers de repos au niveau des entrées.

Le coût important de l'aménagement du cœur de bourg n'est pas dû à l'accessibilité, mais au choix des matériaux lié au caractère classé de l'église et aux exigences de l'architecte des Bâtiments de France.

Les mesures prises pour réduire la vitesse des véhicules motorisés ont représenté un vrai plus pour les piétons, les cyclotouristes, et la cohabitation se passe bien. Toutefois, le traitement en zone 30 relève plutôt, en termes d'image comme de fonctionnement, de ceux d'une zone de rencontre. La collectivité réfléchit à changer la signalisation verticale en ce sens. Qui plus est, le partage de la voirie n'est pas toujours compris par les automobilistes qui roulent apparemment encore un peu vite et il faudrait éviter que la lutte contre la vitesse ne se traduise par des obstacles pour les piétons.



Une signalétique lisible et contrastée a été mise en place, conforme à la réglementation accessibilité voirie et en lien avec les obligations de la véloroute « La Loire à Vélo » et du label Petite Cité de Caractère®.



Même dans une petite commune, les potelets anti-stationnement restent encore un outil privilégié pour maîtriser l'occupation de l'espace public.



En plus de la zone 30, les piétons disposent d'un cheminement sécurisé, accessible qui donne aussi accès aux toilettes publiques accessibles.



À droite de l'église, le cheminement piéton accessible
À gauche, la zone 30



L'accès aux toilettes publiques

Des usagers satisfaits

Le café-restaurant, qui est à présent accessible facilement depuis l'espace public, reçoit souvent des personnes handicapées. Le gérant est aujourd'hui très satisfait du bâtiment et de l'aménagement de la place qui lui permet l'installation d'une terrasse. Il accueille régulièrement des cyclotouristes qui font étape à Savennières, ainsi que des personnes handicapées. Qui plus est, le restaurant abrite désormais le service poste qui n'était auparavant pas accessible et qui avait fermé depuis.



« On accueille des poussettes, des personnes à mobilité réduite. On a une cliente non voyante qui habite le village et qui vient manger chez nous très régulièrement. On reçoit aussi régulièrement des personnes en fauteuil. Ce ne sont pas des habitants, mais des personnes qui ont des enfants en fauteuil et qui sont dans des maisons spécialisées. Ils se garent en bas et ils arrivent par le côté de l'église. »

Le gérant du café-restaurant.

La mairie, rendue accessible grâce aux travaux, bénéficie à présent d'un vrai perron.



Rampe d'accès à la mairie



« Cela a vraiment changé l'image de Savennières. Ça bouge ! »

Le gérant du café-restaurant.

Cette opération d'aménagement, très qualitative, a permis de changer l'image du bourg et de mettre en valeur le patrimoine. La population était très divisée sur le projet au départ, mais le projet final fait l'unanimité, au-delà des espérances des élus.

« Aujourd'hui, il y a une vraie vie dans le village, un vrai cœur et un vrai perron pour la mairie. »

M. Chambrier, maire de Savennières.

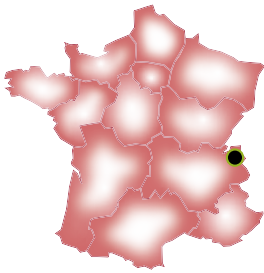
« C'est une réussite. On le sent avec les touristes et les gens qui viennent des communes autour. Ils ont tous la même remarque : « Cela a été bien aménagé ! Vous avez un beau village, ça vit bien ! »

Le gérant du café-restaurant.

APRÈS – Les abords de l'église

Les abords de l'église – AVANT





Sallanches

Haute-Savoie (74)

16 608 habitants (source Insee 2013)



En vue de redonner toute leur place aux piétons, la ville de Sallanches a récemment réaménagé la place Saint-Jacques, lien entre centre-ville et quartier historique. Pour rendre les aménagements accessibles, elle a dû proposer plusieurs solutions techniques répondant aux besoins des différents usagers tout en prenant en compte les contraintes topographiques : pente douce, création de quelques marches pour rattraper les niveaux, terrassements, accès de plain-pied... Ces aménagements se sont accompagnés d'éléments plus qualitatifs tels que la présence de végétation, d'espaces de repos, d'un miroir d'eau créé par le ruissellement de l'eau de la fontaine.

Contexte

Localisée dans le département de la Haute-Savoie à 75 km d'Annecy et 60 km de Genève, la commune de Sallanches compte 16 608 habitants (source INSEE 2013). Située dans une large vallée, elle est traversée par la Sallanche et offre un panorama à 360° sur la chaîne des Aravis, la chaîne des Fiz et la chaîne du Mont-Blanc.

Environ 22 % de la population est âgée de plus de 60 ans.

La ville de Sallanches a connu par le passé plusieurs événements dévastateurs, dont l'incendie de 1840 qui détruisit presque entièrement la ville. Sallanches qui était bâtie selon un plan médiéval est alors reconstruite selon un plan sarde orthogonal.

La place Saint-Jacques se situe au nord-ouest du centre-ville, à l'articulation entre la ville « sarde » et la ville « moyenâgeuse ». Elle est entourée de commerces ainsi que d'une église pour laquelle elle fait office de « place de l'église ». Située sur les hauteurs, c'est une place qui offre une vue sur le Mont-Blanc. Elle se trouve en pente avec

des différences de niveaux pouvant aller jusqu'à 2,3 mètres entre le pied du parvis de l'église et les commerces situés en face. La plupart des commerces étaient accessibles uniquement en franchissant des seuils d'une à deux marches.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Sallanches**

Maître d'œuvre :

Christophe Veyrat-Parisien (paysagiste DPLG mandataire de l'équipe), **Denis Roptin** (paysagiste), **Franck Franjou** (concepteur lumière), **VIATEC ALTUS** (BE VRD) aujourd'hui **TECTA**, **Gabrielle WEISE** (architecte, développement durable)

Surface totale de l'opération : **9 000 m²**

Éléments de programme :

requalification de la place Saint-Jacques à proximité de laquelle se trouvent environ 12 commerces, une école maternelle (à l'origine du projet), l'église, la bibliothèque qui se déplace à terme dans la future médiathèque, le presbytère

Coût de l'opération d'aménagement :

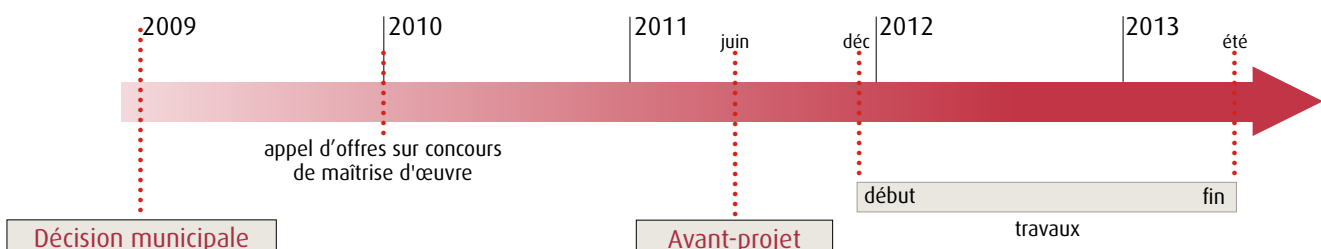
2 500 000 € TTC dont **1 800 000 € HT** de travaux

soit un coût d'opération : **200 € HT/m²**

Aide financière :

- **80 000 €** : conseil départemental ;
- **43 894 €** : FISAC.

Calendrier



Objectifs

La mairie a souhaité redonner un pouvoir attractif à cette place en aérant et libérant l'espace.

Par ailleurs, l'équipe municipale a identifié ce secteur comme un futur pôle culturel de la commune avec la présence, en périphérie de la place, du centre de la nature montagnarde et de la future médiathèque.

Le programme du réaménagement de la place Saint-Jacques fixait les objectifs suivants :

- rendre la place aux piétons ;
- réorganiser le stationnement ;
- hiérarchiser la circulation ;
- repenser la place de l'eau.

Ces objectifs devaient parallèlement répondre aux exigences d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Mais le **challenge** de la commune a été d'**atteindre ces objectifs** de réaménagement de la place **dans un contexte topographique contraint**.

« La place Saint-Jacques était devenue complètement encombrée par les véhicules, c'était une place qui avait très peu évolué. Elle s'était fait envahir par les véhicules. »

Sidney Contri, adjoint au maire chargé de la voirie.

« Encore un peu plus loin, la mairie a construit un boulodrome... Il y a d'abord un pôle culturel mais aussi des activités ludiques et sportives qui s'installent ici... La place Saint-Jacques est le point de centralité. »

Christophe Veyrat-Parisien, architecte paysagiste.

« Donner l'accessibilité à l'ensemble des commerces de la place était dans le programme. »

Christophe Veyrat-Parisien, architecte paysagiste.

Démarche

Une commission communale d'accessibilité, à laquelle participent des associations de personnes handicapées, se réunit chaque année pour discuter les projets de la commune.

Bien que les documents de planification relatifs à l'accessibilité (PAVE, Ad'AP...) ne soient pas aboutis, la commune de Sallanches intègre l'accessibilité au fil de ses projets. Par ailleurs, elle dispose d'une bonne connaissance de l'état d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie.

« On identifie, avec la commission, des itinéraires à rendre accessibles. »

Sidney Contri, adjoint au maire chargé de la voirie.

Zoom sur...

Un nouvel équilibre entre piétons et véhicules

L'aménagement de la place Saint-Jacques a permis de redonner de l'espace aux piétons. La place ayant été libérée du stationnement, le piéton peut désormais déambuler et flâner. L'espace dégagé de ses obstacles offre à présent une vue sur l'église et la ville ainsi que sur les massifs montagneux environnants. Des blocs de granit positionnés sur le côté de la place rappellent les noms de ces derniers et font office de table d'orientation. Sur le même principe, le nom de la place est inscrit sur un bloc de granit (voir la photo sur la page de couverture).

Autour de la place, la largeur des rues a été réduite alors que les trottoirs ont été agrandis. Les parvis de l'église et de l'école ont été créés, permettant d'accueillir les cortèges des cérémonies pour l'un et de proposer une zone sécurisée pour les parents et les enfants aux heures de sortie des classes pour l'autre.

La topographie du sol a été lissée au maximum pour faciliter la mobilité piétonne. Les passages piétons et l'ensemble des cheminements sont désormais accessibles.

Un nouveau plan de circulation autour de la place (suppression d'une rue permettant à la place Saint-Jacques de s'étendre jusqu'à la façade de l'immeuble Saint-Roch et mise à sens unique de deux rues) a permis un apaisement de la circulation motorisée.

Un nouveau statut de la voirie est en projet. En effet, la commune a lancé le projet « cœur de ville apaisée » visant à créer une zone 30 dans tout le centre-ville; la place Saint-Jacques se situe dans le périmètre de cette future zone 30.

Plan de circulation – AVANT



Plan de circulation – APRÈS



Une accessibilité obtenue dans un contexte topographique contraint

Aménagement en pente douce pour la place Saint-Jacques

La place Saint-Jacques présente une surface « lissée » qui offre des fonctionnements et des usages selon les saisons et les événements. Le profil des lieux a été redessiné en pente douce. L'objectif était d'**aplanir au maximum la place**. Il s'agissait de modeler le sol en lissant au maximum sa topographie. Les travaux de réaménagement ont permis de libérer l'espace, auparavant encombré par les véhicules en stationnement. La place de la voiture est minimisée et l'espace est redonné aux piétons.

La place proposait, avant la rénovation, environ 120 places de stationnement de surface. Aujourd'hui, une vingtaine de places sont maintenues à proximité des commerces (épicerie, bar, coiffeur, fleuriste...) pour du stationnement payant de courte durée. Le parking souterrain du Pré de Foire situé à moins de 200 m de la place Saint-Jacques, et créé avant sa rénovation, offre 250 places de stationnement payant.

Plan de situation



APRÈS – Place Saint-Jacques



Place Saint-Jacques – AVANT



Les jeunes utilisent cet espace libéré pour la pratique du skate ou du vélo en été. Des lieux de repos pour les piétons, végétalisés, donnent une ambiance agréable à la place. Du mobilier d'assise en bois et en métal a été disposé à proximité des commerces et des places de stationnement.



Un ruisseau récupère le trop-plein d'eau de la fontaine et alimente un miroir d'eau. Cet aménagement attire beaucoup les enfants et est devenu un espace de jeux pour eux.

Toutefois, les commerçants situés autour de la place regrettent son manque d'animation. La mairie a engagé des réflexions pour proposer des animations.



Des bâtiments remis à niveau

Des ERP (école, église...) et des commerces ont été rendus accessibles par **un rattrapage des seuils ou par des rampes**.

Auparavant, les commerces de l'immeuble Saint-Roch étaient desservis par un trottoir en forte pente (plus de 6 %) et aucun d'entre eux n'était accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La mise en accessibilité a nécessité la création de quelques marches afin de gérer la pente. Le cheminement pour les PMR se fait en contournant l'îlot de végétation placé devant chaque commerce. Pour ce contournement, la gestion de la topographie s'est faite en jouant sur la nature des revêtements.

« L'ensemble de la place est un grand plan incliné homogène unique. Le sol étant "voilé" dans tous les sens, l'usage du pavé sur une faible surface a permis de connecter les surfaces d'accès aux commerces sans seuil. »

*Christophe Veyrat-Parisien,
architecte paysagiste.*

L'accessibilité des commerces n'était pas assurée (seuils) - AVANT



APRÈS - L'entrée dans les commerces se fait à présent à niveau



Toutefois, concernant le handicap visuel, il s'est avéré que le contraste souhaité entre le granit blanc d'Espagne et le granit brun des Vosges n'était pas aussi marqué qu'espéré, surtout par temps sec.

Une fois l'aménagement terminé, des chutes ont eu lieu au niveau du parvis de l'église et ont été signalées par les commerçants devant les vitrines de leur magasin. Des aménagements correctifs ont été réalisés dans un second temps.

« Afin de permettre un contraste visuel, des "clous" de teinte sombre ont été mis en place en bordure de l'ensemble des marches qui sont toutes de teinte claire. Au niveau du parvis de l'église, quatre mains courantes ont été installées, permettant de visualiser clairement les marches. »

*Christophe Veyrat-Parisien,
architecte paysagiste.*

L'école a été rendue accessible à l'occasion du projet d'aménagement de la place Saint-Jacques. **APRÈS - L'école**

L'école - AVANT



Quant à la placette du cadran qui constitue la deuxième entrée de l'église, elle était déjà accessible aux PMR. Les travaux ont consisté à la rendre plus confortable et à effacer la perception de « rampe PMR ».

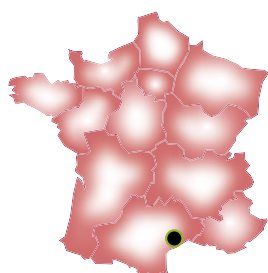
Pour cette placette, d'importants travaux de terrassement ont été nécessaires afin d'aplanir au maximum l'espace.

« Des modifications de nivellement assez fortes ont été réalisées sur cette partie. Tout le niveau de la placette a été remonté d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 1 mètre. »

Christophe Veyrat-Parisien, architecte paysagiste.



Aménagement de la placette du cadran



Sauve

Gard (30)

1 970 habitants (source Insee 2014)



Le village de Sauve surplombe le fleuve de la Vidourle et est dominé par le plateau du Coutach, grand massif calcaire. De par cette situation géographique particulière, l'urbanisation du centre ancien est assez resserrée et s'est développée de manière verticale, avec un maillage de ruelles étroites, d'escaliers, de passages couverts. L'opération globale de réaménagement du centre historique a dû tenir compte de ce contexte topographique complexe, pour améliorer l'accessibilité des espaces.

Contexte

La commune de Sauve se situe dans le département du Gard, à 50 km au nord de Montpellier et à 50 km au nord-ouest de Nîmes. Ville médiévale aux attraits touristiques, la commune de Sauve a mené une réflexion approfondie pour l'aménagement de son centre ancien.

Il s'agissait pour les élus de valoriser le patrimoine de la commune, en retrouvant une cohérence globale des aménagements à l'échelle du village, tout en affirmant l'identité et les caractéristiques de chaque entité urbaine.

Vue d'ensemble de la commune



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Sauve, syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG)**

Maître d'œuvre : **CEREG et Green concept, Inframed et Amphoux**

Éléments de programme :

réaménagement du centre-bourg historique. Cette requalification globale des espaces publics du centre ancien comprend la réfection des revêtements de surface, l'installation de mobilier urbain, la réhabilitation des réseaux secs et humides (dont l'assainissement)

Surface espace public aménagé : **15 500 m²**

Quelques chiffres concernant les revêtements :

- **5 376 m²** de béton désactivé carrossable ;
- **3 060 m²** de béton désactivé piéton ;
- **2 934 m²** de calade.

Quelques chiffres concernant l'éclairage public :

- **123** lanternes LED installées ;
- **10** candélabres ;
- **4 000 m** de câble souterrain ;
- **260** projecteurs pour l'éclairage architectural.

Coût de l'opération d'aménagement : **7 266 000 €**

dont :

- **3 290 000 €** pour les réseaux humides ;
- **1 836 000 €** pour les réseaux secs ;
- **2 140 000 €** pour l'aménagement de surface.

Total des subventions : **3 348 500 €**

dont :

- **384 000 €** conseil régional ;
- **1 077 000 €** conseil départemental ;
- **1 080 000 €** Agence de l'eau ;
- **807 500 €** SMEG – conseil départemental.

Objectifs

La qualité des espaces publics était fortement mise à mal par l'état des revêtements, des façades et par l'encombrement systématique de l'espace public (stationnement, mobilier, signalétique, éclairage, etc.).

L'objectif de cette réhabilitation était triple :

- répondre aux obligations sanitaires et de **sécurité** (canalisations en plomb, évacuation des eaux usées, réfection des réseaux électriques, de l'éclairage public, etc.);
- prendre en compte les enjeux de **développement durable** (problématique de gestion économe de l'eau avec une perte d'eau potable captée estimée à 60 %, problématique de pollution avec l'existence de rejets directs dans la Vidourle, enjeu lié à la réduction de la consommation électrique nécessaire à l'éclairage public, etc.);



Exemple d'une ruelle avant les travaux de réhabilitation

- mettre en valeur le **patrimoine historique et naturel** pour améliorer l'image de la ville et la rendre à nouveau attractive. La commune dispose en effet d'une situation particulière, en bordure du fleuve côtier de la Vidourle et en surplomb du chaos de la « Mer de rochers ». Son patrimoine est riche : Tour de l'Horloge, Tour de Mole, église Saint-Pierre, conservatoire de la Fourche...

L'**accessibilité** était transverse aux volets **sécurité, développement durable et valorisation du patrimoine artistique, historique et naturel.**



Limite entre rue réhabilitée et rue non réhabilitée

Démarche

L'année 2001 voit le début de la réflexion qui sera portée par les trois maires de la commune qui se sont succédé tout au long de ces années.

Le **conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** du Gard a accompagné la Ville dans le développement de l'attractivité de ce territoire rural, en proposant des aménagements valorisant le patrimoine architectural et urbain de Sauve.

Des travaux de mise en valeur de l'espace public ont été réalisés. Un circuit de découverte, avec une signalétique spécifique, a été conçu et est proposé aux visiteurs. Il fait le lien entre les éléments patrimoniaux de la commune.

Un plan de développement touristique est réalisé, en parallèle des aménagements et embellissements.

Zoom sur...

Un projet qui a demandé de longues années de maturation, avec la volonté commune de redynamiser le centre-ville

Près de 10 années d'études et 3 années de chantier auront été nécessaires pour mener à bien un tel projet. Trois équipes municipales se sont succédé et se sont mobilisées sur le projet, avec une volonté partagée : **donner une nouvelle image au centre-ville de Sauve et le rendre plus attractif.**

Une large concertation a été organisée avec les Sauvaines et les Sauvains, les commerçants et artisans d'art présents dans la cité, les entreprises, les partenaires publics ou privés, l'ensemble des élus

des trois mandatures et tout le personnel communal. Près de 300 réunions (réunions de chantier, comités de pilotage, réunions publiques, etc.) ont permis à chacun de s'exprimer. Cette **large concertation** a été maintenue tout au long du projet, ce qui a permis d'entretenir des échanges dans la durée et de parvenir à une meilleure acceptation des gênes nombreuses occasionnées par les trois années de chantier.

La prise en compte de l'accessibilité dans la gestion de la topographie

Sauve est un **village vertical** qui surplombe la Vidourle, à flanc du plateau du Coutach. Le centre-ville historique est constitué de **rues étroites**, reliées par de **multiples escaliers** et des **passages couverts**. L'organisation architecturale du village est rythmée par de soudaines respirations (places publiques) et par de lumineuses ouvertures (plusieurs espaces offrent des points de vue sur le grand paysage).

Dans cette opération d'ensemble, plusieurs aménagements répondent aux enjeux d'accessibilité, en particulier :

- la création de trottoirs piétons et de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
- la restauration d'une placette piétonne centrale sans aucun dénivelé ;
- le dégagement d'une vaste esplanade piétonne le long des façades des commerces ;
- la réalisation d'une vaste promenade belvédère piétonne sur la vallée du Vidourle en limite de la ville haute.

L'accessibilité aux équipements publics

La requalification de certaines voiries (ci-après, le cas de la rue des Boisseliers) a permis, **malgré la pente prononcée de ce secteur**, de désen-

combrer l'espace, de faciliter les déplacements piétons et d'améliorer l'accès aux établissements recevant du public.



La rue des Boisseliers avant travaux : des revêtements dégradés, de nombreux obstacles et des ruptures de niveaux



Réaménagement de la rue des Boisseliers et amélioration de l'accès à l'école, à l'office de tourisme et au conservatoire de la Fourche



L'amélioration des cheminements piétons dans le cœur historique

La cité médiévale de Sauve comporte les caractéristiques types d'un village vertical accroché à **une pente abrupte** : elle est marquée par la présence de nombreuses **ruelles en pente**, souvent pavées, entrecoupées de **passages voûtés** et d'**escaliers tortueux**.

Dans ce **contexte topographique contraint**, la requalification des espaces publics du centre ancien a permis de limiter les seuils et d'améliorer les revêtements. L'espace, qui était auparavant

très encombré par les voitures, est à présent dégagé. Des éléments de mobilier urbain, sobres et en cohérence avec la qualité patrimoniale du lieu, ont été installés avec parcimonie, de manière à ne pas surcharger l'espace et sans créer de nouveaux obstacles.



Exemples de rues en forte pente



Les larges marches (sur la droite) permettent de créer des paliers où l'installation de mobilier est possible (bennes à ordures ménagères et bacs à plantes). Elles peuvent être évitées par un cheminement continu en pente (à gauche des bacs à plantations)



Exemple de rue après travaux: certains seuils persistent, mais les conditions de déplacement et d'accessibilité ont été globalement améliorées



Exemples d'accès à des bâtiments (ERP) avec un ressaut franchissable



Mise en place d'une signalétique

La création d'un parking accessible dans un contexte topographique contraint

Pour accompagner les mesures de restriction de la circulation automobile et de suppression de places de stationnement dans le centre ancien, il a fallu réorganiser le stationnement. En particulier, un parking a été créé et est utilisé à la fois par les riverains et les visiteurs.

Il comporte des places réservées PMR. Son revêtement assure une certaine perméabilité (utile dans ce secteur de forte pente pour limiter le risque de ruissellement) tout en étant « marchable », carrossable par les fauteuils roulants, poussettes...



Des espaces accessibles et conviviaux, malgré les contraintes topographiques



Malgré la pente prononcée et les contraintes patrimoniales fortes, ce restaurant-bar à vin dispose d'une terrasse accessible et qui s'intègre bien à cette ruelle du cœur historique de la commune.





Des assises sont intégrées à la façade d'origine, rendant ainsi l'espace plus ouvert et convivial. Il n'a pas été nécessaire d'ajouter du mobilier



Exemple d'une rue sous arcades, après travaux



À droite, la place débouche sur un belvédère accessible



Dans un contexte topographique contraint, les aménagements réalisés à Sauve favorisent les échanges et la convivialité. Places, placettes et passages couverts sont à présent accessibles aux personnes en fauteuil roulant (présence de rampes, plans inclinés), aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées...



Place du piéton



Faciliter les déplacements de tous les piétons

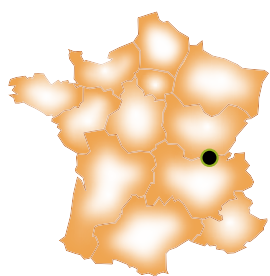
La marche est un mode de déplacement universel qui trouve un écho de plus en plus favorable auprès des usagers et des aménageurs. Faciliter la marche en l'intégrant dans l'aménagement de l'espace public, c'est protéger la santé de tous et l'environnement, mais c'est aussi valoriser les espaces publics et le patrimoine.

Comment prendre en compte les besoins des piétons dans un projet d'aménagement? Quelle « place » leur accorder? Comment passer d'un espace « routier » à un espace partagé et apaisé? Concevoir des espaces accessibles, c'est améliorer les conditions de déplacements de tous les piétons. Diminuer les distances entre les pôles d'attractivité, proposer des itinéraires confortables et sécurisés, réduire les contraintes liées à la présence massive de l'automobile sont autant d'actions en faveur de la marche.

En œuvrant pour la promotion de la marche, les collectivités poursuivent un enjeu majeur. Individuel, car il permet à une grande majorité de citoyens de se déplacer et accéder aux aménités urbaines ou rurales, et sociétales en produisant des espaces publics apaisés et accessibles.

Sommaire

Cras-sur-Reyssouze (01)	87
Roquefort (47)	97
Guinkirchen (57)	103



Cras-sur-Reyssouze

Ain (01)

1 388 habitants (source Insee 2013)



La place du Marché, située au Cœur de Cras-sur-Reyssouze, invite les piétons à déambuler le long des commerces, écoles, mairie et bibliothèque en toute sécurité. Elle garde néanmoins ses usages d'origine avec la création d'un espace de stationnement modulable qui permet d'accueillir la fête annuelle du village et autres manifestations.

Contexte

Cras-sur-Reyssouze est une commune de 1388 habitants localisée à 14 km au nord-ouest de Bourg en Bresse. Elle fait partie de la communauté de communes « La Plaine Tonique » qui compte 18 000 habitants. Sa population s'accroît, après s'être réduite de moitié au milieu du XXe siècle. Son bourg se développe et représente actuellement les deux tiers de l'habitat communal, il est entouré de nombreux hameaux qui occasionnent des déplacements motorisés notamment pour accompagner les enfants à l'école (170 élèves).

Le marché hebdomadaire était l'un des plus fréquentés de la région au début du siècle dernier. Il a disparu mais a laissé son nom à la place qui reste un lieu d'échanges et de rencontre et accueille la « vogue » annuelle.

Le village a une activité sociale forte avec de nombreuses associations: club entraide et amitié des Retraités, Trottinons avec Angelina (jeune fille

atteinte d'une maladie orpheline), Enfants soleil 01 (association qui œuvre pour permettre aux enfants atteints de trisomie 21 d'avoir accès à un parcours scolaire dans de bonnes conditions)...

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Cras-sur-Reyssouze**

Assistant à maîtrise d'ouvrage : **CAUE 01, DDT 01 et agence d'ingénierie de l'Ain**

Maître d'œuvre : **bureau d'études Ciera** (basé à Villette-sur-Ain)

Surface espace public aménagé :

centre-bourg : 4 200 m²

liaison quartier nord : 700 ml de cheminement

Éléments de programme :

Tranche 1 : **réaménagement global de la place, du parvis de la mairie et de deux rues**

Tranche 2 : **aménagement d'une liaison piétonne entre le centre-bourg et le quartier « Les Laurents » au nord de la commune**

Plusieurs équipements publics à proximité : **bibliothèque, école, mairie, église**

Coût de l'opération d'aménagement :

- **377 k€ HT** pour le centre bourg (dont 50 k€ pour le déplacement du monument aux morts)

financements : **59,6 %** commune, **14 %** dotation départementale, **6 %** FISAC, **20 %** dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), **0,4 %** ONAC (Office national des anciens combattants)

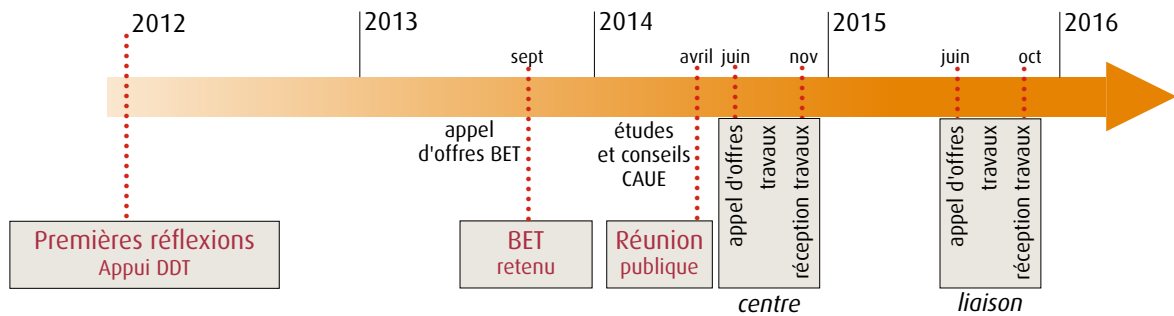
soit un coût de **90 € HT/m²** (en 2014);

- **317 k€ HT** pour la liaison avec quartier Nord

financements : **66,3 %** commune, **12,8 %** dotation départementale, **11,4 %** Département (route), **9,5 %** dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR)

soit un coût de **435 € HT/ml** (en 2015).

Calendrier



Objectifs

La place du Marché, située au cœur du village, manquait de qualification. Elle combine des usages multiples: stationnement, installation des forains pour la vogue annuelle, circulation de vélos, d'automobiles, de transport scolaire ainsi qu'une circulation piétonne importante pour l'accès aux commerces, à la mairie et aux écoles. La cohabitation de ces usages était complexe avec des traversées des véhicules au sein d'un vaste espace ouvert et un stationnement désordonné important aux heures d'entrée et de sortie d'école (jusqu'à 80 voitures). Les piétons avaient du mal à trouver leur place et la sécurité des écoliers était mal assurée.

De plus, l'état de fatigue de la place dû à la circulation nécessitait une intervention de rénovation rapide. Le bâtiment communal rue du Marché, très dégradé, demandait également des travaux urgents.

La décision d'aménager la place pour en faire un lieu de vie et d'échanges à l'ambiance apaisée, sécurisée, agréable et confortable a donc été prise avec comme objectifs :

- sécuriser et favoriser les déplacements piétons, notamment aux abords de l'école et de la bibliothèque en apaisant la circulation automobile et en aménageant des cheminements piétons sûrs;
- assurer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, objectif inscrit dans la lettre d'information distribuée aux habitants;
- soutenir la dynamique commerciale (maintenir une desserte locale des commerces en confortant le nombre de places de stationnement dans ce secteur);
- prendre en compte le fonctionnement des transports scolaires (collège, lycée, base de plein air pour les activités sportives des écoliers) et organiser un nouveau schéma de circulation;

- valoriser la place en prenant en compte son aspect patrimonial, et végétaliser afin de créer un espace plus agréable.

Au-delà de la place, une liaison piétonne entre le centre-bourg et les quartiers au nord était intégrée au projet dès le début de la réflexion. Elle s'inscrit dans une démarche globale de développement des modes actifs. Un **schéma des modes actifs** est actuellement en préparation sur tout le territoire de la communauté de communes, avec comme priorité **une liaison piétons/vélos entre le centre-bourg et la RD**, ainsi qu'une **aire de covoiturage**. Pour les activités de loisirs, un **projet de voie verte** est en cours d'aménagement au sein de la communauté de communes sur l'ancienne voie ferrée reliant Bourg-en-Bresse à Chalon-sur-Saône.

Plan général d'aménagement



© Cerema sur plan IGN source Géoportail

Démarche

Les élus se sont fortement investis dans ce projet important pour la commune. Au-delà, la commission voirie a été élargie aux :

- **anciens combattants** : le monument aux morts qui se trouvait dans l'axe de la sortie de la mairie (mariages...) et de l'école a dû être déplacé. Du fait de son positionnement il était fréquemment l'objet de manque de respect en tant que lieu de recueillement et constituait un obstacle sur les cheminements. Le déplacement de ce monument à forte portée symbolique a fait l'objet de nombreux débats. Il a conduit à la mise en valeur du monument dans une rue qui peut être isolée de la circulation automobile pendant les commémorations, et qualifie ainsi une des

entrées du village, tout en ayant dégagé la vue sur la mairie ;

- **forains** : l'installation de la vogue sur cette même place devait rester possible ;
- **enseignants** : l'accès à l'école, les déplacements vers la cantine, la garderie périscolaire, la bibliothèque, vers les cars pour les sorties devaient pouvoir se faire en sécurité ;
- **riverains** : une partie des cheminements projetés se trouvait en dehors du domaine public. L'aménagement de la rue du Centre initialement prévue n'a ainsi pas pu être réalisé faute de l'accord d'un riverain.

Emplacement proposé pour le monument aux morts – AVANT



APRÈS – Monument aux morts transféré à l'entrée du village



Les habitants ont été conviés à une réunion publique en avril 2014 et ont reçu systématiquement une lettre d'information complète expliquant le projet.

De plus la commune a été assistée par les services :

- de la **DDT** pour avoir un avis sur la faisabilité (enveloppe et programme général) ;
- du **CAUE** pour avis sur le transfert du monument aux morts, la rénovation du bâtiment communal à proximité et l'ensemble du projet ;
- de l'**agence d'ingénierie de l'Ain** pour le plan de financement et la constitution du dossier de demande de subventions relatif à la création de la liaison piétonne.

Le phasage des travaux a été intégré au cadre de la consultation des entreprises. Ainsi, deux mois de travaux ont été calés pendant les congés scolaires pour préserver l'accès aux écoles, aux commerces, à la mairie et pour minimiser la gêne. Un phasage du stationnement résiduel a été organisé et communiqué aux riverains en

les incitant à diminuer l'utilisation et de leurs voitures pendant les travaux. Les entreprises ont mis en place des cheminements sécurisés.

Les élus et le bureau d'études ont assuré le suivi du chantier en synergie avec de fortes exigences par rapport aux entreprises, assorties d'une attention aux contraintes de celles-ci. Le dialogue direct entre les ouvriers et le bureau d'études a permis à celui-ci de repérer les difficultés techniques de mise en œuvre et de s'assurer que les informations étaient bien passées au-delà du conducteur de travaux.

« La commune était attentive à ce que les aménagements soient conformes. Les entreprises n'ont pas forcément la compréhension de ce qui a motivé les choix et ont leurs propres contraintes, ce qui peut conduire à des anomalies. Par exemple la largeur n'était pas bonne en face du candélabre proche du stationnement en entrée de zone de rencontre, car la bordure avait été mal posée. Certains élus n'exigent pas de refaire ce qui est déjà fait, à Cras ce n'était pas le cas. »

Florent Layre, bureau d'études Ciera.

Zoom
sur...

Le temps accordé à la maturation du projet

Ce projet a mis plus de trois années pour aboutir. Les élus tout comme le bureau d'études ont souligné l'importance de pouvoir consacrer le temps nécessaire à la maturation du projet :

- **en phase programmation** : pour anticiper et inscrire les projets dans une continuité d'actions.

« Il faut une intelligence de la programmation : éviter de faire du coup par coup et avoir une vue globale. Nous faisons chaque semaine une réunion maire et adjoints pour la coordination. »

Gérard Perrin, maire de Cras.

- **en phase conception** : pour permettre de bien évaluer le contexte et les enjeux, de définir des objectifs clairs, de chercher des informations et des conseils, de voir ce qui se pratique ailleurs, de dialoguer pour trouver une solution optimale vis-à-vis des différents usages (sécurité, accessibilité, utilisation ponctuelle par les forains, stationnement...).

« Ce qui est important c'est le recensement pour bien analyser la situation, bien définir ses objectifs et savoir trouver des compromis dans le dialogue entre élus, avec le maître d'œuvre et les habitants... Le temps pris pour la réflexion et l'écoute du bureau d'études ont été conséquents parce qu'on a fait reprendre plusieurs fois le projet pour aboutir à ce qu'il est. Par exemple, le projet était presque bouclé lorsqu'on a décidé le déplacement du monument aux morts. »

Gérard Perrin, maire de Cras.

« Nous n'avons pas souvent affaire à des élus aussi impliqués et aussi pointus. Ils avaient conscience que cet espace central pour la commune ne devait pas être traité à la volée. Ils n'ont pas pour autant voulu entrer dans des "investissements vitrine" avec une avalanche de matériaux. Ils nous ont forcés à sortir du système facile et automatique... Quand on va trop vite, on rate des choses : par exemple la qualité de l'accessibilité, la réalisation d'un système de pente pour les écoulements pluviaux. Pour atteindre ces objectifs il faut du temps : le temps de la concertation, le temps de la réflexion, le temps de mûrir le projet. »

Florent Layre, bureau d'études Ciera (Villette-sur-Ain).

- **en phase travaux** : pour suivre le chantier régulièrement et s'assurer de la conformité, mais aussi par le choix des entreprises sur la qualité de leur travail (ce qui implique du temps) à un juste prix. Le suivi du chantier par les élus a été quotidien. Aucun détail n'a été négligé avec une exigence sur la conformité des travaux (respect de la largeur en présence de mobilier urbain, forme des bordures...).

« Nous étions là tous les jours, le matin, le soir, il y avait toujours quelqu'un qui était sur le chantier. On pouvait dire : là ce n'est pas tout à fait ce qui avait été prévu, là cette bordure est mal posée... On voulait un résultat à la hauteur de notre investissement. »

Françoise Bovernage, adjointe à la voirie.

« Nous avons été présents pour vérifier la qualité de la réalisation, ce qui a visiblement surpris les entreprises. »

Gérard Perrin, maire de Cras.

« À Cras, les élus n'ont pas pris les entreprises les moins chères, mais ils ont eu une exigence de qualité. »

Florent Layre, bureau d'études Ciera.

« Le travail de contrôle avec contact direct sur le terrain est très important. Il faut s'assurer de la continuité entre l'intention, la consigne et la réalisation. Un travail d'anticipation est à mener en sensibilisant aussi l'équipe qui réalise. Il faut parvenir à comprendre leurs contraintes et expliquer les nôtres tout en ne transigeant pas sur des exigences comme les valeurs de pente. Il y a différentes manières d'y parvenir, il faut trouver celle qui permette que chacun soit capable de faire son travail à son niveau. »

Florent Layre, bureau d'études Ciera.

La programmation de la mise en accessibilité dans la commune

Un diagnostic accessibilité des bâtiments a été réalisé par la communauté de communes en 2010. Il a mis en évidence les problèmes les plus importants ; la mairie et l'église ont ainsi été mises en accessibilité l'année suivante.

Face à la difficulté de conserver des commerces à proximité des grandes agglomérations, la commune s'est impliquée depuis longtemps dans la vitalité du centre-bourg. L'épicerie s'est implantée dans un bâtiment communal construit pour l'occasion suite à la fermeture du dernier commerce alimentaire en 1990. La commune a acheté un bâtiment pour y aménager la bibliothèque, auparavant inaccessible car à l'étage. Dans le même bâtiment, un local commercial a également été créé avec un accès direct sur la place ; il accueille actuellement le salon de coiffure. L'ancien bureau de poste a été reconverti en cabinet infirmier. Celui-ci présente une marche importante et a été équipé d'une rampe amovible et d'une sonnette.

L'accessibilité est intégrée dans tous les projets de bâtiments ou d'aménagement d'espace public au fur et à mesure des travaux, par étapes.



Cheminement en pente douce pour accéder à l'église depuis la place de stationnement PMR

« L'accessibilité est bien prise en compte par le conseil municipal, au regard des moyens de la commune. Elle est intégrée dans les priorités dès que l'on fait quelque chose. »

Gérard Perrin, maire de Cras.

La requalification de la place du marché : améliorer les cheminements piétons et tenir compte des usages réels

En créant une zone de rencontre

Pour apaiser la circulation et confirmer l'occupation multimodale du lieu, la municipalité a rapidement opté pour un statut de zone de rencontre dans le centre du village.



Projet © Bureau d'études Ciera



Plan de circulation

Un plan de circulation sur la place et les rues adjacentes avec sens unique a permis d'organiser les flux de véhicules et d'améliorer la sécurité: les traversées sont plus faciles à comprendre, notamment pour les enfants.



Face à l'école et à la mairie: des traversées équipées de BEV

En déplaçant le monument aux morts

Le transfert du monument aux morts a permis d'ouvrir l'espace devant la mairie et l'école et de créer un parvis, comprenant un socle et un cheminement central. Les différences de contrastes visuels et de matériaux et la présence de bordures (qui s'effacent peu à peu pour déboucher

Parvis de la mairie avec le monument aux morts- AVANT



sur un espace plat devant la mairie) permettent de créer un « guidage intuitif » vers la mairie, depuis les commerces et le stationnement.

APRÈS - Guidage sur le parvis de la mairie



En proposant du stationnement modulable

La **fonctionnalité** et la **sécurité** ont servi de guide pour la recherche de compromis entre les différentes contraintes: optimisation des places de stationnement, accès sécurisé, visibilité. Des végétaux en pots ont par exemple été privilégiés pour créer **un espace modulable** qui peut être entièrement dégagé lors des fêtes, tandis que les espaces résiduels sont fleuris. Un agent communal

et un comité de fleurissement bénévole s'occupent de l'entretien des plantations.

Sur ce terrain plat, la volonté était que l'ensemble de la zone de rencontre soit accessible plutôt qu'un seul espace de cheminement au sein de la place. Cela a demandé une attention particulière des entreprises et du maître d'œuvre.



Aire de stationnement modulable

L'espace de stationnement central modulable répond bien au contexte de ce village qui comprend plusieurs hameaux. Cet espace mobilisé par le stationnement aux heures d'entrée et sortie d'école (jusqu'à 80 voitures) est libéré pour des manifestations ou l'appropriation par les piétons et cyclistes hors de ces horaires. Par ailleurs, **les déplacements à pied ou en vélo sont favorisés par les liaisons modes actifs** (le cheminement nouvellement créé au nord et le projet de liaison vers l'aire de covoiturage).

Des **stationnements réservés PMR** ont été aménagés au plus près des écoles et de la mairie.

« Il y a toutes les possibilités de stationnement : en latéral, en épi avant, en épi-arrière. C'est l'optimisation que nous recherchons qui donne toutes les possibilités en fonction des capacités de chacun. »

Gérard Perrin, maire de Cras.



Stationnement PMR à proximité de l'école élémentaire et de la mairie



Une cabine téléphonique murale accessible a été installée à proximité de l'arrêt de bus

En jouant sur des détails techniques

Matériaux simples, pratiques d'usage

Le bouclage du budget a été difficile et certains choix se sont imposés pour leur coût réduit; toutefois les porteurs de projet ont veillé à ce que, dans chaque cas, l'usage attendu soit assuré. Ainsi, le principal matériau utilisé est de l'enrobé, il a été complété par des bordures larges pour donner un aspect qualitatif à l'ensemble et délimiter les espaces plus spécifiquement réservés aux piétons.



Des matériaux simples : enrobés et bordures larges

Mobilier urbain

Le **mobilier urbain** (poubelles, éclairage sur mât ou potence...) est placé de façon à **ne pas être un obstacle au cheminement**. Les toilettes publiques intégrées à l'ancien bâtiment de la bascule publique ont été rénovées et mises en accessibilité.



Des bancs placés à l'ombre de la végétation favorisent la convivialité aux abords de l'école



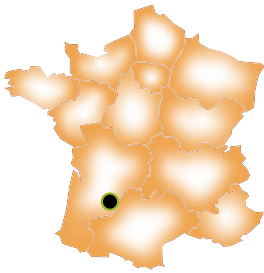
Une terrasse conviviale a été créée devant le bar/boulangerie

« Les gens le disent, ça donne envie de s'arrêter, c'est joli avec la terrasse. »

Gérante du bar/boulangerie.

« On constate qu'il y a plus de gens qui restent, plus de discussions sur la place. J'ai eu des retours de personnes âgées qui n'habitent pas Cras qui préfèrent venir acheter leur pain ou aller à l'épicerie à Cras plutôt que chez elles, parce que c'est beaucoup plus sécurisé. »

Gérard Perrin, maire de Cras.



Roquefort

Lot et Garonne (47)

1 852 habitants (source Insee 2013)



Le réaménagement du chemin du Château et de l'espace public du Placié redonne confort et sécurité aux piétons dans ce cœur de bourg marqué par la présence de divers établissements publics (école, bibliothèque, cantine scolaire). La réorganisation du stationnement et la création d'un cheminement large, sans obstacle et séparé de la chaussée permettent aux riverains et écoliers de déambuler en toute sérénité dans le cœur de Roquefort.

Contexte

Roquefort est une commune de 1852 habitants située à 7 km du centre d'Agen, dans le département du Lot-et-Garonne. Elle fait partie des pôles de l'agglomération d'Agen.

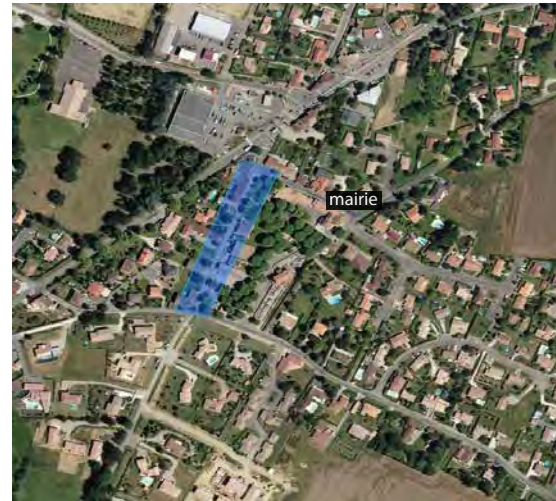
Sa population ne cesse de croître. Elle a augmenté d'environ 6 % depuis le dernier recensement, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale (2,5 % environ).

La commune est marquée par la présence de l'autoroute A62 (Bordeaux/Toulouse) qui traverse le territoire communal. Un parc d'attractions (Walibi) est implanté sur le territoire de la commune.

Plusieurs zones d'activités sont implantées sur la commune, activités liées au secteur de l'énergie et/ou de l'écologie.

Le château de Roquefort, reconnu patrimoine historique depuis 2001, est l'un des monuments remarquables de la commune.

Plan de situation - Voie ouest du Placé



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Roquefort**

Assistant à maîtrise d'ouvrage : **DDT 47**

Maître d'œuvre : **ACII Agen**

Surface espace public aménagé : **3 000 m²**

Éléments de programme :

aménagement d'une rue de 200 m de longueur et de l'espace public du Placé

Plusieurs équipements publics à proximité :

mairie, écoles élémentaires, église, cimetière

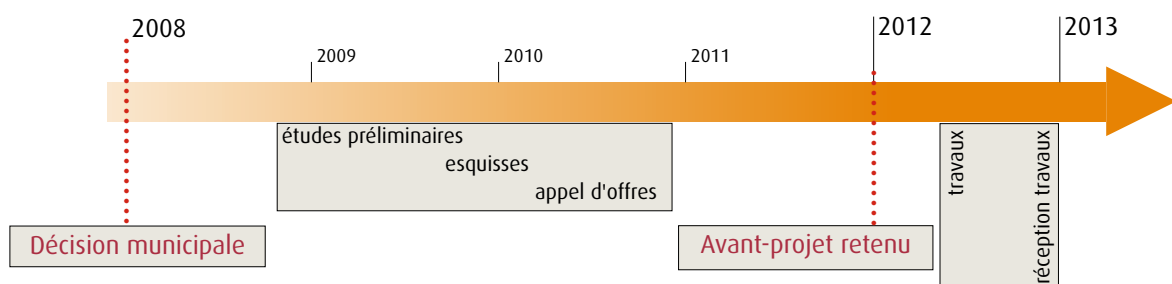
et sur le périmètre aménagé :

bibliothèque, cantine scolaire, ateliers municipaux, restaurant, ainsi qu'une résidence pour seniors en étude à proximité du projet

Coût de l'opération d'aménagement :

- **230 k€ HT** (financement commune et agglomération d'Agen)
soit un coût de **77 € HT/m²** (en 2013)

Calendrier



Objectifs

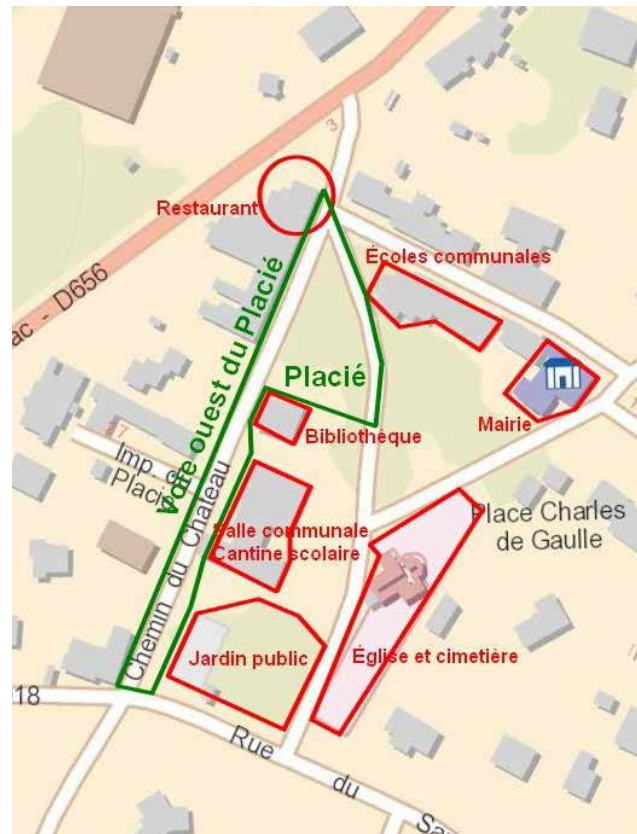
Le projet concerne la requalification du chemin du Château et le « Placié », une zone de stationnement située aux abords de la rue. Au nord, le chemin du Château rejoint la route de Nérac où se trouvent un hypermarché et un arrêt de bus desservant la zone. L'entrée d'un restaurant, situé à l'angle, se trouve sur le chemin du Château ainsi que la bibliothèque et la cantine scolaire.

L'état des lieux préalable à l'aménagement fait apparaître **une rue à l'aspect dangereux pour les piétons et cyclistes** où les automobilistes prennent de la vitesse sur cette rue en ligne droite.

Les principaux objectifs qui ont guidé la commune à engager la réflexion sur l'aménagement sont :

- la sécurisation des piétons, et notamment des écoliers de la commune ;
- l'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur du patrimoine, l'aspect paysager ;
- l'enfouissement et la rénovation des réseaux techniques ;
- l'accessibilité des bâtiments publics ;
- la gestion du stationnement sur le Placié en prenant en compte l'accessibilité et les besoins environnants.

Plan synoptique du Placié



Démarche

La communauté de communes du canton de La-Plume-en-Bruilhois a fait réaliser **un diagnostic sur l'accessibilité** pour l'ensemble des communes de la communauté en 2011.

La commune de Roquefort est sensible à l'accessibilité du domaine public et des bâtiments communaux. Elle a réalisé son **PAVE** en mars 2012. Le diagnostic établi a permis d'**identifier les bénéfices d'une requalification** du Placié et de sa voie ouest, le chemin du Château, avec la mise en valeur du patrimoine environnant, la mise en sécurité des accès des bâtiments communaux comme la cantine scolaire, l'aménagement du parc de stationnement et la réappropriation par les familles de la zone arborée et du jardin d'enfants. Suite à ce bilan, la commune initie les études et la réalisation d'aménagements autour du « Placié » napoléonien et du chemin du Château.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par un bureau d'études techniques VRD spécialisé dans l'aménagement du cadre de vie. Le bureau d'études a conçu l'aménagement urbain en prenant en compte toute la partie technique des réseaux, ce qui a permis la cohérence du projet global. De plus, au sein du bureau d'études, l'accessibilité est un enjeu intégré dans les réflexions et dans le travail des équipes au quotidien.

La commune a communiqué sur les travaux avant, pendant et après, par le biais de **réunions de concertation** avec les riverains et les habitants, et par le **bulletin communal** triannuel *Le trait d'union*.

Zoom sur...

Un aménagement accessible et paysager

Le Placié est l'un des seuls espaces verts situé en centre-bourg. La maîtrise d'œuvre a porté une attention particulière à la qualité paysagère des aménagements et son intégration à l'environnement. Ainsi, les matériaux des revêtements ont été choisis pour délimiter les espaces, mais aussi pour donner un rendu esthétique à l'aménagement.

Le cheminement piéton, d'une largeur de 1,40 m, est en béton désactivé de façon à être carrossable (adapté aux fauteuils roulants, poussettes...). Il est séparé de la voie de circulation par une bande végétalisée constituée d'arbustes, de végétation rampante et d'arbres de tige.

De plus, une mise en éclairage des espaces publics a été réalisée et intégrée dans les zones végétalisées qui rappellent l'aspect verdoyant du secteur (ainsi les mâts d'éclairage ne constituent pas d'obstacles sur le cheminement). Les équipements techniques sont enfouis sous la bande végétalisée.

Tous les bâtiments situés le long de ce cheminement sont rendus accessibles, la voie est réalisée de façon que les ressauts ou marches des seuils soient effacés.

Cheminement piéton et zone végétalisée



Un aménagement qui redonne toute sa place aux piétons, et améliore l'accessibilité des lieux

En élargissant et sécurisant les cheminements piétons du chemin du Château

La chaussée dédiée aux voitures a été réduite pour laisser place à **des trottoirs larges et accessibles** de part et d'autre de la rue. À terme, quand les aménagements autour du Placié seront terminés, la circulation se fera par un principe de circulation à sens unique.

Afin de **sécuriser un maximum les piétons**, un long couloir a été créé, d'un côté de la rue, dégagé de tout obstacle et séparé de la zone de circulation automobile par un espace réservé à la végétation et aux éléments techniques tel que l'éclairage public

Le Placié et la voie ouest- AVANT



APRÈS - La voie ouest réaménagée et, en arrière-plan, le Placié



En réorganisant le stationnement du Placié pour permettre la continuité des déplacements

Avant les travaux, le Placié accueillait du stationnement de manière « anarchique » sans délimitation des espaces liés au stationnement.

Aujourd'hui, le Placié offre un espace plus ordonné, avec l'identification de zones réservées au stationnement et l'aménagement de places de stationnement le long de la rue.

APRÈS – Le Placié

Le Placié – AVANT



Le cheminement est prolongé au niveau du Placié pour permettre la continuité des déplacements en sécurité.



En créant une zone de circulation apaisée

Afin de limiter les vitesses, la commune a choisi de créer une **zone 30** sur l'ensemble de la rue. Deux **ralentisseurs**, réalisés sous forme de plateaux, sont implantés au niveau des bâtiments communaux.

À terme, l'ensemble des rues contournant le Placié seront requalifiées et elles formeront un sens unique de circulation afin d'éviter les croisements.



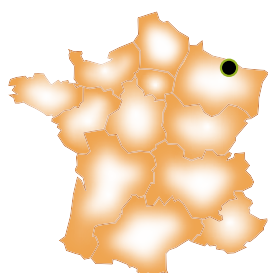
Plateau ralentisseur

Appropriation par les usagers

Les aménagements réalisés sur le Placié et la voie ouest sont de qualité tant du point de vue des travaux, de leur adéquation avec l'environnement et de leur fonctionnalité. Cette place est située à proximité des services publics comme la mairie, les écoles élémentaires, les bâtiments communaux, l'église et le cimetière. C'est **un lieu de tranquillité** pour les habitants et les riverains, **à l'écart des flux de circulation** de l'axe principal qui traverse la commune d'est en ouest.

Les aires de jeux pour enfants et les lieux de promenade aménagés par des parcours carrossables (adaptés aux fauteuils roulants, poussettes...) et **des bancs permettant l'assise** en font un espace convivial et de rencontre. Le Placié, arboré par des arbres de haute tige, apporte un endroit d'apaisement et d'ombrage en période de beau temps. Les enfants peuvent jouer en toute sécurité et sérénité.

La **réorganisation du stationnement** a permis de dégager des espaces de cheminements piétons confortables et sécurisés. Les voitures sont stationnées de façon ordonnée, sans débordement sur les voies de circulation piétonnes et routières.



Guinkirchen

Moselle (57)

176 habitants (source Insee 2013)

Lauréat

2016-2017

et des
des
belles pratiques
bons usages

en matière d'accessibilité de la cité



Le petit village de Guinkirchen rend toute leur place aux piétons en offrant des cheminements larges et confortables, en redonnant un caractère plus urbain aux entrées du village avec un effet de réduction des vitesses, en créant des espaces type place ou parvis dédiés aux piétons. Il propose également un accès à la culture pour tous avec la réalisation d'une maquette 3D d'un calvaire qui permet aux personnes non voyantes comme aux enfants d'appréhender le patrimoine culturel d'une manière différente.

Contexte

Guinkirchen est une commune de 176 habitants, à 30 km à l'est de la ville de Metz; elle fait partie de la communauté de communes du Pays boulageois. Avant le projet d'aménagement, Guinkirchen possédait toutes les caractéristiques semblables à de nombreux villages de France: un vieillissement de la population, une topographie marquée, des cheminements piétons inconfortables, des bâtiments publics (mairie, salle polyvalente, église, aire de jeux...) peu confortables, peu fonctionnels et inaccessibles pour une partie de la population.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Guinkirchen**

Maître d'œuvre : **Carine Kaczmarek, architecte**

Partenaires :

Apave (mission contrôle et handi), **SMTPF** (entreprise de travaux publics et voirie), **entreprise Schneider** (bâtiment), **BG LUM** (éclairage extérieur)

Surface espace public aménagé : **1 200 m²**

Éléments de programme :

aménagement de la place de la Mairie, des entrées du village, du carrefour central, de la mairie et de la salle polyvalente

Coût du projet de réhabilitation de la mairie et de la place de la Mairie : **330 000 € HT**

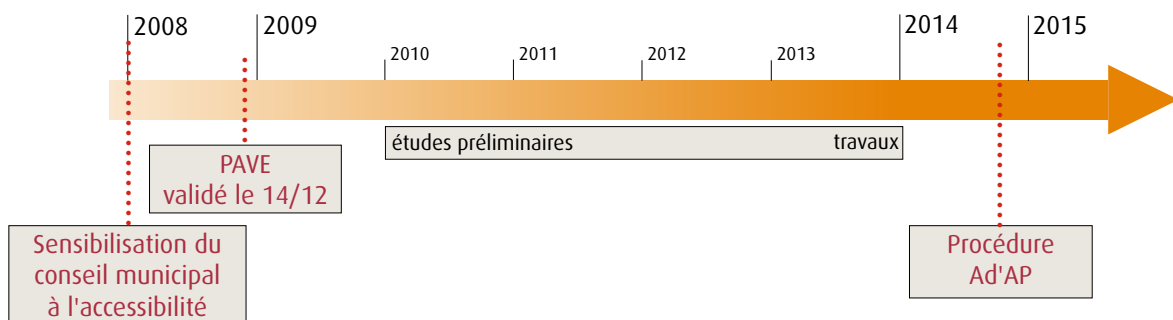
Montant total subventions : **240 000 € HT** dont :

- 138 000 € conseil général de la Moselle ;
- 71 000 € dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- 27 000 € région Lorraine ;
- 4 000 € réserve parlementaire.

Autofinancement : **90 000 €**

Mission de maîtrise d'œuvre du bâtiment : **25 500 €**

Calendrier



Objectifs

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été une opportunité pour sensibiliser l'équipe municipale de Guinkirchen aux enjeux de l'accessibilité. Ainsi, en 2008, la commune s'est fixé comme objectif d'engager un projet d'aménagement permettant de répondre aux obligations réglementaires d'une accessibilité de la chaîne de déplacement (les cheminements piétons, les bâtiments publics, la voirie) et de mieux prendre en compte les besoins de la population dans sa diversité.

Les principaux objectifs qui ont guidé le projet étaient :

- améliorer le cadre de vie (mise en valeur du patrimoine, création d'espaces conviviaux);
- sécuriser les cheminements piétons;

- requalifier le parvis de la mairie en lui donnant un caractère de place publique et d'espace de rencontre pour les habitants, réservé aux piétons et aux manifestations festives;
- identifier et rendre accessibles les bâtiments publics, les valoriser et les dégager de la présence d'automobiles;
- créer un large espace ouvert, constitué de béton désactivé avec granulats concassés, facilement praticable pour les piétons et permettant la tenue de manifestations festives;
- embellir le bourg et améliorer les cheminements piétons des entrées de village.

« La loi de 2005 a imposé des obligations de mise en accessibilité des lieux publics. Cette obligation, nous l'avons transformée en une opportunité. »

M. Isler, maire de Guinkirchen.

Démarche

La commune s'est appuyée sur un **PAVE** exhaustif, intégrant les diagnostics de la voirie, des espaces publics, mais aussi des interfaces avec les bâtiments publics, pour définir sa programmation. Le PAVE a été réalisé dans une démarche participative, avec les habitants, en 2009. Le diagnostic de la voirie et des espaces publics de la commune a été effectué par une équipe composée d'une personne en fauteuil électrique, d'une personne aveugle, de deux personnes bénévoles et du maire de la commune, qui dispose de compétences en accessibilité. L'analyse des déplacements piétons entre les différents pôles de la commune avait permis d'une part d'identifier les itinéraires principaux empruntés par les piétons et d'autre part de les hiérarchiser au regard des obligations imposées par la loi de 2005 et des priorités définies par la municipalité. Cette démarche participative a contribué à la **sensibilisation** d'une partie de la population **sur les difficultés de déplacements des piétons**. Le PAVE a été validé le 14 décembre 2009 par le conseil municipal.

Parallèlement à cette démarche, la municipalité a engagé une réflexion sur les bâtiments publics, la mairie et la salle polyvalente. Celle-ci a abouti au constat que les locaux actuels ne répondaient plus aux besoins des citoyens et des élus. L'accessibilité n'était pas effective : trois marches à l'entrée, une porte trop étroite et une entrée non identifiable. La mairie ne disposait pas d'un lieu pour recevoir en toute discrétion les habitants de la commune, ni de sanitaires.

Ainsi les projets se sont enchaînés avec la mise en accessibilité de la salle polyvalente, de la mairie et de la place de la mairie, la sécurisation des cheminements piétons et l'embellissement des entrées de village.

Enfin, en 2015, le conseil municipal a décidé de s'engager dans une procédure **Ad'AP** qui a pour objectif d'améliorer l'accessibilité à l'église. Le projet consistera au remplacement de la porte principale qui assurera une meilleure sécurité en cas d'incident à l'intérieur de l'église et une meilleure protection contre les effractions et la création d'une issue de secours conforme aux normes incendie et accessibilité.



Zoom sur...

L'accessibilité au patrimoine culturel

Le calvaire Burtin-Jeunhomme, que fit construire en 1757 la veuve d'un meunier, est un remarquable calvaire en pierre du XVIII^e siècle présentant une scène de crucifixion. Il s'agit d'un témoignage de la piété populaire de cette époque. En 2011, grâce à l'action de la municipalité, le calvaire fut restauré, puis placé au bord de la rue principale, à l'entrée sud du village.

Dans un objectif d'accessibilité des personnes déficientes visuelles au patrimoine culturel, une maquette 3D de ce calvaire a été réalisée. L'objectif était de permettre aux malvoyants et non-voyants de se construire une image mentale de l'œuvre perçue par le toucher. Pour un non voyant, cette maquette permet, par le toucher, de prendre connaissance des éléments architecturaux. C'est aussi un excellent outil pédagogique pour les enfants : le toucher, la représentation en plan et en volume facilitent l'approche architecturale.



Maquette 3D du calvaire



Une accessibilité qui contribue à la lisibilité des bâtiments publics et au confort des piétons

Une identification des bâtiments publics facilitée

L'identification des bâtiments publics est assurée par un choix de couleurs différentes pour les façades de la salle polyvalente, des locaux techniques et de la mairie. Les accès sont clairement

identifiés par des cheminements contrastés. Au niveau de la mairie, un éclairage spécifique marque en permanence l'entrée de ce bâtiment.



Salle polyvalente – Locaux techniques – Mairie

Le parvis de la mairie rendu aux piétons

Il intègre simultanément :

- des accès de plain-pied depuis le parking, avec une place réservée, jusqu'aux entrées de la salle polyvalente et de la mairie ;
- une reprise de toutes les dénivellations non réglementaires ;

- la pose de mains courantes de part et d'autre des escaliers ;
- une amélioration de l'éclairage.

Escalier depuis le parking – AVANT



APRÈS – Main courante de part et d'autre de l'escalier et bandes contrastées sur le nez de toutes marches



« La requalification du parvis des bâtiments institutionnels s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation du bâtiment de la mairie, et de ses annexes, pour répondre aux souhaits des occupants et améliorer leur cadre de vie. »

Carine Kaczmarek, architecte.

Autre escalier avec main courante, bandes podotactiles, nez de marche contrastés

Accès non praticable et en pente vers la mairie – AVANT



APRÈS – Pentes réglementaires et cheminement piéton accessible vers la mairie



Des cheminements piétons contrastés, dalles de couleur noire dans un environnement en béton désactivé de couleur calcaire, assurent des liaisons

agréables et confortables entre le parking et les bâtiments entourant le parvis: salle polyvalente, mairie.



Cheminements piétons clairement identifiés et nouvel éclairage du parvis

La place de la mairie accueille des manifestations conviviales

La place de la mairie est devenue un lieu très agréable pour les piétons. Ce vaste espace minéral permet en plus d'accueillir les nombreuses manifestations conviviales du village: marchés, fête patronale, manifestations estivales. L'ancienne salle de classe fait office de salle du conseil municipal et se transforme régulièrement en salle de projection pour le cinéma en campagne, un moyen de consolider le lien social entre les habitants.

« Cette place publique est un lieu important d'animation de la vie locale: elle est devenue un endroit de rencontre et de convivialité à proximité des lieux d'habitation, où les occupants se retrouvent, discutent, se détendent, font une pause. C'est une place sur laquelle les véhicules ne circulent pas, un espace confortable pour les piétons et qui met en valeur les pieds des bâtiments. »

Carine Kaczmarek, architecte.



Jour de brocante



Jour de cérémonie officielle

Des bâtiments publics accessibles

La municipalité a aussi engagé des réflexions sur l'**accessibilité des bâtiments publics**, qui sont des maillons importants de la chaîne des déplacements.

Le fonctionnement et l'offre de services de la mairie ont été améliorés en adaptant les locaux aux besoins des personnes les plus vulnérables.

L'**accès à la mairie**, qui se faisait à l'arrière du bâtiment, posait problème en raison de la présence de marches; il a été déplacé au niveau de la place réaménagée avec un accès de plain-pied. Les portes d'entrée ont été remplacées pour répondre à la réglementation avec le repérage de l'entrée de la mairie par des inscriptions lisibles et contrastées assurant la détection des portes vitrées.

« La mairie, lieu privilégié de la commune, est désormais accessible au plus grand nombre. On identifie l'entrée de la mairie de jour comme de nuit, pas de marche à franchir, un sol plat, confortable et contrasté, de grandes portes et enfin un sanitaire. »

M. Isler, maire de Guinkirchen.

Accès à la mairie – AVANT



APRÈS – Nouvel accès à niveau

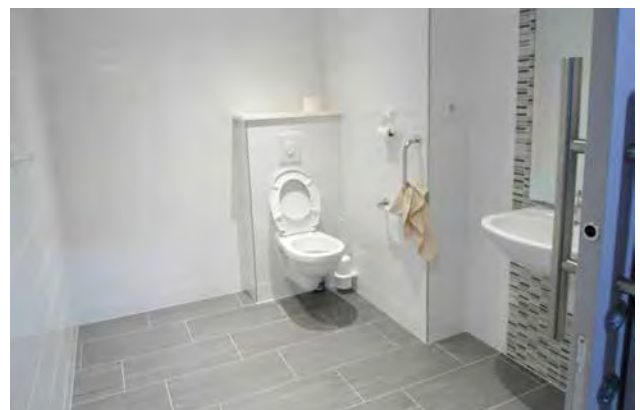


Les circulations intérieures et les différentes pièces (bureau du conseil, espace de convivialité, bureau de l'élu) ont aussi été rendues accessibles, pour un meilleur confort des employés et des habitants.

La salle polyvalente a aussi été rendue accessible par le remplacement des portes d'entrée et la mise aux normes des sanitaires.



Réaménagement de l'accueil avec une partie surbaissée



Création de sanitaires aux normes accessibilité

Sécuriser les déplacements piétons aux entrées et dans la commune

Les entrées de Guinkirchen

Les entrées de la commune manquaient de caractère urbain. Les aménagements réalisés avaient deux objectifs principaux :

- **réduire la vitesse des véhicules motorisés** afin de sécuriser les piétons ;
- **donner une image plus attrayante** du village.

Les aménagements réalisés au niveau des deux entrées redonnent ce caractère urbain, notamment par la suppression du marquage au sol dans la commune, la création d'un trottoir et la mise en place d'un éclairage de type urbain.

L'aménagement s'est appuyé sur le patrimoine existant. Le calvaire a été rénové et déplacé afin de se situer dans l'axe d'entrée sur la commune.

Un aménagement paysager (création de parterres de fleurs, plantation d'arbres et d'arbustes) complète le projet.

*L'entrée de la commune est peu lisible – AVANT
et manque de qualité urbaine:
présence d'un transformateur ERDF,
absence de trottoirs*



*APRÈS – L'entrée de la commune a été requalifiée:
suppression du transformateur ERDF au profit de l'installation
du calvaire, réalisation de trottoirs jusqu'à la limite
de l'agglomération, mise en place d'un éclairage urbain,
suppression du marquage axial en agglomération*



L'aménagement du carrefour central

L'aménagement du carrefour central de la commune avait pour objectif de **modérer les vitesses** pour faciliter les déplacements des piétons et d'embellir le centre du village.

*Suppression des masques, réorganisation
de la chaussée avec reprise du profil en travers,
mise en place d'un éclairage urbain.
Réalisation d'abaissés de trottoirs,
pose de bandes podotactiles*



Exemple de requalification de voirie

Exemple de requalification de voirie, réalisée pour sécuriser les déplacements piétons et améliorer l'accessibilité :

AVANT



APRÈS – Création de continuités piétonnes assurant la sécurité des déplacements des piétons et l'accessibilité



Appropriation par les usagers

La rénovation de la mairie et de ses abords est une réussite: auparavant l'entrée de la mairie s'effectuait à l'arrière du bâtiment par une allée étroite et mal éclairée. Les quelques marches irrégulières rendaient difficile le déplacement des personnes âgées. Seuls les habitants de Guinkirchen connaissaient cet accès.

Aujourd'hui, l'entrée est bien identifiable, accessible par une allée plane et par une porte élargie et plus facile à ouvrir. Les locaux sont spacieux et agréables. L'accueil du public a été amélioré.

Les usagers se sont appropriés les aménagements réalisés. **La place de la mairie est aujourd'hui un lieu de convivialité, un espace de rencontres.**

Les améliorations apportées par la rénovation des espaces publics et des bâtiments rencontrent un vif succès, notamment de la part des personnes âgées dont les réactions sont unanimes; elles expriment leur satisfaction d'avoir enfin des bâtiments accessibles.

D'autres réactions plus inattendues ont eu lieu suite à l'amélioration de l'acoustique dans la salle polyvalente. Cette évolution positive a fait revenir des personnes à des manifestations festives, car « il est à nouveau possible de discuter dans cette salle ».

« La place créée entre la mairie, la salle de cinéma et la salle communale est devenue un lieu de vie très apprécié pendant les fêtes de village. Même les enfants aiment s'y retrouver à vélo ! »

Un habitant.

« La mise en valeur de cet espace public permet de proposer un lieu agréable à vivre et à partager, de développer l'attractivité du village, et de profiter pleinement des diverses potentialités dont il dispose. C'est enfin, et surtout, améliorer la qualité de vie des Guinkirchinois, préserver l'authenticité d'un village, en privilégiant la convivialité et le « mieux vivre ensemble. »

Carine Kaczmarek, architecte.

« En plus d'être très fonctionnel, cet ensemble qui est agréablement fleuri selon la saison offre à notre village un cachet envié par d'autres communes. Il ne manque plus que quelques bancs pour que tout cela soit parfait ! »

Un habitant.

Développement communal



Faire de l'accessibilité un levier du développement communal

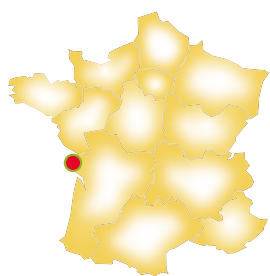
Du fait de la complexité, à la fois technique et organisationnelle, qui caractérise les démarches de mise en accessibilité, cette dernière apparaît souvent comme une contrainte réglementaire forte, pouvant de surcroît générer des travaux coûteux.

Cependant, prendre en compte les situations de handicap conduit généralement à redonner une place importante à tous les piétons dans l'espace public et améliorer leur sécurité, ainsi qu'à créer des aménagements dont le niveau de qualité et de confort satisfait l'ensemble des usagers. L'accessibilité, plutôt qu'une contrainte, peut alors être envisagée comme une réelle opportunité pour redynamiser les centres-bourgs de petites communes et favoriser la vie locale. Les améliorations profitent tant aux personnes qui résident sur la commune (par exemple, les personnes âgées dont le maintien à domicile est plus aisé) qu'à celles qui y séjournent (en particulier les visiteurs et touristes, qui bénéficient de meilleures conditions d'accueil).

En facilitant la mobilité de tous et l'accès aux services et loisirs, en particulier des plus vulnérables, l'accessibilité participe au maintien, voire au développement de l'attractivité d'un territoire.

Sommaire

La Couarde-sur-Mer (17)	115
Chambœuf (21)	125
Assignan (34)	135
Saint-Nabord (88)	143



La Couarde-sur-Mer

Charente-Maritime (17)

1 233 habitants (source Insee 2014)



L'espace du marché du Mail, situé à proximité du centre-bourg, accueille un marché couvert, un pôle de santé et des logements, redonnant une attractivité au secteur. La création d'une liaison piétonne accessible entre cette zone et le centre-bourg permet de relier toutes les activités commerciales et de services entre elles, générant ainsi une complémentarité des offres proposées aux riverains.

Contexte

La Couarde-sur-Mer est une commune de 1 233 habitants (Insee 2014) située au milieu de l'île de Ré, à l'ouest de La Rochelle. La commune est ouverte sur les côtes sud et nord de l'île.

L'état des lieux préalable à l'aménagement a permis de mettre en évidence le déclin de la vitalité commerciale, la présence de forts flux routiers en saison estivale, des cheminements piétons peu nombreux et inconfortables, le manque de liaison entre le centre-bourg et la zone du marché.

Plan de situation - Marché du Mail



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de la Couarde-sur-Mer**

Maître d'œuvre : **Sophie Blanchet** (agence d'Architecture et d'Urbanisme)

Surface emprise foncière aménagée : **6 653 m²**

- SHON logements : **183 m²**
- SHON pôle médical : **358 m²** (160 m²/médical, 33 m²/infirmiers, 165 m²/kinés)
- SHON halles : **655 m²**

N.B. : à l'époque des réflexions amont sur le projet, la surface hors œuvre nette (SHON) était utilisée. Elle est remplacée depuis 2012 par la surface de plancher de construction (SPC)

Éléments de programme :

- **rénovation de la zone du marché en améliorant la liaison centre/mail ;**
- **reconstruction du marché en favorisant la complémentarité de l'offre commerciale entre le centre et le mail ;**
- **création d'un pôle santé composé d'espaces médical, paramédical et infirmier ;**
- **création de 3 logements communaux.**

Plusieurs équipements publics à proximité : **mairie, écoles, supermarché, salle de spectacles, restaurants, église**

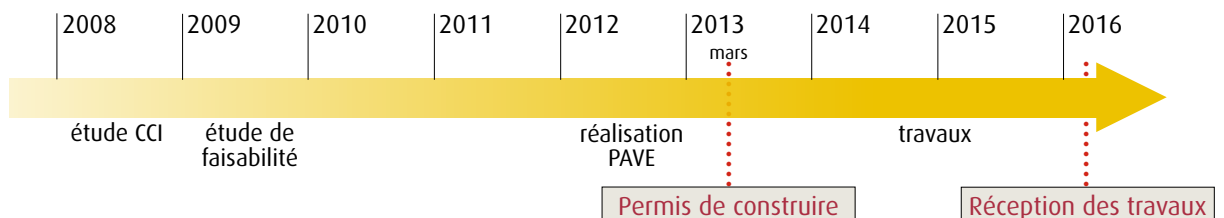
Coût de l'opération d'aménagement :

- maîtrise d'œuvre : **291,3 k€ HT** (valeur 2016) ;
- travaux : **722,2 k€ HT** pôle santé/logements, **972,5 k€ HT** halles/marché, **705,2 k€ HT** halles/marché ;

soit un coût pour l'aménagement hors études de **361 € HT/m²**.

Financements : **commune et subvention du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)**

Calendrier

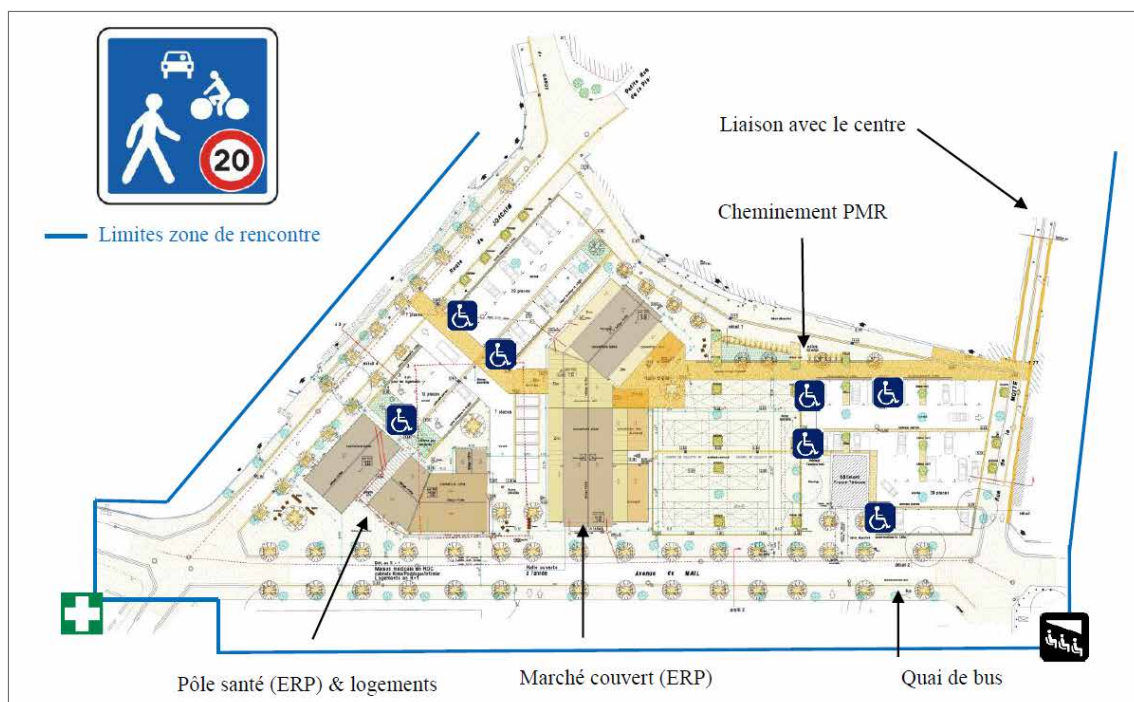


Objectifs

L'aménagement de la zone du marché du Mail a pour objectifs :

- la rénovation de l'espace dédié au marché et ses alentours en améliorant la liaison centre bourg/Mail;
- la reconstruction du marché;
- la création d'un pôle de santé comprenant des espaces médicaux, paramédical et d'infirmier;
- la création de logements communaux.

Dès l'origine du projet, la prise en compte de l'accessibilité a été portée par la municipalité pour la construction du marché couvert, du pôle santé et des abords. Ce site constitue un secteur stratégique du territoire, induisant une mise en accessibilité qui garantit la continuité de la chaîne des déplacements.



Démarche

L'approche qualitative du projet a nécessité un long processus, qui a débuté en 2008 par des études préalables et de faisabilité conduites par **une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire**. Cette dernière était composée d'un cabinet d'architecte urbaniste, de bureaux d'études VRD, fluides, structures et d'un économiste de la construction.

Par ailleurs, afin de répondre aux enjeux en matière d'accessibilité de la voirie publique, la commune a fait réaliser un **PAVE** entre 2012 et 2013 par l'ULR-Valor de La Rochelle, filiale de l'université de La Rochelle.

L'ULR-Valor propose notamment des prestations de conseil et d'études auprès des collectivités sur la thématique de l'aménagement de la ville pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les nombreux obstacles signalés lors de l'audit (dévers > 2 %, absence de passage piétons, de bandes d'éveil de vigilance, défaut de détections tactiles, de marquage au sol, cheminements non accessibles et non lisibles, etc.) ont été pris en compte dans le cadre des aménagements de voirie et des espaces publics inscrits dans le projet.

Zoom
sur...

Un espace partagé pour une meilleure accessibilité

L'étroitesse des voies du centre-bourg ne permettant pas de réaliser des trottoirs suffisamment larges pour être accessibles à tous, la commune a décidé d'y instaurer une **zone de rencontre** pour sécuriser les déplacements quel que soit le mode utilisé (voiture, vélo, piéton...). Avec cette mesure, l'espace public est entièrement partagé sans priorisation d'un mode de déplacement sur l'autre.

Giratoire et marché du Mail - AVANT



APRÈS - Aménagement de la zone de rencontre, suppression du giratoire et création d'espaces favorisant le déplacement des piétons



Le marché du Mail réouvert vers le centre-bourg pour une meilleure attractivité

Pour répondre à la saisonnalité et au fonctionnement à double vitesse du marché, saison d'hiver et saison d'été, **deux halles sont construites**. Une halle de 12 étals utilisable à l'année et une halle de 8 étals pour renforcer la demande en juillet et août.

Un passage couvert relie les deux structures en prolongement du cheminement extérieur accessible aux PMR. L'ensemble constitue un bâtiment de 655 m² intégré à la trame urbaine existante. Le style est simple et épuré, structure métal, couverture tuiles et zinc, volumes bas en maçonnerie, revêtements extérieurs en zinc, bardage bois à claire-voie, menuiseries en alu gris.



Grande et petite halles

Un **vaste espace extérieur** est aménagé en stabilisé de calcaire renforcé, en conservant ou remplaçant les arbres de hautes tiges existants, avec une capacité d'accueil d'une trentaine de places dédiées aux commerçants non sédentaires.

Des bornes électriques extérieures permettent l'alimentation des installations et un éclairage central multidirectionnel est implanté.

Les **cheminements piétons accessibles** en dalles calcaires, sans dénivellement, sont délimités par l'aménagement de murets de moellons et d'arbres qui créent un lien visible entre le pôle traditionnel du centre du village, difficile d'accès et comportant peu de stationnement, et le pôle de commerces.

Le site est structuré par la présence de trois zones de stationnement réparties autour du projet, avec sept places réservées PMR réparties le long du cheminement piéton ou à proximité des entrées des services.



Parvis du marché des commerçants non sédentaires



Zone de stationnement avec cheminement et places PMR.

N.B. concernant les potelets gris clair : en présence d'un arrière-plan à la fois foncé et clair, il est difficile d'obtenir un contraste satisfaisant. Des potelets avec une partie haute contrastée auraient été mieux adaptés.



Place de stationnement PMR

Des sanitaires publics accessibles sont installés pour les visiteurs et personnels, dans l'enceinte du marché couvert.

Les circulations entre les étals du marché sont de 1,80 m, permettant le croisement de deux fauteuils roulants.



Marché couvert

Le pôle de santé, un emplacement stratégique

L'intégration du **pôle santé** à l'aménagement de la zone du marché visait à **soutenir l'économie locale** (même si le projet n'est pas financé au titre du FISAC) par la fréquentation que ce pôle engendrera et par la proximité de la pharmacie dans le carrefour.

Ce pôle santé est composé d'un espace médical de plus de 350 m², qui accueille trois médecins, un espace paramédical ayant permis l'installation de trois kinés et d'un podologue, d'un espace infirmiers occupé par deux infirmières.

Les banques d'accueil des cabinets sont équipées de tablettes adaptées aux PMR et les sanitaires sont conformes à la réglementation.

Trois logements communaux, d'une surface nette de 183 m², sont construits au-dessus du pôle médical.



Pôle médical, logements et halle - APRÈS TRAVAUX

Des **zones d'assises** sont réparties sur les espaces publics jouxtant le pôle santé et matérialisées par des bancs ou des sièges.



Zone d'assises devant le cabinet médical

Une liaison accessible entre le centre-bourg et le site aménagé facilite les flux

Avant les travaux, une zone de stationnement située entre la zone de marché et le centre-bourg empêchait la circulation des piétons en toute sécurité.



Zone de stationnement – AVANT TRAVAUX

Aujourd'hui, les cheminements extérieurs aux abords du marché et du pôle santé répondent aux enjeux d'accessibilité mis en exergue par le PAVE de la commune.

Tous les obstacles, dévers, largeurs de cheminement insuffisantes, dénivelés, absences de bandes d'éveil à la vigilance, sont supprimés par l'aménagement.

Un cheminement est aménagé pour **améliorer la liaison centre/Mail** et desservir les services par un revêtement accessible, jalonné de murets en moellons qui peuvent servir d'assise pour prendre un temps d'arrêt, et équipés d'éclairage basse consommation.



Deux arrêts de transports publics, situés à proximité du site de part et d'autre de la voie, sont aménagés de façon accessible aux PMR. Ils desservent la ligne 3 du transport départemental qui traverse l'intégralité de l'île-de-Ré et assure la liaison avec La Rochelle.

Un accès facilité aux aménités du centre-bourg grâce au jalonnement piéton

Suite à la validation du PAVE en 2013, la commission « Voirie » du conseil municipal a défini **une nouvelle signalétique d'information locale (SIL)** pour faciliter le déplacement piéton.

Cette signalétique est composée d'un texte (de couleur différente selon la nature de l'information) doublé d'un pictogramme symbolisant la fonction du lieu.

Centre village	3 min		
 Mairie-Poste	6 min		
 Office de tourisme	5 min		
 0,5 min	Marché-Tous commerces	3 min	
 1 min	Toilettes publiques		
 1,5 min	Pôle santé/Pharmacie		

Exemples de jalonnement

L'utilisation de ce type de signalétique facilite l'orientation des personnes atteintes d'une déficience cognitive ou mentale, des personnes étrangères, etc. Des indications de distance-temps complètent l'information pour favoriser le déplacement piéton.



Totem signalétique local



Totem signalétique local



Plan de zone avec indication du cheminement piéton

Retour d'expérience

Avant les travaux, l'avenue du Mail était un axe de circulation de contournement pour les voitures au sud de la commune. En programmant et réalisant cet aménagement autour du marché, la commune a souhaité gommer cette pratique de circulation et revaloriser le quartier situé à mi-distance entre le centre bourg et l'accès des plages.

À terme, l'aménagement doit **redonner un second souffle de vie à l'espace économique, social et culturel**.

Au-delà de l'accessibilité, l'aménagement de la zone du marché a pour point fort de répondre aux objectifs initiaux que sont la construction d'un nouveau marché couvert pour maintenir cette activité dans le village et la pérennisation des offres de services de santé par la construction d'une maison médicale scindée en trois espaces.

L'autre point fort est le traitement qualitatif de l'aménagement, par des produits nobles qui s'intègrent dans la trame urbaine existante.

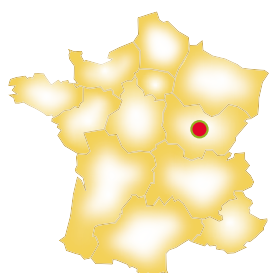
La réalisation du projet est enrichie qualitativement par une approche d'urbanisme pour saisir la dynamique urbaine en appréhendant toutes les composantes locales, ainsi qu'une approche environnementale pour répondre aux problématiques de déplacements, de gestion des eaux pluviales, de bruit, des énergies, de gestion des déchets. L'opération d'aménagement répond aux **enjeux économiques** en offrant un outil de travail aux commerçants. Cet espace de travail et de rencontre est fonctionnel et intègre les usages en matière de déplacement (voitures, vélos, piétons) avec des espaces de stationnement judicieusement répartis. Il prend également en compte les enjeux sociaux par l'aménagement d'espaces de repos, de lieu de vie et de rassemblement.

L'utilisation de matériaux nobles, comme le bois, le métal, le calcaire, qui s'intègrent dans la trame urbaine de la commune, contribue à la qualité de l'aménagement.

Les étals du marché respectent une charte architecturale qui permet un aménagement harmonieux et préserve la cohérence avec l'aménagement général.

L'opération d'aménagement valorise l'ensemble de la zone invitant à se promener, déambuler, consommer, s'arrêter. L'opération relie toutes les activités commerciales et de services situés sur et autour de la zone, générant des complémentarités entre les différents commerces.

Au-delà de l'opération d'aménagement, la commune a pris un ensemble de mesures complémentaires pour **soutenir l'activité commerciale de la zone du Mail et du centre du village**.



Chambœuf

Côte-d'Or (21)

350 habitants (source Insee 2013)



La requalification des espaces publics du centre-bourg de Chambœuf redonne vie au village dont le centre était déserté. La place des Tilleuls accueille manifestations, terrains de pétanque improvisés et devient une halte pour les randonneurs. Enfants et parents déambulent sur la venelle piétonne, accessible à tous et créée entre les deux principaux lotissements. Le tout offre une nouvelle attractivité à la commune.

Contexte

Chambœuf est un village situé à 20 km au sud de Dijon. Sa population est assez jeune et actuellement en forte croissance (350 habitants) après s'être fortement réduite au début du siècle. Chambœuf fait partie de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin qui compte 10 000 habitants répartis sur 22 communes. La commune fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal de six communes, il comprend quatre classes, dont trois à Chambœuf.

Le village adossé au relief est traversé par un chemin de grande randonnée et bénéficie d'une vue sur le paysage environnant. Son environnement naturel (réserve naturelle de la Combe Lavaux), viticole et patrimonial (églises, calvaires, lavoir) est favorable au développement d'activités touristiques. La commune abrite ainsi diverses structures d'hébergements: un camping, trois gîtes et des chambres d'hôtes, mais ne dispose pas de commerces hormis un dépôt de pain et un « vendeur de pizzas ambulant ».

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage :

commune de Chambœuf (espace public et logements) et **communauté de communes de Gevrey-Chambertin** (école)

Assistance à maîtrise d'ouvrage : **CAUE 21**

Études préalables :

atelier CALC et **Mayot et Toussaint paysagistes**

Maître d'œuvre :

JdM paysagistes (espace public) et **Lebris AB Architecture** (logements)

Surface totale d'espaces publics aménagés : **1 600 m²**

Éléments de programme :

requalification d'espaces publics (place, abri pour randonneurs et toilettes publiques), **création de logements sociaux et extension de l'école**

Plusieurs équipements publics à proximité : **mairie, salle de rencontre, église, cimetière**

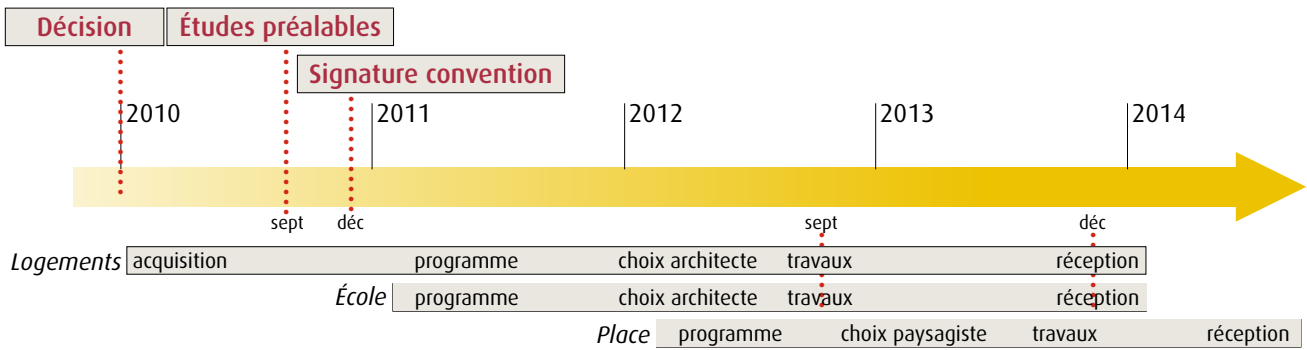
Coût de l'opération d'aménagement :

125 k€ HT coût global de l'opération relative à la place des Tilleuls et à la liaison avec les logements (voirie hors réseaux)

80 % de subvention : **18 %** DETR, **8 %** subvention parlementaire, **41 %** Région, **14 %** Département

soit un coût de **78 € HT/m²** (en 2014)

Calendrier



Objectifs

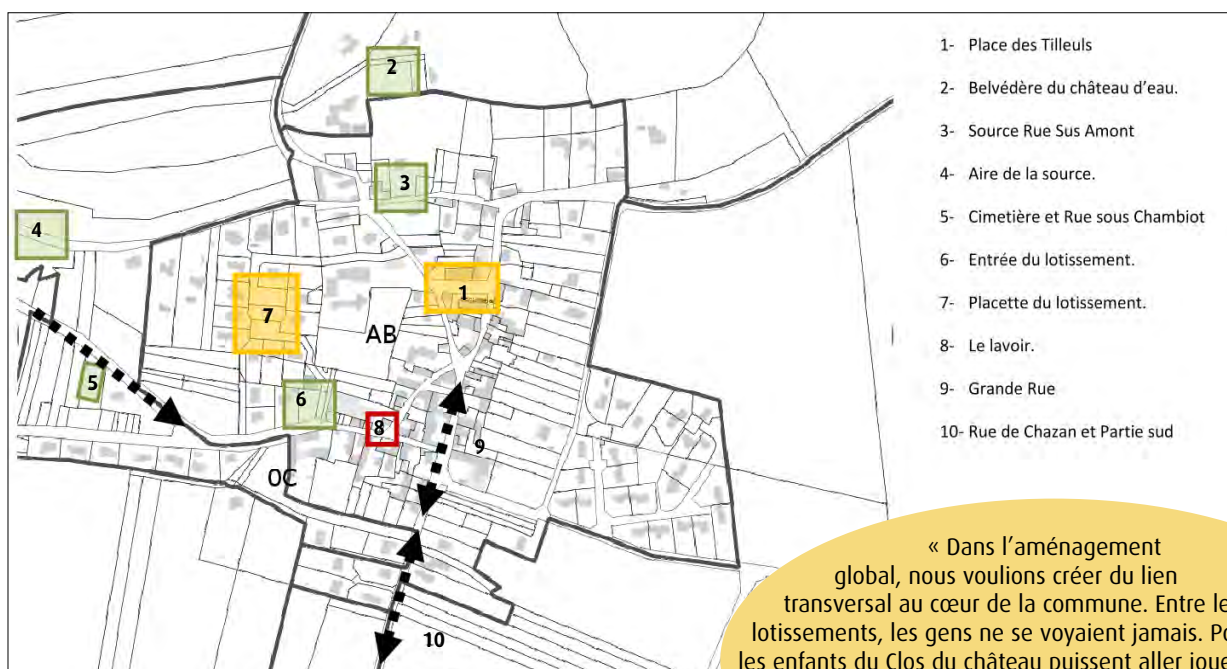
La décision d'aménager le centre-bourg a été déclenchée par l'opération cœur de village initiée par le conseil régional de Bourgogne, qui consiste à subventionner les aménagements destinés à **redynamiser les centres-bourgs** et comportant nécessairement un volet logement social.

Le cœur de village de Chambœuf, assez réduit et peu habité, est entouré de deux lotissements qui concentrent la plus grande partie des habitants. La voirie est organisée autour de deux traversées est-ouest et de deux liaisons nord-sud. Des liaisons piétonnes s'avéraient nécessaires.

Les objectifs de l'aménagement étaient multiples :

- requalification de la place pour assurer la liaison entre les quartiers ;
- création d'un abri et de toilettes publiques pour les randonneurs ;
- rénovation des réseaux et de l'éclairage public ;
- création de logements pour amener des habitants au cœur du village ;
- extension de l'école: le regroupement pédagogique intercommunal désirait réaliser un pôle scolaire unique rassemblant les quatre classes, un accueil des activités périscolaires et un restaurant scolaire pour éviter des trajets aux enfants.

Espaces publics de Chambœuf
(étude préalable)



- 1- Place des Tilleuls
- 2- Belvédère du château d'eau.
- 3- Source Rue Sus Amont
- 4- Aire de la source.
- 5- Cimetière et Rue sous Chambiot
- 6- Entrée du lotissement.
- 7- Placette du lotissement.
- 8- Le lavoir.
- 9- Grande Rue
- 10- Rue de Chazan et Partie sud

« Dans l'aménagement global, nous voulions créer du lien transversal au cœur de la commune. Entre les deux lotissements, les gens ne se voyaient jamais. Pour que les enfants du Clos du château puissent aller jouer sur l'aire de jeux de la Maladière, il fallait qu'ils passent par la route départementale. »

Jean-Marc Brochot, maire de Chambœuf.

Démarche

L'étude préalable demandée par le conseil régional a consisté en une analyse paysagère et des propositions pour les espaces publics de la commune. Elle a permis de finaliser la convention « cœur de village ».

La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment – la maison Thomas – pour **créer du logement social dans le centre du village**. Des commerces y avaient été initialement envisagés en rez-de-chaussée en complément des logements, mais la chambre de commerce et une chaîne de magasins ont conclu à leur non-viabilité au vu de la zone de chalandise. La commune s'est donc orientée sur la création de quatre logements sociaux.

Dans le cadre de l'opération « cœur de village », le CAUE a accompagné la commune pour élaborer les cahiers des charges relatifs à :

- l'étude préalable « cœur de village » ;
- la rénovation du bâtiment (maison Thomas) avec la création de quatre logements, dont deux accessibles en rez-de-chaussée ;
- l'aménagement de l'espace public (place des Tilleuls et aménagement extérieur de la maison Thomas).

Ces différentes opérations ont été travaillées en lien étroit avec le projet d'extension de l'école, de la compétence de la communauté de communes. Ainsi, les diagnostics énergétiques et les études préalables pour la chaufferie ont par exemple été réalisés en commun pour l'école et les logements.

Deux maîtres d'œuvre différents ont été retenus : un architecte pour la rénovation du bâtiment (maison Thomas) et un paysagiste pour les espaces publics. Cette organisation a impliqué des réajustements, notamment en intégrant les espaces extérieurs du bâtiment de logements à la mission du paysagiste avec le reste de l'espace public.

Les travaux devaient être réalisés dans des contraintes de délai serré, du fait de l'octroi de subventions. Les conditions n'ont donc pas toujours été optimales (météo, saison de plantation, etc.) et quelques désordres ont dû être repris, tel le scellement des pierres composant le revêtement des places de stationnement.

« Quand on a commencé à travailler avec le paysagiste, on a noté des incohérences avec ce qu'avait pensé l'architecte qui s'est occupé de la réhabilitation de la maison Thomas. On a revu un peu les marchés pour que l'avant de la maison soit intégré à l'espace public. »

Jean-Marc Brochot, maire de Chambœuf.

« Je suis parti du plan de l'architecte qui pour moi ne convenait pas pour l'ensemble du site, on a redessiné une partie qui était à l'avant de la maison Thomas. Il n'était pas possible de penser l'espace public sans repenser l'avant de la maison pour assurer les continuités piétonnes. »

JdM paysagistes.

« Ce qui crée des tensions avec les entreprises, c'est bien d'avoir un programme très serré et des échéances. Si on leur demande de faire des travaux à un moment qui n'est pas le moment adéquat, elles sont contraintes de venir faire le remplacement et les reprises, c'est une perte d'argent. »

JdM paysagistes.

Zoom
sur...

Une aide financière incitatrice en Bourgogne

Le conseil régional de Bourgogne a fait le constat de la difficulté de structurer le territoire pour les villages en l'absence de document de planification. Il a pour cela mis en place plusieurs dispositifs « **cœurs de village plus** », Écovillages, Villages Avenir » puis « Éco Villages Avenir » (2014) afin d'aider financièrement les petites communes à **rénover et revitaliser leur cœur de bourg** pour lutter contre l'étalement urbain. Les objectifs principaux sont d'améliorer la qualité des logements et des espaces publics, de développer des services de proximité, d'offrir une densité « confortable » et d'intégrer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Plus de la moitié des communes éligibles ont bénéficié de ces dispositifs, totalisant 1 500 aménagements d'espaces publics en centre-bourg depuis 1999 jusqu'en 2014.

L'articulation entre commerces ou services de proximité – qui sont des moteurs de l'animation sociale – et logements est d'autant plus importante avec le vieillissement de la population car elle permet l'autonomie des personnes non véhiculées.

Pour que ces opérations « cœur de village » soient réalisées dans un souci de qualité urbaine, architecturale et paysagère, une étude paysagère est demandée et fortement subventionnée (80 %). Cette étude élabore **une approche globale sur les différents espaces publics du bourg en plus de la réhabilitation de logements** et propose une programmation pour que la commune puisse construire son futur cadre de vie avec un échéancier des actions à mener. Le maintien des commerces par la commune est encouragé à condition d'en avoir évalué la pertinence au préalable (viabilité).

Ce dispositif, bien que non destiné à l'accessibilité, permet à ces communes à l'occasion du nouvel aménagement de rendre l'espace public et les bâtiments publics (situés la plupart du temps au cœur du village) accessibles à tous. Comme ces opérations comprennent nécessairement un volet logement social, c'est aussi l'occasion de créer des logements accessibles sur la commune.

L'accessibilité intégrée au projet de revitalisation du centre-bourg sur toute la chaîne de déplacement

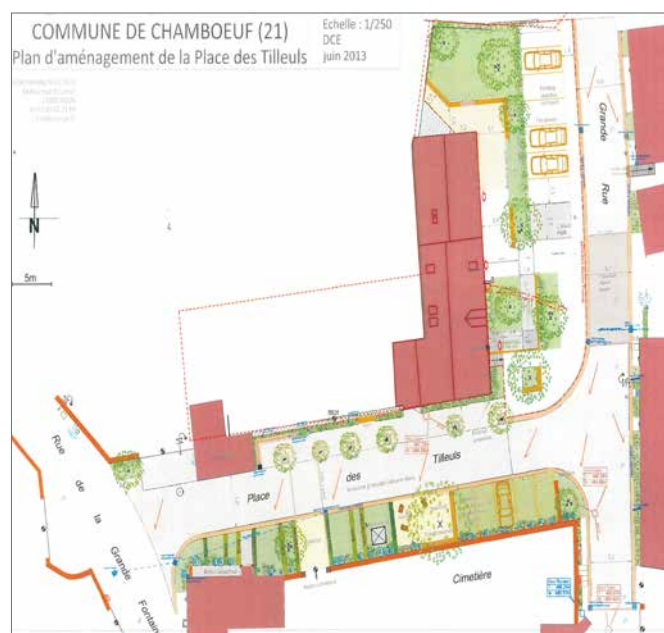
La place des Tilleuls: un espace public central accessible à tous qui accueille de nouvelles activités

Le piéton a été placé au centre de l'aménagement. La voirie est en **zone 30** sans aucun dénivelé entre espace de cheminement et voirie: de fait elle fonctionne comme une zone de rencontre, la circulation y étant très faible en dehors des horaires d'entrée et de sortie d'école.

« La place des Tilleuls a été pensée comme un cœur de village apaisé – moins de voitures et des vitesses réduites – et un lieu de rencontre pour les randonneurs en reportant le stationnement sur l'esplanade de la Source à 350 m. »

Jean-Marc Brochot, maire de Chambœuf.

Plan du projet d'aménagement de la place des Tilleuls



Sur la place des Tilleuls, l'espace dévolu aux véhicules a été réduit et le stationnement organisé. La végétation délimite des espaces sécurisés.

L'accessibilité a été intégrée comme une donnée d'entrée du projet par la maîtrise d'œuvre, les espaces de cheminement sont au même niveau que ceux de la voirie. La place et la Grande rue sont maintenant utilisées à l'occasion de festivités ou par les habitants (pétanque...).



Vide-grenier dans la Grande Rue

Un espace de respiration entre habitation et voirie a été introduit au moyen de caniveaux en pavés et d'espaces végétalisés. Des potelets provisoires en bois protègent la végétation en attendant son complet développement.



Transition entre voirie et bâtiments

La qualité de traitement des zones de cheminement a été privilégiée sur celle affectée aux véhicules dans l'optimisation des coûts : la voirie est en bicouche calcaire, alors que les cheminements et accès aux entrées sont en béton désactivé.

Le stationnement sur la place et devant les logements est en lits de pierre. Il est perméable et rappelle le caractère rural du village. Le stationnement PMR est lui traité en béton désactivé pour permettre un cheminement plus confortable.



Stationnement PMR à niveau et au plus proche des logements et de l'école

Sur la place des Tilleuls, la façade de l'ancien réservoir est rythmée par des structures verticales en bois et par les chaînes de pluie qui guident les eaux pluviales de la toiture.

Place des Tilleuls devant l'ancien réservoir – AVANT



APRÈS – Espace de repos et animation de la façade



L'eau qui arrive naturellement dans le réservoir est pompée jusqu'à la fontaine rénovée pour l'occasion. À proximité, un abri pour les randonneurs a été aménagé, il est accessible, tout comme les toilettes publiques attenantes.

La placette de repos à côté du cimetière et de l'église offre un espace dégagé et participe à la mise en valeur du monument aux morts (auparavant caché par le stationnement). L'entrée du cimetière est maintenant accessible. L'entrée de l'église présente encore une marche, mais son accessibilité tout comme celle de la mairie est en projet dans le cadre de l'Ad'AP validé en septembre 2015.

Des panneaux d'affichage sont prévus, ils permettront d'indiquer le stationnement de départ des randonnées depuis le centre-bourg et vice-versa, l'espace randonneur sera également identifié en tant que tel. Le contraste et la lisibilité du marquage ont été pris en compte. Des portiques permettront d'indiquer les lieux d'accueil (camping, gîtes et chambres d'hôtes) ainsi que les bâtiments publics (école, mairie, salle communale, espace randonneur).

Place des Tilleuls – AVANT



APRÈS – Place des Tilleuls



L'école et sa venelle piétonne accessible à tous favorisent le lien entre les lotissements

L'école est accessible. Une traversée est suggérée face à l'entrée par une résine pépite bordée de pavés grès, et des bandes d'éveil de vigilance sont installées de part et d'autre du trottoir.



Entrée de l'école

Un espace plus large devant le bâtiment de logement en face de l'école permet aux enfants de se regrouper hors de la voirie.



Traversée devant l'école

Une venelle a été aménagée le long de l'école. Cette venelle vient compléter le réseau de chemins piétons ou cyclables existants et permet de lier les deux lotissements en passant par la place des Tilleuls.



Entrée de la salle municipale intégrée dans la rampe de la venelle



Venelle le long de l'école

L'accessibilité de la salle municipale à l'arrière de la mairie a été intégrée avec le traitement de la venelle car l'espace est assez contraint. Le dénivelé a été doublement traité par une rampe et par un escalier de trois marches avec garde-corps, ce qui laisse le choix du trajet.

L'accès aux logements, une opportunité pour requalifier l'espace public

La maison Thomas comprend deux logements en rez-de-chaussée accessibles depuis l'espace public, dont l'un au moyen d'une rampe.

Entrée des logements – AVANT



APRÈS – Entrée des logements



L'appropriation par les usagers

Le centre-bourg de Chambœuf a été complètement requalifié par cette opération globale en intégrant l'accessibilité pour tous dans un contexte de petit village.

La création de la venelle piétonne, qui relie les deux principaux lotissements de la commune, a favorisé le lien social et redonne de l'animation au centre-bourg.

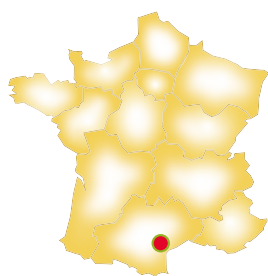
Le réaménagement de la place des Tilleuls a dynamisé le centre-bourg. Cette place accueille aujourd'hui **différentes manifestations**, telles que le vide-grenier. Elle se transforme en terrain de pétanque improvisé. Le projet prévoyait l'installation de potelets sur la place en cas de stationnement hors des places dédiées. Après une phase d'observation des usages, il n'y a finalement pas eu besoin de les installer, ce qui évite des obstacles inutiles pour les piétons et des coûts supplémentaires.

« C'était le cœur du village et il n'y avait pas d'habitants, depuis la vie est revenue. Quand elle a été construite, la place a tout de suite été investie pour jouer à la pétanque. C'est joli à présent, je suis contente d'être juste en face. »

Éliane Jaquemin, secrétaire de mairie.

« La venelle sert à la fois à desservir l'école et à créer une liaison au cœur du village, il y a énormément d'enfants qui passent en vélo, des familles avec des poussettes... »

Jean Marc-Brochot, maire de Chambœuf.



Assignan

Hérault (34)

167 habitants (source Insee 2013)

Lauréat

2016-2017

et des
des
belles pratiques
bons usages

en matière d'accessibilité de la cité



La commune d'Assignan a saisi l'opportunité d'un projet de développement touristique autour du vin pour réaménager ses espaces publics et donner une nouvelle attractivité au centre-bourg. Personnes handicapées, enfants, personnes âgées, flâneurs... peuvent déambuler en toute sécurité dans les rues, prendre un verre en terrasse, accéder à une partie des commerces, services et espaces culturels. La prise en compte des besoins de l'utilisateur dans sa diversité a guidé le projet de revitalisation du village et a été une vraie opportunité pour l'accessibilité.

Contexte

Assignan est une commune de petite taille (moins de 200 habitants), en secteur rural et relativement éloignée des grands pôles économiques de la région. Son activité est essentiellement tournée vers la viticulture, avec une attractivité touristique relativement limitée.

Le contexte politique a beaucoup évolué depuis la genèse du projet: l'équipe municipale a changé lors des dernières élections, et la communauté de communes s'est élargie suite à la fusion, au 1^{er} janvier 2014, de deux communautés de communes: Saint-Chinianais et Canal Lirou pour devenir la communauté de communes Sud-Hérault.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage:

communauté de communes Sud-Hérault

Assistance à maîtrise d'ouvrage:

Pays Haut-Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et **CAUE de l'Hérault** (CAUE 34)

Maître d'œuvre:

Atelier Sites, architectes paysagistes

Surface totale d'espaces publics aménagés: **3 211 m²**

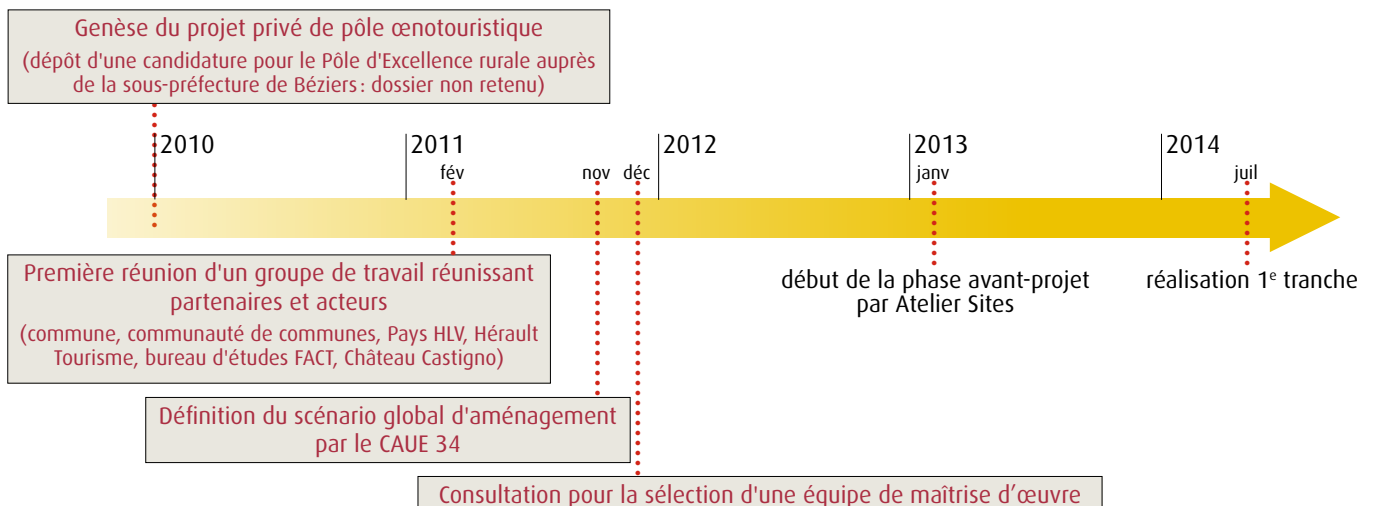
Montant des travaux: **339 351 € HT**

soit un coût de **106 € HT/m²** (en 2014)

Financements:

- 20 % communauté de communes;
- 20 % commune conseil;
- 40 % conseil général de l'Hérault;
- 20 % Région.

Calendrier



Objectifs

Le projet est né d'une initiative privée, portée par deux investisseurs belges, déjà propriétaires d'un domaine viticole sur la commune voisine, le Château Castigno, et qui ont souhaité développer un concept touristique autour du vin. Ce projet se décline sous différentes formes, incluant diverses structures d'hébergement (chambres d'hôtes, hôtel...), une galerie d'art, des lieux de restauration, une « école du vin », une épicerie fine, une salle de séminaire... Ces différentes structures ont nécessité l'acquisition de maisons de village et d'anciennes remises, pour la plupart délaissées et parfois en mauvais état, alors même que ces dernières occupaient une situation privilégiée au cœur du village.

Cette initiative représentait une opportunité de réhabilitation d'un patrimoine bâti dégradé et de revitalisation du village. Elle a donc été soutenue par la municipalité d'Assignan ainsi que par la communauté de communes du Saint-Chinianais et le Pays Haut-Languedoc et Vignobles (Pays HLV), qui ont accompagné le projet en engageant en parallèle une réflexion sur le réaménagement du centre-bourg.

Le projet de réaménagement du centre-bourg vise à accompagner le développement des activités liées au tourisme du vin et redonner une nouvelle vitalité aux espaces publics avec :

- dans un premier temps, la requalification de la place historique et des rues attenantes. Elle comprend notamment l'aménagement d'une aire de stationnement en retrait du centre (environ 200 m) en lieu et place d'anciens courts de tennis, en mauvais état. L'objectif étant d'éloigner les voitures du centre ancien ;
- dans un second temps, la création d'une continuité des aménagements déjà réalisés autour de la mairie d'un côté, et jusqu'à un second parking qui sera aménagé en périphérie (ce qui devrait contribuer à supprimer progressivement toutes les places de stationnement du centre).

Emprise finale du projet



Emprise de la tranche 1
(actuellement réalisée)



Démarche

Un scénario global d'aménagement a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes. Cette dernière a été accompagnée par le **CAUE** de l'Hérault à la demande du Pays-Haut Languedoc et Vignobles dans le cadre d'un partenariat établi entre ces deux structures. Le CAUE 34 a mené un travail de diagnostic qui a conduit à la proposition d'un scénario d'aménagement, comprenant plusieurs variantes soumises au débat d'un groupe de travail constitué de l'ensemble des divers intervenants dans le projet. Un maître d'œuvre (Atelier Sites) a été désigné pour assurer la bonne réalisation des aménagements proposés dans le scénario global élaboré avec l'assistance du CAUE 34.

La question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'a réellement été abordée dans ce projet qu'au travers d'une approche ponctuelle, lorsque la configuration du site l'exigeait.

C'est ainsi que la problématique de l'accès à l'aire de stationnement aménagée à proximité du centre ancien a conduit à créer une rampe permettant l'accès aux personnes en fauteuil. La réflexion n'est cependant pas totalement aboutie puisqu'il manque la BEV en haut de l'escalier, et que la place de stationnement réservée ne comporte pas la signalisation verticale adaptée (seul un logo fauteuil sur fond bleu a été peint au centre de l'emplacement).

On peut cependant souligner une réelle volonté de privilégier l'usage des voies et espaces publics du centre-bourg pour tous les piétons, en proposant **des espaces sûrs et confortables**. Personnes à mobilité réduite, enfants, personnes âgées, flâneurs... peuvent ainsi se réapproprier ces espaces.

Zoom sur...

Un projet d'aménagement public né d'une initiative privée

Le projet d'aménagement du centre ancien d'Assignan est un projet assez atypique, puisqu'il est né avant tout d'une **initiative privée**. Pourtant, dès le départ, une grande synergie s'est créée, et les porteurs de projet ont très vite su s'entourer de l'ensemble des structures à même de les accompagner. Le **CAUE** a ainsi été associé très tôt, et a établi un scénario global d'aménagement, puis a accompagné la collectivité dans le choix d'un maître d'œuvre. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a apporté ses compétences et son soutien lors de l'organisation des différentes démarches administratives, notamment au cours des phases de recherche de financement et de consultation. Hérault Tourisme a également fait partie du projet, plutôt sur le volet privé. Enfin, la communauté de communes, le Département et la Région ont été associés au comité de pilotage du projet.

Cette synergie a permis de faire évoluer la vision d'ensemble du projet, chaque participant étant à la fois très à l'écoute et force de proposition. Par exemple, l'implantation du bar à vin, initialement prévue dans une ruelle attenante à la place centrale, a été modifiée au profit d'une **installation au cœur de cette place**. Cette opération, qui n'était possible qu'en supprimant les places de stationnement existantes et en redonnant de l'espace au piéton, a ainsi amorcé la « piétonnisation » progressive du centre et modifié l'esprit initial du projet global d'aménagement. La suppression du stationnement induite par cette décision n'a pas été simple à assumer pour la municipalité, et c'est bien ce travail de gouvernance qui a permis d'y parvenir. Ce travail semble avoir porté ses fruits puisque l'aménagement réalisé n'est plus contesté et paraît satisfaire la population. La nouvelle équipe municipale, plutôt défavorable au projet avant son investiture, a finalement intégré l'équipe et soutenu la réalisation de la première tranche en 2014. La réalisation d'une deuxième tranche est même envisagée, avec une continuité au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Un projet d'aménagement des espaces publics pour une nouvelle attractivité touristique: une opportunité pour l'accessibilité

En donnant un caractère piétonnier aux rues

L'esprit général du projet repose sur **une redistribution de l'espace public au profit des piétons** et au détriment des voitures. L'ensemble des voies incluses dans le périmètre de l'opération ont ainsi fait l'objet d'une importante réfection des sols, leur redonnant un caractère piéton.

Une attention toute particulière a été portée au choix des matériaux, de manière à renforcer l'image « piétonne » de ces voies.



Ruelle - AVANT

APRÈS - Même ruelle



Le traitement des interfaces avec le bâti a également fait l'objet d'une attention soignée. Aucun trottoir n'a ainsi été recréé: c'est la rue dans toute sa globalité qui est rendue au piéton, dans un esprit « zone de rencontre » ou « aire piétonne ».

Seuls les pieds de façades ont été traités, notamment pour permettre la gestion des eaux pluviales, en aménageant des petits caniveaux et des plantations intégrées.

Cette végétalisation de certains pieds de façades renforce la qualité paysagère et met en évidence **l'appropriation des espaces par les habitants**.

Elle reste maîtrisée, entretenue, ce qui est important au regard des enjeux d'accessibilité et de maintien d'un espace de circulation sans obstacles.



Plantations en pied de façades



Descente de gouttières

En supprimant du stationnement pour y créer placettes et terrasses

Le point central du projet réside dans l'aménagement de la place historique du village. Le bar à vin et sa terrasse, initialement prévus dans une ruelle adjacente, ont finalement été établis sur cette place, ce qui a permis la transformation

de ce qui n'était qu'un parking auparavant en un véritable lieu de vie. Le stationnement a été supprimé, deux tilleuls ont été plantés et la place a été rendue aux piétons.

Place centrale – AVANT : APRÈS – Place centrale



Des espaces auparavant délaissés et peu attractifs, souvent utilisés pour du stationnement peu maîtrisé, ont aujourd'hui été requalifiés en placette permettant une transition agréable et confortable entre les équipements créés dans le cadre du projet œnotouristique et les espaces publics.

APRÈS – Création d'une placette devant la galerie d'art

Stationnement spontané dans la surlargeur de la rue – AVANT



En maintenant du stationnement, hors du centre-bourg

Une aire de stationnement a été aménagée sur un ancien court de tennis, en mauvais état et inutilisé. Du fait du dénivelé existant, les travaux ont nécessité la création d'un escalier doublé d'une rampe d'accès dont les caractéristiques la rendent accessible (pentes et largeur conformes, présence d'un garde-corps contrasté, main courante doublée en partie basse). À noter cependant, l'absence de BEV (bande d'éveil de vigilance) en haut de la volée de marches de l'escalier.



Rampe d'accès au stationnement

Ces équipements sont directement reliés à un trottoir large et confortable.

Le parking ainsi créé est situé à environ 200 m de la place historique. Il permet un accès aisé pour les piétons, quel que soit leur degré de mobilité, et constitue une offre de stationnement satisfaisante pour les riverains et suffisamment attractive pour les dissuader de stationner au sein du centre ancien.



En créant une identité visuelle à la commune

L'utilisation d'une **charte graphique** et les choix de **mise en valeur des façades** des bâtiments liés au projet œnotouristique donnent à l'ensemble une grande cohérence et permettent à chacun d'identifier facilement les différents pôles du projet.



Exemple d'entrée accessible



Exemples d'utilisation de la couleur et de signalétique renforçant l'identité visuelle de l'opération

Le traitement soigné des sols garantit marchabilité et roulabilité. L'absence de trottoirs est compensée par la possibilité d'occuper toute la rue, ce qui élimine la question des obstacles ou du mobilier venant encombrer le cheminement.



D'autre part, ce parti d'aménagement donne **une image apaisée du centre du village**, propice à la déambulation et à la promenade, et sécurisante pour les piétons.



Exemples d'espaces publics « piétonnisés »

Le manque de contrastes visuels au niveau des aménagements est compensé par le traitement des pieds de façade: l'emploi systématique de bordures à 2 cm constitue un « fil d'Ariane » qui semble détectable et assez facile à suivre,

permettant ainsi à une personne non voyante d'éviter les obstacles tels que les volets, les marches, ou encore les plantations qui pourraient déborder sur l'espace public.



Exemples de marquage des pieds de façade par une bordure avec vue de 2 cm, servant de guide pour les PAM

L'appropriation par les usagers

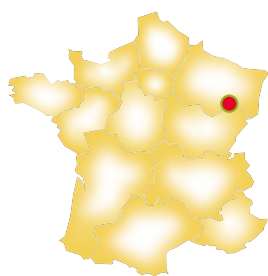
Même si certains aménagements sont perfectibles (certains seuils d'établissements recevant du public n'ont pas été rendus accessibles et la signalétique, bien que très cohérente et attrayante, manque parfois de contraste et de lisibilité), le projet a permis de redonner de l'espace aux piétons et de **rendre le centre-bourg plus attractif**, dans une démarche très qualitative.

La grande réussite du projet global réside dans la **réappropriation du centre ancien par les piétons** qui peuvent à présent se déplacer dans des conditions de confort et de sécurité bien supérieures à ce qui existait auparavant. Le stationnement a été « chassé » du centre et renvoyé vers

des parkings situés en périphérie tout en restant à une distance raisonnable du cœur du village, et globalement l'esprit du projet est respecté: on rencontre quelques automobilistes mais l'allure est celle du pas, le stationnement se fait « sur la pointe des pneus » et de manière très temporaire... L'emprise de l'opération pourrait aisément prendre le statut de zone de rencontre (voire d'aire piétonne) à l'avenir.

« Il y a des endroits où il y a des panneaux, mais qui sont très mal aménagés. Chez nous, c'est le contraire... »

Parole entendue par le CAUE34 au cours d'une réunion.



Saint-Nabord

Vosges (88)

4 310 habitants (source Insee 2016)



La place de la Gare est devenue une véritable entrée de ville pour Saint-Nabord. La mise en accessibilité des lieux a été perçue comme une opportunité pour redonner de l'attractivité à cet espace. Un nouveau marché couvert y trouve place, les accès aux commerces sont facilités. Les équipements nécessaires à la mise en accessibilité tels que les rampes, les bancs, les contrastes visuels... se sont transformés en composantes de la mise en esthétique des lieux.

Contexte

Saint-Nabord est une commune de 4310 habitants située sur la rive gauche de la vallée de la Moselle. Elle se compose de nombreux îlots d'habitations qui s'étirent sur 14 km le long de la voie rapide reliant Épinal à Remiremont. Cette configuration éclatée n'a pas favorisé la constitution d'un véritable cœur de ville autour du traditionnel îlot regroupant la mairie et l'église. L'étalement urbain le long d'un axe routier majeur avec des accès pour chaque quartier est un obstacle pour donner une identité à l'agglomération au travers d'entrées de ville bien marquées.

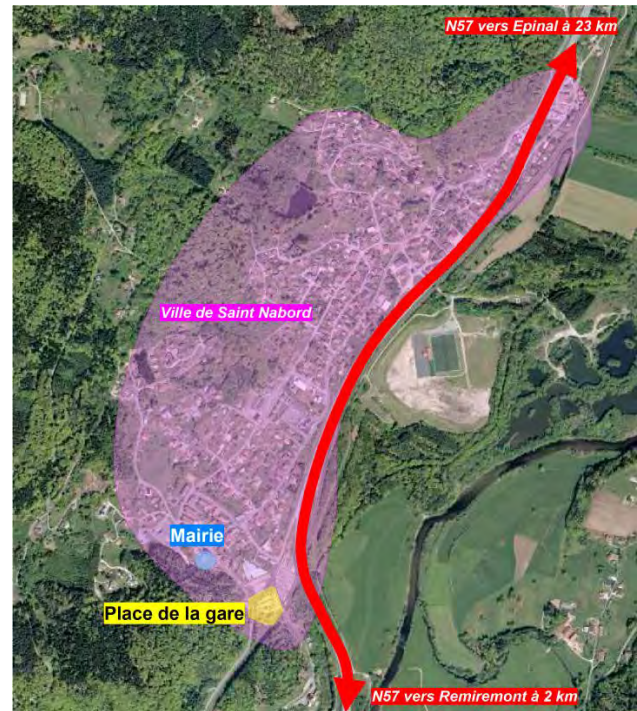
Dans ce contexte, la municipalité décide en 2011 de mettre en œuvre un projet de requalification urbaine du centre-bourg touchant à la fois les offres de logements, de services publics, de commerces et l'amélioration de la sécurité des déplacements.

La place de la Gare est le pivot de ce projet, car elle occupe une place prépondérante dans la configuration de la commune :

- elle est composée d'un vaste espace à proximité de la halte-gare utilisé pour les manifestations commerciales et festives dans la commune ;
- elle se situe à l'intersection de voies de circulation majeures avec une bretelle de sortie de la voie rapide RN 57 ;

- elle se trouve dans le prolongement des parkings du centre socioculturel ;
- la présence de commerces de proximité en fait un point d'intérêt particulier.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage :
commune de Saint-Nabord

Maître d'œuvre :
Bergeret et associés, architectes à Vesoul

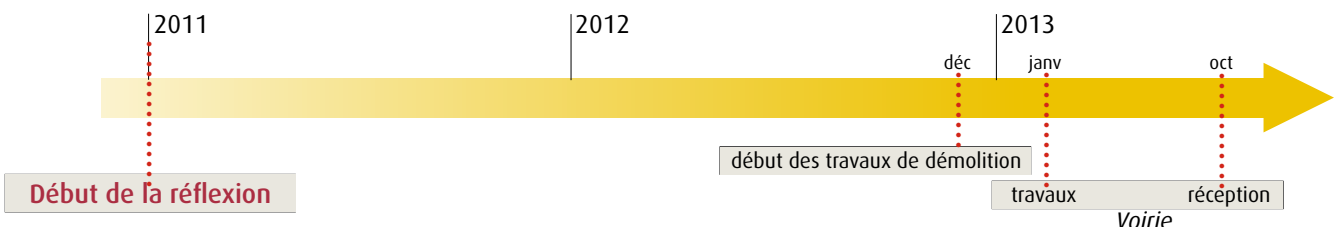
Surface totale d'espaces publics aménagés : **7 000 m²**

Éléments de programme :
construction d'un hall en bois, rénovation de l'ancien bâtiment de la poste pour y accueillir l'agence postale, un local commercial et un logement à l'étage

Coût de l'opération d'aménagement :

- **155 k€ HT** : rémunération de la maîtrise d'œuvre (valeur 2012) ;
- **1 675 k€ HT** : travaux de voirie et de bâtiment (valeur 2012) ;
- **45 k€ HT** : études et prestations diverses.

Calendrier



Objectifs

Soucieuse de donner une identité à son centre-bourg, la mairie de Saint-Nabord a engagé une restructuration totale de la place de la Gare pour en faire la porte d'entrée de la ville. Située à l'entrée sud de l'agglomération sur un axe routier majeur, la place de la Gare possédait toutes les caractéristiques nécessaires pour la réalisation d'un aménagement structurant alliant une densification des espaces pour lui donner un aspect urbain et l'amélioration des conditions de circulation des véhicules. Cette opération a donc pour ambition :

- la rénovation du bâtiment de la poste pour y relocaliser l'agence postale ;
- la reprise totale de la voirie avec une redistribution des emprises au profit des piétons et des activités festives et commerciales ;
- la construction d'un hall couvert pour abriter les chalands du marché hebdomadaire ;
- une végétalisation importante et un embellissement général pour atténuer le caractère routier des lieux.

Projet de la place de la Gare

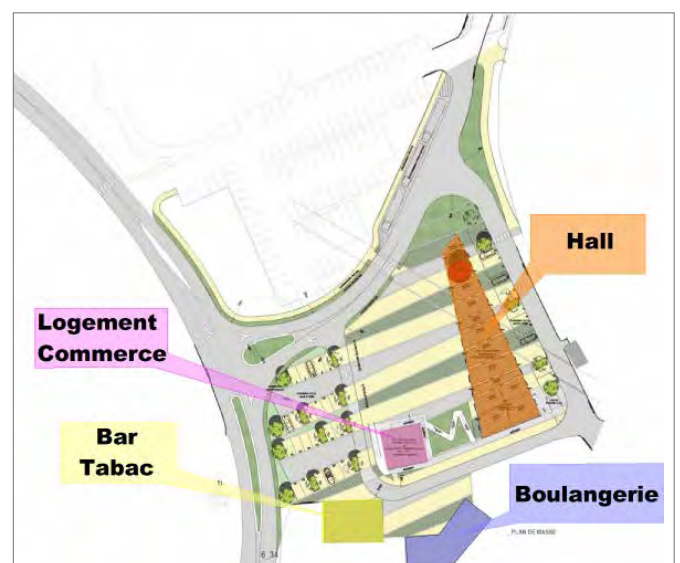


Démarche

Le programme établi par la municipalité ne consiste pas uniquement à une restructuration de la surface de la place. De nombreux réseaux, vétustes, y étaient implantés. Un important chantier de rénovation des réseaux d'éclairage public, d'eaux potables, d'eaux usées et eaux pluviales, de gaz et de téléphonie a d'abord dû être engagé et coordonné afin de fournir un espace dégagé et apte à recevoir les nouvelles constructions.

Les aménagements ont consisté en :

- la construction d'un hall en bois, qui rappelle l'importance de ce matériau dans les Vosges ;
- la rénovation de l'ancien bâtiment de la poste dans lequel l'agence postale a retrouvé sa place ainsi qu'une cellule commerciale et un logement à l'étage ;
- la réorganisation totale des espaces de circulation automobile, de stationnement et ceux destinés aux activités commerciales ou ludiques ;
- une forte végétalisation alternée avec des matériaux minéraux, choisis en référence au massif vosgien.



La présence de **commerces** sur le site et la construction de nouveaux bâtiments ont imposé la nécessité d'une réflexion forte pour la prise en compte des personnes handicapées dans le projet. La mise en accessibilité de la place a été une demande identifiée par la maîtrise d'ouvrage dès l'élaboration du programme, d'une part, pour les aménagements de la voirie et d'autre part, pour l'accessibilité des bâtiments existants et neufs susceptibles d'accueillir les commerces de proximité.

EXTRAITS DU PROGRAMME DES TRAVAUX

« [...] le projet devra également tenir compte des flux de circulation piétonne et donc prévoir la création ou le réaménagement de trottoirs aux normes d'accessibilité de tous handicaps et l'aménagement des zones piétonnes [...] »

« Concernant la réhabilitation du bâtiment existant [...], une attention particulière devra être portée à la réglementation ERP et accessibilité PMR, y compris pour les sanitaires communs [...] »

Vaste parking – AVANT : APRÈS – Véritable entrée de ville



Zoom sur...

L'accessibilité comme opportunité pour améliorer le cadre de vie et la qualité esthétique des aménagements

Le maître d'œuvre a fait le choix de ne pas aborder l'objectif d'accessibilité comme une contrainte, mais comme une **opportunité pour rendre les lieux esthétiques**. Ainsi, en intégrant dès la conception la prise en compte des personnes à mobilité réduite,

les équipements nécessaires à la mise en accessibilité tels que les rampes, les bancs, les contrastes visuels... se sont transformés en composantes de la mise en esthétique des lieux.

Une rampe stylisée en bois et métal proposant un cheminement qui serpente dans un jardin végétalisé



Des aménagements plus urbains pour revitaliser la place

L'aménagement de la place de la Gare a concerné tout l'espace délimité par la rue du centre (RD 157), la rue des Ravines (la bretelle de sortie de la voie rapide), la rue de la Croix Saint-Jacques et la rue de la Gare. Cette place forme à présent un « parvis » à l'ensemble bâti en forme de L composé du nouveau hall abritant une cellule commerciale et

des bâtiments existants: le bâtiment de l'ancienne poste, le café-bar et la boulangerie. Cette nouvelle organisation des lieux offre des zones de stationnement tout autour de la place, à proximité des commerces dans un cadre végétalisé.

Une place entièrement réservée à la voiture – AVANT



APRÈS – Un espace destiné à tous les usages



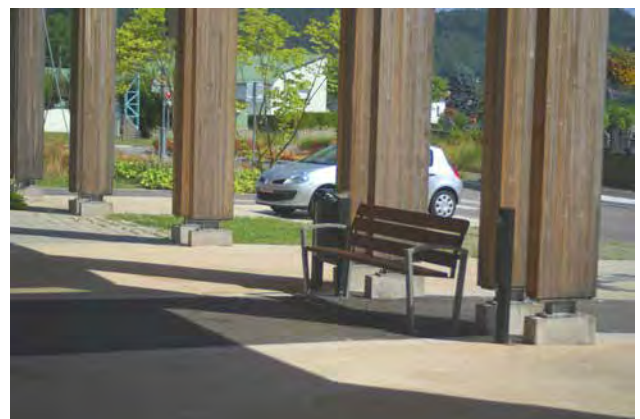
Des bancs, donnant un caractère urbain à la place, ont été installés à différents endroits de la place.



À proximité des cheminements



Devant les commerces



À l'abri sous le hall

Des espaces mieux définis laissant place à différents usages

L'aménagement de la place est facilité par une topographie plane. L'alternance de matériaux différents avec une végétalisation conséquente, des découpages géométriques originaux gomme entièrement les caractéristiques routières de l'ensemble.

Les marquages des parkings et la chaussée s'inscrivent parfaitement dans les perspectives dessinées au sol à l'aide des différents matériaux.



Ainsi le calepinage avec des alternances de matériaux assure la continuité des dessins géométriques au sol. Les parkings, la chaussée et la place se confondent dans un vaste espace végétalisé. Cette configuration apaise la circulation et donne aux lieux un aspect de zone de rencontre.



Le nouveau hall pour abriter les chalands reprend la géométrie des dessins au sol, mais avec une implantation perpendiculaire. Les dimensions de ses travées varient pour mieux se superposer aux dessins géométriques au sol. Cet espace est désormais entièrement réservé à la déambulation piétonne. Dorénavant il est susceptible d'accueillir les manifestations festives et commerciales.



Des commerces accessibles qui participent à l'attractivité

La restructuration totale des lieux a été un atout pour une prise en compte réussie des personnes à mobilité réduite. Un travail spécifique sur la topographie du projet, sans contrainte majeure, a permis l'accès à tous les commerces par des cheminements accessibles.

Les traversées de chaussée sont aménagées avec des abaissés de trottoir et des bandes d'éveil de vigilance (BEV). Un point perfectible reste toutefois le manque de contraste des potelets avec leur environnement. L'application d'une bande contrastée sur leur partie haute permettrait d'améliorer leur repérabilité.





Les commerces sont accessibles de plain-pied



Une rampe assure l'accès à la poste et au salon de coiffure



Des escaliers signalés par des bandes podotactiles

La place retrouve son rôle d'agora

Désormais, la place, libérée du stationnement et équipée d'un hall multifonctionnel, retrouve son rôle initial: un lieu destiné aux rassemblements et à la rencontre autour d'activités économiques, festives ou ludiques.



En conclusion

L'aménagement de la place de la Gare a permis la réalisation d'**une véritable entrée de ville** pour Saint-Nabord. La volonté exprimée concernant la prise en compte des personnes handicapées dès les premières réflexions a guidé les choix d'aménagement du maître d'œuvre. Ainsi, les règles imposées par l'accessibilité à la voirie et des bâtiments ont été perçues par les concepteurs non pas comme des contraintes mais comme des opportunités. Elles ont permis d'apporter une plus-value à un ensemble composé d'espaces de stationnement, d'espaces piétonniers et de bâtiments.

Cette intégration dès la conception a permis entre autres :

- d'assurer l'accès à tous les commerces par un travail sur les pentes et sur les cheminements ;
- d'orienter l'organisation des circulations pour desservir tous les espaces ;
- de faciliter le choix des mobiliers et de matériaux ;
- de positionner de manière pertinente les équipements.

Cette réalisation fait la preuve que la mise en accessibilité peut être un atout pour la réussite d'un projet et contribue ainsi à **la revitalisation des centres-bourgs**. Cette réflexion doit être présente à toutes les étapes d'un projet. Elle doit être l'affaire de tous les intervenants : les élus mobilisés par le projet, le maître d'ouvrage qui doit l'intégrer dès ses premières réflexions, le maître d'œuvre doit l'utiliser comme une opportunité pour proposer des aménagements pertinents et susceptibles d'être bien réalisés par les constructeurs réceptifs à cette démarche.

C onvivialité



Concevoir des espaces publics pour tous, gages de convivialité

Prendre en compte l'ensemble des usages de l'espace public, c'est bien tout l'enjeu de la mise en accessibilité des lieux. Il ne suffit pas de concevoir des espaces respectant les dimensions réglementaires pour produire un aménagement réussi. Cela passe par la compréhension des besoins et pratiques des différents usagers de l'espace public.

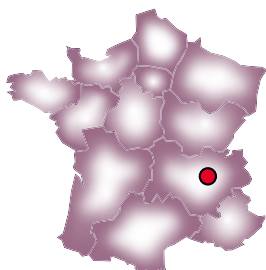
Ce travail d'analyse des comportements amène souvent les concepteurs à donner une ou plusieurs fonctions à un espace pour répondre à la diversité des usages attendus : circuler pour se rendre à son travail ou accéder à un service, mais aussi se reposer, se promener, se détendre, jouer, se rafraîchir...

Cela peut se traduire par la suppression de stationnement sur les places publiques au profit d'un réaménagement mieux adapté aux piétons, la création d'aires de jeux pour enfants, l'installation de mobilier de repos très apprécié des personnes âgées notamment, la mise en place de fontaines et de bassins à jets d'eau, la création d'un boulo-drome, etc.

Ainsi, appréhender la mise en accessibilité comme une réflexion sur la qualité d'usage des espaces publics permet de mieux prendre en compte les différentes pratiques et de recréer du lien social et de la convivialité au cœur des aménagements.

Sommaire

La Verpillière (38)	155
Lintot (76)	165
Glisy (80)	173
Brion (38)	181



La Verpillière

Isère (38)

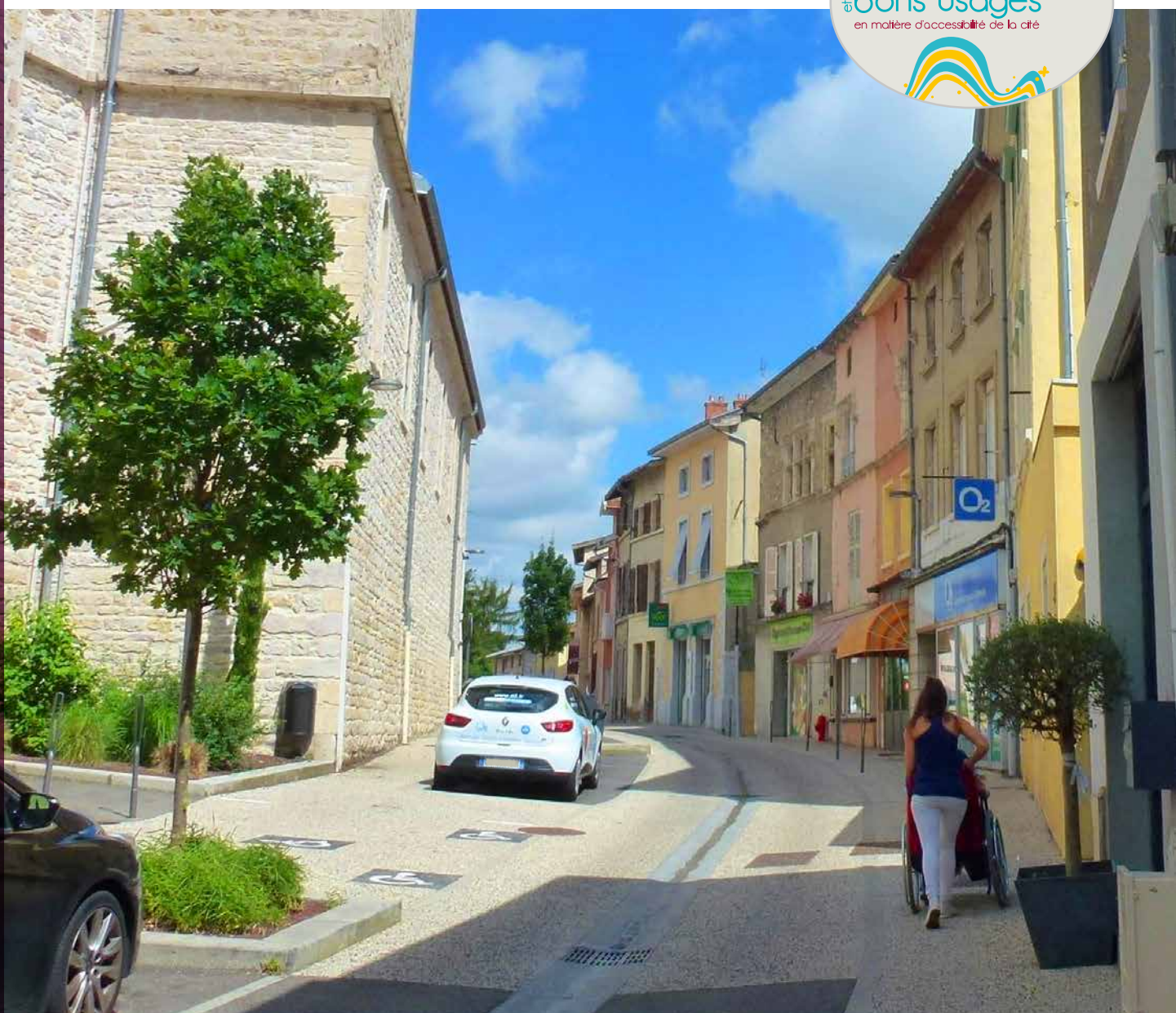
6 688 habitants (source Insee 2013)

Lauréat

2016-2017

et des
des
belles pratiques
bons usages

en matière d'accessibilité de la cité



La rénovation du centre-bourg de La Verpillière a permis de restaurer un climat convivial et accueillant dans la ville, tant par la nature des aménagements qui favorisent les échanges (lieux récréatifs, espaces de repos, meilleure accessibilité aux commerces) que par la démarche participative mise en place par la commune. À chaque étape, la collectivité a construit le projet avec la population et s'est appuyée sur la participation active de personnes à mobilité réduite.

Contexte

La Verpillière est une commune de 6 688 habitants de l'aire urbaine lyonnaise (25 km de Lyon) en forte croissance démographique. Chef-lieu de canton, elle fait partie des pôles locaux de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère (100 000 habitants).

L'état des lieux préalable à l'aménagement a permis de mettre en avant le déclin de la vitalité commerciale (lié aussi à un urbanisme commercial périphérique en fort développement), la présence forte des flux routiers, des cheminements piétons peu confortables, le stationnement anarchique et la relative mise à l'écart du centre-bourg par rapport à la voirie principale traversant la commune.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de la Verpillière**

Maître d'œuvre : **Alp'Etude** (Moirans)

Surface espace public aménagé : **25 000 m²**

Éléments de programme : **réaménagement global de deux places, deux rues principales et quelques rues secondaires**

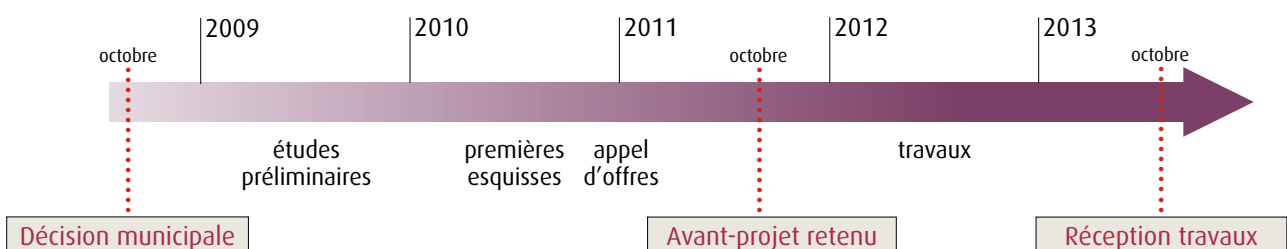
Plusieurs équipements publics à proximité : **mairie, médiathèque** et sur le périmètre aménagé : **école de musique, école, église, salle polyvalente**
Une résidence pour seniors (parc privé) comprenant **41 logements en projet**

Coût de l'opération d'aménagement :

- **2,72 M€ HT** d'aménagements de surface (financement **99 %** commune et **1 %** communauté d'agglomération Porte de l'Isère CAPI) ;
- **1,51 M€ HT** de réseaux humides (financement total CAPI) ;
- **0,90 M€ HT** de réseaux secs (financement : **1/2** commune, **1/3** CAPI, **1/6** syndicat d'électricité).

soit un coût pour l'aménagement hors réseaux de **110 € HT/m²** (en 2012)

Calendrier



Objectifs

Inscrite dans le projet de mandat lors des élections de 2008, la rénovation du centre-bourg a été l'objectif premier de la nouvelle équipe municipale. L'investissement des élus pour porter le projet a donc été important.

Les principaux objectifs qui ont guidé le projet étaient :

- l'identification du centre-bourg ;
- l'amélioration du cadre de vie (mise en valeur du patrimoine, aspect paysager, enfouissement du réseau aérien...);
- la mise à disposition d'un espace sécurisé pour les piétons ;
- l'accessibilité des commerces et des bâtiments publics dans une approche réglementaire ;
- la gestion du stationnement en prenant en compte les besoins des commerces et de leurs livraisons ;
- la rénovation des réseaux d'eau potable et la création d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales et les eaux usées.

Plan général d'aménagement du centre



Démarche

Après une réflexion préalable interne à la commune, celle-ci a associé la population par l'organisation d'une réunion publique ayant fortement mobilisé les riverains. Quelques participants à mobilité réduite étaient présents, les familles ont mis en avant les difficultés de se déplacer avec des poussettes.

« L'expérience que l'on en retient en tant qu'élus, c'est d'avoir pris conscience de ces problèmes-là. Il y avait peu de personnes handicapées sur la commune, donc ce n'était pas un enjeu prioritaire chez nous. Il est maintenant inconcevable de faire des aménagements nouveaux qui ne soient pas accessibles. »

M. Oddoux, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux.

La maîtrise d'œuvre qui a conçu l'aménagement urbain avait également en charge la partie technique des réseaux, ce qui a permis d'assurer la cohérence du projet global. De plus, au sein de la maîtrise d'œuvre, l'accessibilité est une donnée de base réglementaire que les paysagistes, les dessinateurs ont tous intégrée dans leur travail quotidien.

Le bureau d'études utilise l'accessibilité comme une composante parmi les autres dès les phases projets et conception.

Pendant la durée du chantier, une personne a été embauchée par la commune pour assurer la communication.

Zoom sur...

La communication en phase chantier

La chargée de communication, en recueillant le ressenti de la population et des commerçants directement impactés par **les travaux**, a pu en atténuer les effets négatifs. **Elle a assuré le lien** entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, les entreprises et les riverains pendant cette phase difficile. Elle a notamment animé des réunions d'information à destination des entreprises, coordonné des actions temporaires d'embellissement (fleurissement...), diffusé des supports d'information (plan de circulation piétons et voitures, plaquettes, affiches, signalétique pour les accès, site internet de la commune...).

« Au-delà de ses missions de communication, cette personne était présente et mettait de l'huile dans les rouages pendant la phase de chantier. Un chantier de cette importance, dans une commune de taille moyenne qui compte divers commerçants, demande un peu de doigté que peuvent ne pas avoir les entreprises de travaux publics ou les bureaux d'études que nous sommes. Nous avons vraiment apprécié qu'elle fasse ces interfaces, elle a évité certains conflits directs. » Alp'Etudes.

Fiche de liaison

La Verpillière
Centre Ville 2013

Fiche de liaison
La Verpillière Centre Ville 2013 : un nouveau cadre de vie

Renseignements généraux :

- Nom du commerce ou cabinet :
- N° de téléphone :
- Activité :
- Horaires d'ouverture :

Coordonnées :

- Nom du propriétaire :
 - N° de téléphone :
 - Adresse mail :
 - N° d'urgence 24h/24 :
- Nom de l'employé référent :
 - N° de téléphone :
 - Adresse mail :

Livraison :

- Horaires de livraison :
- Fréquences de livraison :
- Taille du camion :
- Lieu de livraison :
- Contraintes particulières de livraison :

Remarques :

L'accessibilité intégrée qui participe à la convivialité

En redonnant ses fonctions à l'espace public

Le centre-bourg a le statut de zone de rencontre afin d'assurer une cohabitation plus harmonieuse entre les voitures et les piétons.

Les deux places intègrent des lieux de convivialité et des espaces de repos ombragés.



Le parvis de l'église devient un lieu de détente

Il intègre simultanément :

- des rampes avec garde-corps et des emmarchements laissant le choix aux piétons du cheminement le plus adapté à ses capacités ;
- des assises intégrées aux marches et aux margelles d'espaces plantés.

Stationnement – AVANT



Un jardin traversant (ancien jardin de la cure) assure une liaison agréable entre le parvis et la rue Cristal. Il abrite une fontaine, des bancs et de la végétation et est fermé automatiquement la nuit.

APRÈS – Espace convivial



La place Joseph Serlin accueille marché et terrasses

Essentiellement dédiée au stationnement avant les travaux, la place est devenue un espace très agréable pour les piétons.

Rue à sens unique en sortie de place – AVANT



APRÈS – Terrasse du café ouverte sur place



APRÈS



AVANT



Elle accueille le marché hebdomadaire sous une halle, la terrasse d'un café et des espaces de repos. Cette vaste place minérale est rythmée par des jeux de matériaux, et de la végétation en pot. Des toilettes accessibles sont situées juste en dessous, mais non signalées.



Jour de marché



Toilettes accessibles bien intégrées

Le cours d'eau et l'ancien lavoir y sont mis en valeur et protégés par des garde-corps bien intégrés.

AVANT



APRÈS – Espace de repos le long du cours d'eau



Des commerces accessibles sur la rue de la République

Cette rue comprend des stationnements en zone bleue et une circulation à sens unique, laissant ainsi un espace de cheminement confortable et lisible pour les piétons.

Trottoirs étroits - AVANT



APRÈS - Cheminement à niveau et confortable



La gestion des eaux pluviales par un caniveau central a également permis de remonter le niveau du cheminement et la mise en accessibilité des seuils de quelques commerces.



Commerces rendus accessibles

Le design des potelets permet le stationnement des vélos sans mobilier supplémentaire. L'espace devant les poubelles de tri est à niveau et leur hauteur de manœuvre est adaptée.



Poubelles de tri accessibles

Des rues secondaires où la vie des riverains peut s'épanouir

Elles sont traitées de façade à façade sans ressaut, avec un caniveau central. Les riverains ont la possibilité d'implanter de la végétation en limite de façade.

La commune a opté pour un éclairage par LED et ainsi réduit le coût d'exploitation de ce poste. La végétation a été choisie en tenant compte des possibilités d'entretien communal.

La végétation, le mobilier traduisent la présence des riverains et maintiennent la circulation à distance des façades



En jouant sur les détails techniques

Caniveau central

Il permet une mise à niveau des seuils de quelques commerces en remontant le niveau aux abords des façades tout en permettant l'évacuation des eaux pluviales.

« Le fait d'avoir ce profil en V avec le caniveau central qui donne un côté "village-rue" a été choisi pour son intérêt esthétique, mais aussi pour ses qualités fonctionnelles : garantir l'accessibilité PMR avec des seuils qui se retrouvent au niveau la voirie et ne pas avoir à gérer des problèmes d'inondation dans les commerces au premier orage. »

Alp'Etude.



Caniveau central



Profil en V de la rue

Matériaux des revêtements

Ils ont été choisis selon les espaces pour leurs **qualités de confort, de lisibilité et de résistance**. Les trottoirs ont été traités en béton désactivé confortable par sa faible granulométrie. Le parvis de l'église et la place Joseph Serlin ont été revêtus d'un dallage calcaire flammé.



Dalles en calcaire flammé et béton désactivé

Emmarchements et rampes

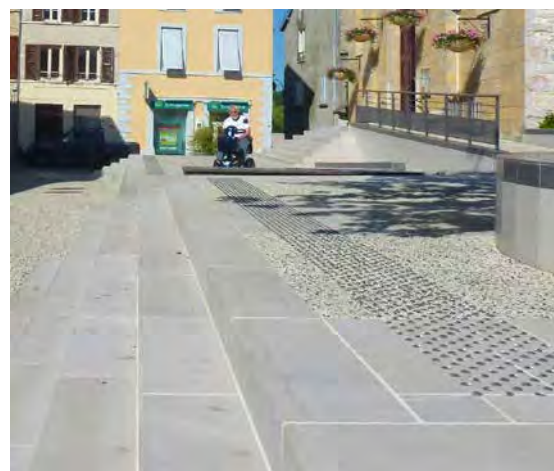
Le parvis de l'église a intégré des emmarchements et une rampe.

Éclairage

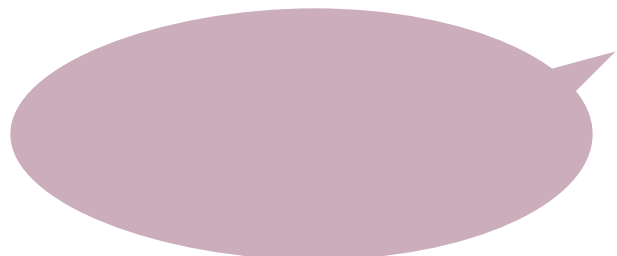
Il était historiquement sur caténaire, il est à présent en console sur les façades, ce qui libère de l'espace sur le cheminement.

Ces différents choix ont conduit à un traitement de l'accessibilité non austère, agréable à voir et à vivre pour tous.

Un fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a été mis en œuvre pour aider les commerces de proximité à réaliser un accès PMR, rénover leur éclairage extérieur, aménager une terrasse ou organiser des animations ponctuelles. De plus, une subvention municipale a été accordée aux riverains pour le ravalement de leur façade, et aux commerces pour leur devanture sous condition du respect de la charte établie par la commune.



Cheminevements sur le parvis de l'église



L'appropriation par les usagers

Les deux années de travaux ont entraîné des désagréments pour les riverains et les commerçants qui ont accusé une perte de clientèle. Celle-ci revient progressivement.

Malgré quelques comportements inciviques constatés (certains automobilistes garent parfois leur véhicule sur les espaces piétons en enlevant les potelets, ou devant des commerces sur les cheminements latéraux) et une vitesse encore excessive de quelques véhicules, le bilan de l'opération est globalement positif, avec **une ville jugée plus accueillante et conviviale.**

Les usagers se sont approprié les aménagements réalisés. Les places sont aujourd'hui des lieux de convivialité, d'espace récréatif pour les enfants (notamment autour des fontaines d'eau) et pour les adolescents, de manifestations comme des vide-greniers...

Après cette première opération jugée favorablement, les personnes à mobilité réduite aimeraient que ces principes d'aménagement soient appliqués sur l'ensemble de la commune.

« Je fais mon marché et je vais à la pharmacie ici. Je fais plus ma vie sur la Verpillière que sur ma commune d'origine. »

Une commerçante.

« C'est devenu joli. »

Un passant.

« Si les gens pouvaient rentrer dans la boutique en voiture, ils le feraient. »

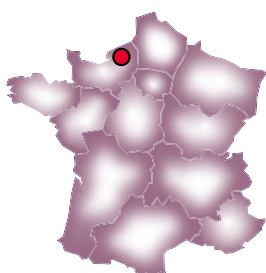
Un restaurateur.

« Les enfants ont accaparé les lieux tout de suite... Les échos que nous avons des nouveaux habitants, c'est qu'ils sont contents et ceux qui étaient partis et qui reviennent sont un peu bluffés de l'aménagement. Pour les promoteurs c'est un argument de vente pour remplir leurs appartements. »

M. Oddoux, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux.



Les fontaines propices aux jeux des enfants



Lintot

Seine-Maritime (76)

458 habitants (source Insee 2012)



Le réaménagement de la place de la mairie et de ses abords donne une nouvelle cohérence au village. Les cheminements doux qui traversent l'ensemble de ce secteur offrent une meilleure lisibilité et visibilité des différents « pôles de vie » de la commune. Le jardin paysager, l'aire de jeux, le boulodrome, la salle pour les associations sont des espaces qui redonnent du lien social et participent à la nouvelle convivialité de ce cœur de village.

Contexte

Lintot est un village typique de Normandie, isolé et situé sur un faible relief, marqué par des habitations en briques rouges, autour duquel des habitations plus récentes ont été construites. Nichée au cœur du pays de Caux, la commune concentre le départ de nombreux chemins de randonnée.

Lintot compte 458 habitants, dont de nombreuses familles. Sa population est partagée entre une part importante de personnes âgées, et une autre, plus jeune (20 % de moins de 14 ans). En effet, 32 % de la population a moins de 30 ans et les plus de 60 ans représentent environ 23 % de la population (source Insee 2012).

Comme dans la plupart des communes de configuration similaire, l'usage de l'automobile est prépondérant. Les infrastructures routières sectionnent le territoire de la commune et donnent au centre-bourg une image décousue et peu valorisante.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Lintot**

Maître d'œuvre : **Emmanuel Côme**, architecte (76)

Emprise globale de l'opération : **4 400 m²**

Emprise aménagement de l'espace public (hors bâtiment) : **3 900 m²**

Éléments de programme :

réaménagement d'un espace public central

situé à proximité d'un secteur résidentiel et à l'intersection de plusieurs équipements publics

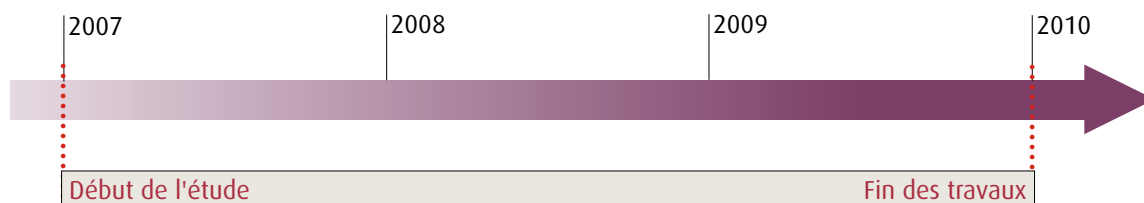
Plusieurs équipements publics à proximité (mairie, bâtiment associatif) : **une église, un jardin public et une aire de jeu/pique-nique**

Coût de l'opération d'aménagement :

- environ **170 000 € HT** (50 % fonds propres et 50 % DETR + réserve parlementaire)

soit un coût d'opération : **45 € HT/m²** (en 2010)

Calendrier



Objectifs

En 2007, la fermeture de l'école communale située en face de la mairie a été l'élément déclencheur du projet. La mairie a transformé cette fermeture en une réelle opportunité de requalification du centre-bourg. Accompagnée d'un architecte, elle a voulu un projet sobre, respectueux du bâti et totalement ouvert à son environnement, donnant un véritable statut de centralité à la mairie.

Les principaux objectifs recherchés par la commune ont été de :

- redonner une **identité** et une **fonctionnalité** au centre-bourg;
- améliorer le **cadre de vie** en valorisant le bâti existant et les espaces publics;
- redéfinir les usages de l'**espace public** en redessinant des espaces dédiés (lieux de convivialité, lieux de déplacement...);
- améliorer l'**accessibilité** des sites, des espaces et des services.

Les ambitions des élus étaient majoritairement de proposer des espaces qualifiés intégrés et sobres, respectant le caractère rural de la commune tout en permettant d'améliorer les conditions d'accessibilité pour l'ensemble des usagers.

Le projet a reçu la mention Aménagement urbain dans le cadre du Grand Prix régional de l'architecture 2012.

Démarche

La mairie a fait appel à un maître d'œuvre pour concevoir le réaménagement du centre-bourg.

En matière d'accessibilité, la commune a fait réaliser des diagnostics d'accessibilité de ses ERP dans le cadre de l'Ad'AP qu'elle a déposé en 2016. Les travaux de mise en accessibilité nécessaires (à hauteur de 10 000 €) seront réalisés dans les trois ans (traitement de seuils, ajout de main courante, etc.).

Par ailleurs, la mairie a régulièrement informé ses administrés de la démarche en cours. La participation des usagers s'est faite par le biais d'échanges informels (adaptés à l'échelle d'une petite commune) par le conseil municipal. Enfin, le projet a été présenté à la population lors de la cérémonie des vœux.

LE MOT DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Le souhait de l'architecte Emmanuel Côme de faire un aménagement d'espace public minimaliste pour valoriser le patrimoine existant a d'emblée convaincu le maire de Lintot. Son regard neuf sur la commune a permis de mettre à jour des atouts (patrimoine bâti existant) et des faiblesses (esprit routier privilégié, véhicules stationnés devant la mairie, etc.) qui ont permis d'orienter le projet par la suite.

« Une personne extérieure est là pour mettre le doigt sur les points sensibles, indiquer qu'il faut travailler et réfléchir sur tel ou tel point. »

Emmanuel Côme, à propos de la perception par la commune de son rôle d'architecte.

La proposition d'espaces paysagers a ainsi rendu à la commune le caractère champêtre qu'elle avait perdu tout en modifiant son fonctionnement et sa morphologie à faible coût. Le choix des matériaux et espaces verts (pelouse plutôt que béton désactivé ou pavés) a en effet permis de faire baisser les coûts.

Zoom sur...

Des aménagements accessibles et fonctionnels, et qui contribuent à la mise en valeur paysagère et patrimoniale des lieux

Le caractère intégré de l'accessibilité donne une harmonie globale et fonctionnelle à l'ensemble de l'opération. La préservation et **la valorisation du patrimoine bâti** proposent un cadre de vie particulièrement agréable et incitent les usagers à marcher et à découvrir ce patrimoine.

Le préau a été conservé et habillé de briques pour une meilleure insertion architecturale, et sert notamment d'abri pour les nombreux marcheurs qui traversent la commune.

D'une manière générale, **la qualité paysagère** a été préservée malgré la présence marquée des espaces minéralisés. Les arbres existants ont été conservés et les nouvelles plantations renforcent la qualité environnementale sans pour autant masquer le patrimoine bâti.

Les espaces végétalisés présents sur l'ensemble de l'opération réduisent sensiblement le caractère minéral que pourraient renvoyer les bâtiments et les espaces publics, et procurent aux utilisateurs quels qu'ils soient (en transit ou séjournant) **un environnement agréable, apaisé et accessible.**

Ce souci apporté à la qualité paysagère et au cadre de vie a produit un équilibre harmonieux entre les espaces végétalisés et les espaces minéralisés, rendant ainsi les lieux attractifs, fonctionnels et agréables.

Une « perméabilité » du centre-bourg qui favorise les échanges et le lien entre les différents espaces

Le statut des espaces publics a été redéfini par un **travail d'homogénéisation et de lisibilité** entre les usages (circulatoire ou vie locale) et les modes de déplacement (motorisé ou piétons). Des perméabilités ont été réalisées ou retravaillées sur l'ensemble du secteur, permettant d'améliorer les conditions générales d'accessibilité. Le maintien de la continuité des itinéraires et la création de transparences permettent un accès plus facile et rapide aux pôles d'attractivités du site (mairie, jardin, arrêt de car...). Cette plus grande place offerte aux piétons améliore de manière significative l'accessibilité générale et notamment celle des PMR.



Accès à la mairie depuis la rue du Temple



Création d'un accès sans marche pour les PMR avec liaison directe sur l'arrêt TC



Ensemble « plateau » permettant un accès aisé à l'ensemble de l'opération

De plus, l'opération d'aménagement a permis d'effacer l'ensemble des obstacles physiques nuisant à l'accessibilité. On note la volonté de réduire l'impact de la topographie entre la rue du Temple et la place par l'existence de « rampes » d'accès. La mairie avait d'ailleurs déjà réalisé de nombreux aménagements afin de rendre ses ERP accessibles (rampe d'accès à l'ancienne école, place adaptée et cheminement d'accès à l'église, etc.).



Création d'une rampe pour l'accès à la salle polyvalente

Accès à la mairie - AVANT



APRÈS - Accès à la mairie



La création d'espaces de repos, de détente et de partage contribue à la convivialité du village

Une nouvelle place centrale donnant sur des lieux conviviaux

L'accessibilité a été intégrée dans une volonté **d'améliorer le confort et la convivialité**, par l'aménagement de nouveaux espaces de détente, de repos et de partage autour de la place de la mairie.

La place de la mairie est devenue une centralité forte autour de laquelle d'autres fonctionnalités se sont ou pourront s'implanter.

Elle s'impose également comme **un lieu de convivialité** en proposant un jardin paysager à l'arrière de la mairie ainsi qu'une aire de jeux et un boulodrome (avec la participation de la communauté de commune et livré en 2010). Ces espaces de jeux permettent d'accueillir très souvent **des manifestations**, et notamment un concours de pétanque annuel.



Jardin paysager derrière la mairie



Aire de jeux et boulodrome

Les composantes techniques de l'espace public rendent les lieux agréables

Une attention particulière a été portée au choix du mobilier urbain adapté, permettant aux habitants de **se reposer** et de **profiter des lieux**. Ainsi, la présence régulière de bancs et l'installation d'une table de pique-nique accessible témoignent de cette volonté.

*Pose de mobilier urbain accessible.
Ici, une table de pique-nique avec
un dégagement en bout de table,
permet d'accueillir une personne en fauteuil roulant*



Vue sur la place – AVANT



APRÈS – Vue sur la place



Des candélabres ont été implantés le long des cheminements ou des espaces de convivialité. La typologie est variée et accompagne la diversité des usages (éclairage des cheminements, valorisation du patrimoine...). Ces dispositifs ont été renforcés par l'implantation de bornes d'éclairage autonomes (solaire).

Le choix des matériaux participe également à la qualité et à la fonctionnalité des espaces. Le mobilier urbain est issu de matériau recyclable. Les cheminements bénéficient d'un revêtement en béton désactivé offrant un **bon niveau de confort** de déplacement aux piétons et personnes à mobilité réduite. Des linéaires de pavés délimitent les secteurs, améliorant la lisibilité des espaces et incitant les usagers à adapter leur comportement (notamment automobilistes).

De tels aménagements ont également été utilisés pour traiter les rues alentour. Ainsi, même en l'absence d'un statut de zone de rencontre, la perception de l'espace traversé est modifiée au profit d'une meilleure cohabitation entre les différents usagers.



Des cheminements accessibles

La qualité intrinsèque des aménagements **incite fortement à la marche ou à l'utilisation du vélo**. Elle réduit les conflits d'usages et le piéton, qu'il soit mobile ou statique, autonome ou non, trouve toute sa place dans l'aménagement.



Vue sur l'entrée de la mairie



Aménagement voie à circulation apaisée sur le parvis de la mairie

L'appropriation par les usagers

L'aménagement réalisé offre une nouvelle cohérence au village. Le cheminement qui traverse l'ensemble de ce secteur permet une lisibilité et une visibilité des différents « pôles de vie » de la commune et valorise le patrimoine existant. L'harmonisation de l'opération et la prise en considération de toutes les composantes d'un espace public (accessibilité, sécurité, convivialité...) confèrent à l'ensemble une bonne fonctionnalité, remarquable à l'échelle d'une petite commune.

Les retours des usagers auprès de la commune sont positifs, comme en témoigne **l'appropriation des différents aménagements par la population**, jeune et moins jeune. Les usagers profitent pleinement de cet aménagement depuis sa création.

Les espaces et aménagements proposés sont souvent occupés. La place des enfants a également été intégrée dans la réflexion.

L'opération a permis d'allier à la fois des espaces agréables et fonctionnels tout en conservant le caractère champêtre de la commune. Cette approche intégrée de l'aménagement confère à l'ensemble une homogénéité fonctionnelle respectueuse du caractère rural de la commune. Cette prise en compte de l'ensemble des composantes de l'espace public (déplacement, vie locale...) dans un projet global a permis de faire émerger **un aménagement convivial, accessible et de qualité**. L'espace ainsi constitué renforce la centralité du bourg et **les échanges** au sein du territoire communal. Le travail réalisé incite à l'usage des modes actifs tout en traitant de manière équilibrée la cohabitation avec les autres usagers.

« Il y a souvent du monde sur la table de pique-nique. »

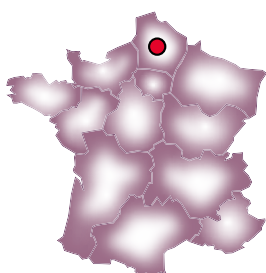
Un membre du conseil municipal.

« C'est sympa pour les enfants. »

« C'est agréable. »

« On entend les oiseaux. »

Témoignages d'habitants.



Glisy

Somme (80)

651 habitants (source Insee 2013)



Partant du constat qu'il manquait des logements adaptés aux familles et aux personnes âgées, la commune de Glisy a mené un projet de rénovation de son centre-bourg. Au programme, plusieurs réhabilitations et des constructions nouvelles au cœur du village, avec un concept d'habitat partagé permettant de recréer du lien social et mettant à disposition des services mutualisés. À ces réalisations s'ajoute un travail sur les différents cheminements (accès aux équipements, transports, espaces naturels récréatifs), qui participe pleinement à l'amélioration du cadre de vie.

Contexte

La commune de Glisy se situe à l'est de l'agglomération amiénoise et fait partie de la communauté d'agglomération Amiens Métropole depuis sa création en l'an 2000. Elle compte 651 habitants.

La commune bénéficie de la présence sur son territoire du Pôle Jules Verne, une zone d'activités « mixte » à l'est d'Amiens qui regroupe, sur 250 hectares, 168 établissements pour 2200 emplois (données 2005) dans les secteurs du commerce, des services et de l'industrie. C'est la troisième zone d'activités en nombre d'emplois sur l'agglomération amiénoise, qui s'étend aussi sur les communes de Boves et Longueau.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Glisy**

Programmiste, puis assistance à la maîtrise d'ouvrage : **MPI Développement**

Maître d'œuvre :

studio d'architecture RANSON / BERNIER

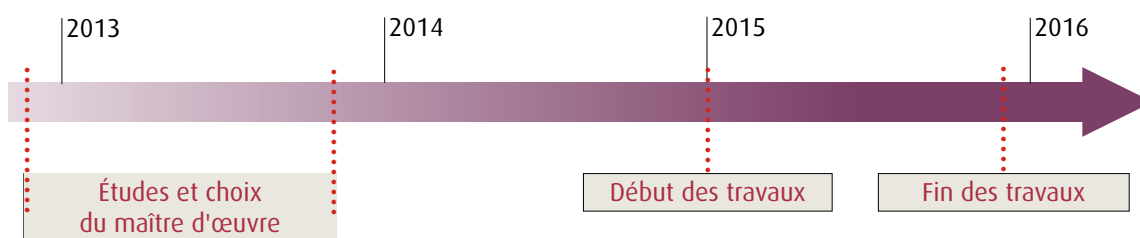
Partenaires :

- **Pascal Chretien**, mission OPC, consultant en Ingénierie ;
- **SEEP**, économiste de la construction, maîtrise d'œuvre – Suivi de l'exécution ;
- **APAVE NORD OUEST**, contrôleur technique ;
- **MEGATEC Ingénierie**, mission CSPS.

Partenaires financiers : **État, Amiens Métropole, aide à la pierre de l'État** au titre des logements sociaux, **aide du conseil départemental** au titre du CDT (contrat de développement territorial)

Coût de l'opération d'aménagement : **1 265 084 € HT**

Calendrier



Objectifs

Des échanges avec les habitants ont permis de mettre en évidence qu'il existait, au sein de la commune, des habitations peu adaptées à leurs occupants en termes de place, d'isolation, de confort. En effet, beaucoup de personnes âgées habitent le village depuis son premier fort développement dans les années 1975-1980 et occupent seules ou à deux des logements conçus pour des familles. Ces personnes n'occupent que le rez-de-chaussée de leur propriété et très souvent n'arrivent plus à entretenir leurs espaces verts privatifs. En s'inspirant du modèle des béguinages, la commune de Glisy s'est lancée dans la construction d'un petit ensemble immobilier en mettant en place **un système d'habitat partagé conçu pour accueillir des personnes âgées.**

Les principaux objectifs qui ont guidé le « projet de rénovation immobilière du centre-bourg » étaient :

- proposer des habitations adaptées et accessibles;
- améliorer le cadre de vie;
- densifier le centre-bourg;
- proposer des services de proximité;
- créer du lien social.

Démarche

Le potentiel d'investissement du village, dû aux retombées économiques de la zone d'activités dite « Pôle Jules Verne », permet à la commune de conduire de nombreux projets et d'y intégrer l'accessibilité. La commune s'est appuyée sur un

programmiste afin de l'assister pour mener le projet de rénovation du centre-bourg. La commune mène ainsi une démarche basée sur le respect de la chaîne des déplacements: les espaces publics, les équipements intercommunaux et municipaux.



Un village fleuri

Après des travaux de voirie et la mise en œuvre de l'accessibilité de ses établissements, le projet de rénovation du centre-bourg s'est développé avec la création de huit logements locatifs :

Le projet consistait à :

- réhabiliter une grange pour en faire une salle d'activités et un dépôt de pain;
- réhabiliter une maison existante en deux logements;

- construire deux maisons individuelles de type 4;
- construire quatre maisons individuelles de plain-pied de type 2 pour des personnes âgées.

L'architecture s'est inscrite dans le respect de l'architecture locale environnante. Ainsi, les volumétries existantes ont été conservées tout en profitant d'une rénovation thermique et structurelle.

Image de synthèse du projet



Zoom sur...

Des logements accessibles au cœur du bourg

Le projet de rénovation urbaine comporte donc **huit logements**, dont **quatre seront entièrement conformes à la réglementation en matière d'accessibilité** et adaptés au vieillissement de la population. Ces quatre logements sont de plain-pied. Toutes les portes ont une largeur aux normes, les salles de bains sont équipées de douches adaptées et de sanitaires accessibles. Le mobilier de la cuisine est pensé tant pour les personnes en fauteuil roulant que pour les personnes déficientes visuelles. À titre d'exemple, la couleur des prises de courant et des interrupteurs est contrastée par rapport à celle du mur. Les logements bénéficient de grandes pièces sans obstacles. Par ailleurs, cette opération atteint des objectifs qualitatifs en matière d'économie d'énergie puisque l'intégralité des bâtiments est certifiée norme RT 2012.



Le principe d'habitat partagé a été un autre objectif. Les employés communaux vont gérer et approvisionner le chauffage qui est une chaudière à pellets de bois, collective. Ils géreront également les ordures ménagères des locataires. Les repas pourront être apportés par le service de portage de repas (géré par le syndicat intercommunal à vocation multiple). Sur les espaces privés et publics attenants à ces logements, des potagers surélevés seront proposés permettant un accès adapté au loisir qu'est le jardinage mais aussi à une alimentation saine et équilibrée.

« L'appartement que l'on m'a proposé correspondait tout à fait à ce que je recherchais, bien équipé, de plain-pied par rapport à mon handicap, c'est important. J'aime l'environnement. Je me sens bien dans ce village qui est très beau et calme. Et puis la maison est très bien située, le dépôt de pain et l'épicerie de dépannage sont à proximité, tout comme la mairie en cas de besoin. »

Un résident de l'une des quatre maisons individuelles de plain-pied.

Une accessibilité qui participe à la densification du centre-bourg et à la convivialité

Des espaces publics confortables, lisibles...

Les cheminements piétons desservant les habitations sont confortables et lisibles, des espaces engazonnés et plantés les agrémentent. Des places de stationnement réservé ont été implantées aux abords des différents lots d'habitation. Une promenade piétonne et une placette relient ces espaces de stationnement.

APRÈS – Cheminements piétons desservant les habitations

PENDANT LES TRAVAUX



Cheminements piétons clairement identifiés



Places réservées

...et accessibles

Le parvis de la mairie, situé en face de ce projet de rénovation immobilière, bénéficie d'espaces de cheminements clairement identifiés. Le cimetière peut être rejoint depuis le centre-bourg par les piétons grâce à un cheminement confortable, et comporte un parking offrant deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées. Les allées permettent également l'accès à tout type de public.



Cheminement vers le cimetière



Accès mairie



Places réservées aux abords du cimetière

Le parvis de l'église est de plain-pied par rapport aux trottoirs. Une place réservée aux personnes handicapées est située à proximité directe. Depuis cette place de stationnement, il est possible de rejoindre sans difficulté la rampe permettant d'accéder à l'intérieur de l'église (plan incliné en bois, amovible). Tous les établissements recevant du public comprennent une à deux places de stationnement réservées aux personnes handicapées, ce qui représente 13 places réservées au sein du village. Les passages piétons sont accessibles et une réflexion sur la modernisation de l'éclairage public est en cours.



*Quai bus accessible devant l'église.
Un plateau permet de modérer la vitesse des véhicules motorisés*

Une réhabilitation pour plus de convivialité et recréer du lien social

Ce projet de rénovation immobilière du centre-bourg s'est accompagné de la transformation de la grange face à la mairie en **lieu de vie et d'échanges**.

Une épicerie et un dépôt de pain ont été ainsi créés au cœur du village afin de faciliter la vie des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des touristes.

Une salle multi-activités a aussi été créée et se veut un espace de rencontres, utilisé notamment lors des après-midi récréatifs proposés par le CCAS local. Les proportions, les ouvertures et les matériaux ont été pensés de façon à respecter l'architecture de ce bâtiment faisant partie du patrimoine local, tout en permettant d'avoir une fonction nouvelle correspondant aux besoins de la population.



Nouvelle épicerie



Après-midi récréatif proposé par le CCAS local

« Ce n'est pas seulement un projet de rénovation du centre-bourg, c'est aussi un projet social et humain garantissant à chacun un accès privilégié à toutes les prestations. »

M. Penaud, maire de Glisy.

Une démarche inclusive qui se traduit aussi par une offre de loisirs pour tous

Exemple : la restauration et la valorisation du marais communal

Le marais communal s'étend sur 32 hectares occupés par une alternance d'étangs, de dépressions humides, de mares, de ruisseaux, de prairies pâturées et de fauche, d'espaces embroussaillés ou boisés avec une peupleraie. Les travaux ont consisté en la création d'un cheminement offrant une promenade de 2,9 km avec des points d'observation de la nature, accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Le cheminement suivant la nature du sol est réalisé en grave compactée à faible granulométrie, en caillebotis lorsque le sol est humide et meuble et par des passerelles pour franchir un fossé. Des points d'observation ou de vue sont aménagés de manière à découvrir ou observer la nature sauvage.



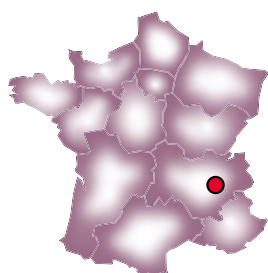
Caillebotis lorsque le sol est humide et meuble

En conclusion

Le village de Glisy a mis tout en œuvre pour offrir à ses habitants un cadre de vie propice à leur épanouissement. Avec ses infrastructures modernes, son offre culturelle et sportive et ses lieux de convivialité, la commune a su développer des espaces accessibles ouverts à tout public, en situation de handicap ou non.



Grave compactée, ayant une faible granulométrie



Brion

Isère (38)

134 habitants (source Insee 2013)



La mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics est une opportunité pour plus de vitalité et de convivialité dans le village de Brion. La place de la mairie est devenue un lieu d'échanges, l'entretien des espaces verts est réalisé par des habitants, un verger a été mis en place et un jardin potager a été mis à disposition des écoliers près de l'église... autant d'actions qui favorisent le lien social et la convivialité.

Contexte

Brion est une petite commune rurale de 134 habitants dont la population, majoritairement âgée, diminue. La vie du village se déploie autour du petit bourg qui comprend la mairie, l'école, la salle des fêtes et l'église situées le long de la route départementale 129. Brion fait partie de la communauté de communes Bièvre Isère qui compte 55 000 habitants et 41 communes. Cette communauté de communes étendue s'est lancée en 2015 dans une démarche de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La commune de Brion est située à 575 m d'altitude, à proximité du Parc naturel régional du Vercors, et compte deux gîtes. Le village est situé en pente et les espaces plats sont rares.

En matière d'équipement scolaire, en 1985, le village avait une classe unique de 10 enfants. Il fait partie d'un regroupement pédagogique de 85 élèves (dont 9 de Brion) avec Saint-Geoirs (à 5 km) et Saint-Michel-de-Saint-Geoirs (à 10 km), ce qui occasionne deux allers-retours du bus scolaire pour les trajets. Le maintien de la classe à Brion n'est pas assuré à terme.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Brion**

Assistance à maîtrise d'ouvrage : **CAUE 38**

Maître d'œuvre : **Sintegra géomètre** (Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs 38) - **Claire Bonneton paysagiste** (Cras 38)

Surface espace public aménagé : **2 200 m²**

Éléments de programme :

- **mise en accessibilité et requalification de la cour de l'école, du parvis de l'église et de la place de la mairie ;**
- **aménagement en zone 30 de la route principale au niveau des bâtiments publics ;**
- **structuration du stationnement.**

Équipements publics :

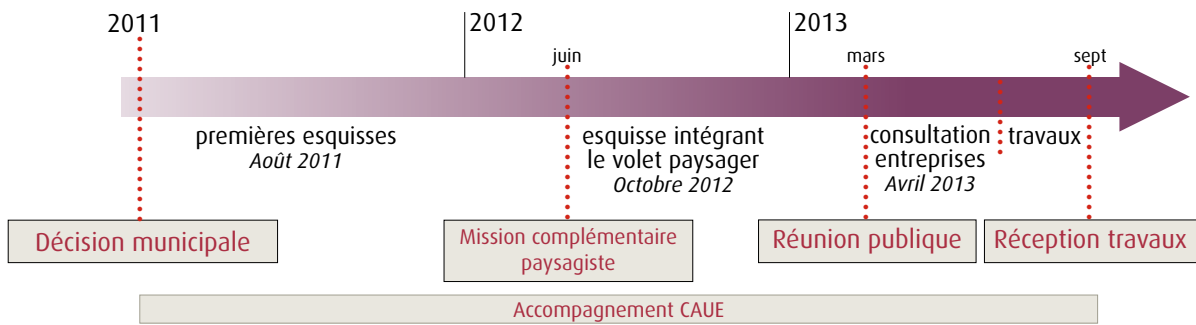
mairie, école, église, salle des fêtes

Coût de l'opération d'aménagement :

- **210 k€ HT** d'aménagements, dont **35 k€ HT** pour les réseaux secs et humides

soit un coût pour l'aménagement hors réseaux de **80 € HT/m²** (en 2013)

Calendrier

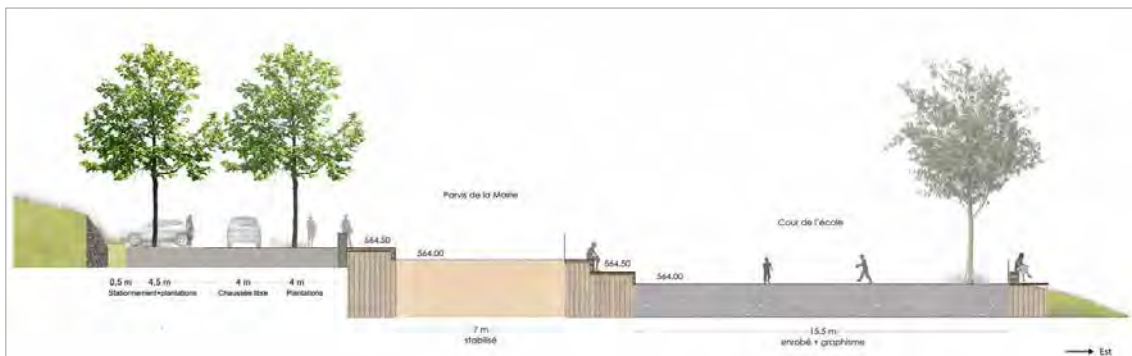


Objectifs

Il s'agissait en premier lieu de **sécuriser la traversée du village pour les piétons, rendre accessibles les bâtiments publics, améliorer la convivialité et conserver le caractère rural du bourg.**

L'objectif était d'inscrire cet aménagement dans un projet stratégique ambitieux donnant une perspective de développement au village à l'horizon d'une vingtaine d'années, alors même que l'école, principal point de vie du bourg, risque de fermer.

Coupe du projet



Plan du projet



« Nous voulions que dans 20 ans, les gens qui passent par Brion traversent un verger. »
Thierry Duluc, ancien maire de Brion.

Démarche

Le maire a été mobilisé pendant deux ans pour la recherche de financements du projet au-delà des fonds propres de la commune sans l'endetter. L'enveloppe budgétaire était donc contrainte. Le projet a suscité l'adhésion et obtenu les subventions nécessaires : **la mise en accessibilité a ainsi permis d'obtenir des financements complémentaires.**

Après une proposition de sécurisation à connotation assez routière, la commune s'est orientée vers un aménagement plus global décliné autour d'un verger conservatoire et d'un potager aptes à accueillir des classes vertes de toute la communauté de communes.

L'équipe municipale a alors missionné **une paysagiste** en complément. La phase des choix de conception a été importante pour permettre d'optimiser la réponse par rapport au budget défini et aux contraintes. Un des points de discussion a été la conservation ou non du mur peint de la cour d'école, en raison de sa valeur de mémoire pour les habitants. La gestion des fortes pentes a été compliquée sur un espace assez réduit, ce qui a amené à une modification du parcours sur la rampe d'accès.

Les écoliers ont été impliqués de février à juin 2013. Le CAUE et la paysagiste sont intervenus dans un travail préparatoire sur l'architecture locale, les matériaux (pisé, galets...), le paysage, les vues, les clôtures et les limites. Les élèves ont ensuite fait un travail sur ce qu'ils aimeraient pour leur cour et l'ont présenté aux élus sous forme de dessins et de maquette. Leurs propositions n'ont pas pu être intégrées directement au projet du fait de la date tardive par rapport au début des travaux, mais cette action a nourri la réflexion de la paysagiste.

Le projet a ensuite été simulé par des plots dans la cour et testé en vraie grandeur par les enfants avant les travaux.

« L'espace était en pente et petit, il fallait optimiser pour tout faire rentrer, en gérant les pentes et les ouvertures de portillons. »

Claire Bonneton, paysagiste.

« Pour les avoir beaucoup observés avec le maître pendant les récréations, les enfants accordent beaucoup d'attention aux détails : un trou dans la cour peut les occuper un quart d'heure à quatre, tous les petits éléments sont source de jeux. Par exemple : la rampe dans la cour peut servir pour les jeux, alors que si elle avait été construite de l'autre côté, son utilisation aurait été limitée à son rôle fonctionnel de rampe. »

Claire Bonneton, paysagiste.

Zoom sur...

Des activités intergénérationnelles qui pallient le manque de moyen de la commune

La commune n'a pas d'employé communal. **Des volontaires entretiennent le village** au moyen de « **corvées citoyennes** ». Ils s'inscrivent sur une liste et sont ensuite contactés par SMS pour assurer le nettoyage des abords du village cinq à six fois par an à des dates fixées en conseil municipal et préalablement communiquées. Ces travaux sont ainsi l'occasion de créer du lien entre les habitants.

Un verger a été mis en place en contre-haut de l'aménagement avec les habitants du village. L'association des « croqueurs de pommes » est intervenue en assistance technique. Elle a encadré la greffe des arbres fruitiers avec des variétés locales dans le cadre des activités périscolaires et avec les habitants (avril 2015). Les habitants du village peuvent aussi apporter leurs ruches dans le verger et s'en occuper.

Des bénévoles transmettent leur savoir-faire pendant les activités périscolaires autour de la fabrication de miel et d'huile de noix, et du jardinage. Un jardin a été préparé par des corvées citoyennes à côté de l'église ; il est cultivé par les écoliers.

Un mur en pisé rappelant le mode constructif local a été bâti à l'entrée du verger avec l'aide de l'association Georges Antonin, qui a pour objet la conservation du patrimoine rural et artisanal et la transmission des techniques traditionnelles avec **des actions intergénérationnelles**.



La mise en accessibilité des espaces publics : une opportunité pour plus de convivialité

En redonnant ses fonctions à l'espace public

La place de la mairie devenue un lieu de rencontres

La place de la mairie est en sable stabilisé bordée de béton sablé et d'estrades en bois qui sont utilisées comme bancs à la sortie des écoles ou

lors des manifestations publiques. Cette place est devenue un lieu d'échanges et de rencontres.

Place de la mairie – AVANT*APRÈS – Place de la mairie*

Le parvis de l'église accueille bancs et végétation pour la détente

L'aménagement d'un **parvis** a permis de mettre en valeur l'église et de supprimer la marche d'accès. Il est couvert de briques posées sur sable afin de limiter les remontées capillaires dans les murs.

Le parvis se prolonge sur la traversée en enrobé de même couleur que les briques, puis sur un espace convivial avec bancs et végétation, créant une liaison avec le coteau en face qui abrite le verger.

Le parvis de l'église – AVANT*APRÈS – Le parvis de l'église**Contraste des matériaux**Le parvis se prolonge sur la voirie par la couleur des matériaux*

Les équipements d'accessibilité deviennent un jeu d'enfants dans la cour de l'école

La cour d'école fortement en pente a été agrandie et aplanie, ce qui permet maintenant les jeux de ballon. La rampe d'accès aux fauteuils roulants devient un élément ludique pour les enfants.



L'accès de la salle des fêtes dans la cour



La rampe support de jeux

En jouant sur les détails techniques

La végétation et le mobilier urbain

Les clôtures ont été choisies basses pour dégager les vues. Les arbres et bordures de massifs en bois le long de la voirie permettent de délimiter l'espace dédié aux véhicules sans créer de dénivelé. Ces arbres définissent également la trame pour le verger au-dessus.

« Les gens qui viennent de l'extérieur trouvent que c'est bien. Les gens du village ont été beaucoup surpris du changement. Les personnes âgées ont eu du mal à comprendre qu'on plante des arbres à la place du stationnement des voitures, mais maintenant elles apprécient. »

Didier Allibe, maire de Brion.

L'éclairage public

L'éclairage public a été modernisé pour économiser l'énergie avec l'utilisation de LED pour mettre en valeur l'église et l'espace public. L'éclairage est réduit de moitié sur les cheminements à partir de 23 heures et éteint ailleurs.



La végétation et le mobilier urbain délimitent l'espace sans créer de dénivelé

« J'ai été très présente pour accompagner le SEDI (syndicat d'électricité) qui a supervisé les travaux relatifs à l'implantation des lampadaires. Il fallait garantir la cohérence globale de tout ce qui était implanté en surface. »

Claire Bonneton, paysagiste.

La voirie et le stationnement

La largeur de voirie a été réduite et accompagnée d'une circulation alternée en **zone 30** au profit d'un espace piétonnier généreux.

Le stationnement (dont une place de stationnement PMR à proximité de la mairie) est organisé en bataille entre la trame d'arbres. La traversée

piétonne accessible depuis la place de stationnement PMR a été surélevée; cela permet aux personnes handicapées de rejoindre les bâtiments publics sans dénivelé et aussi de modérer la vitesse des véhicules.

APRÈS – Stationnement organisé et espaces piétons

Large voirie – AVANT



« On fait une petite cassure sur la route pour qu'il y ait un passage pour les personnes handicapées depuis le stationnement PMR, ce qui crée un petit ralentisseur qui n'en était pas un à l'origine. Tout le monde croit que c'est fait pour faire ralentir, mais en fait c'est pour l'accessibilité. »

Didier Allibe, maire de Brion.



Stationnement réservé PMR



Cheminement sans obstacle aux limites contrastées

Les bâtiments publics rendus accessibles pour une prise en compte de la chaîne du déplacement

La mise en accessibilité des **bâtiments publics** était également l'un des objectifs du nouvel aménagement. Sur une petite commune, il est particulièrement important d'intégrer toutes les problématiques car les travaux ne sont pas fréquents. L'aménagement projeté au final s'organise autour de la traversée: d'un côté le verger et de l'autre les bâtiments publics (mairie, salle des fêtes, église, futur gîte et ateliers) qui se prolongent sur un potager, un système de noue, des filtres plantés et un stationnement paysager espace de jeux.

Tous les bâtiments communaux sont maintenant accessibles, à l'exception de l'atelier de poterie situé sous l'école, en raison de la forte déclivité du cheminement. La commune souhaitant développer l'implantation de métiers d'art, un autre local a été ciblé dans l'ancienne cure.



Atelier de poterie dans une rue en pente

L'aménagement accessible, point de départ d'une nouvelle vitalité pour le village

Le projet a été pensé à long terme, les éléments qui n'ont pas pu y être intégrés pour des questions budgétaires sont réalisés progressivement :

- un filtre planté de roseaux pour le traitement des eaux usées de la mairie, de l'école, de la salle des fêtes et du futur gîte vient d'être achevé. L'assainissement est individuel sur la commune, cet aménagement pourra servir d'exemple pour les habitants qui auront à faire l'assainissement de leur maison ;
- une réservation a été prévue pour l'installation d'une fontaine (envisagée au départ mais non installée car au-delà du budget) ;

- un espace de stationnement en dessous de l'école sera enherbé avec un chemin de circulation réduit à 3 m au milieu pour un **usage mutualisé** : ponctuellement pour du stationnement et plus fréquemment comme **espace de jeux pour les enfants** ;
- un gîte de huit à dix places (ou appartements) dont une chambre accessible en rez-de-chaussée et un local artisanal sont en projet dans le bâtiment de l'ancienne cure.

Les perspectives ouvertes par le projet ont réveillé l'**envie de faire** et permis **des échanges entre les générations**.

Qualité paysagère et patrimoniale



Conjuguer accessibilité et qualité paysagère et patrimoniale

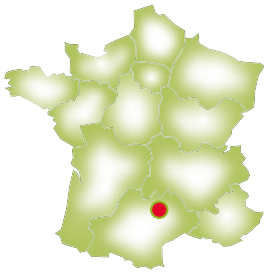
La mise en accessibilité des espaces publics et le maintien des spécificités patrimoniales et paysagères peuvent sembler incompatibles par certains aspects.

Prenons l'exemple d'un quartier historique classé, dont le revêtement des rues est composé de pavés irréguliers pas toujours praticables et confortables pour les personnes en fauteuil roulant, les personnes âgées ou encore les femmes portant des talons. Rendre ces espaces accessibles à tous pourrait amener à faire un choix de revêtement plus « roulant » ou « marchable », mais pouvant nuire à l'identité du quartier. Il en est de même pour la présence d'arbres sur l'espace public qui peuvent créer des obstacles au déplacement pour certaines personnes à mobilité réduite comme les personnes non voyantes, mais qui contribuent à la qualité paysagère d'un aménagement. Ce sont des problématiques concrètes auxquelles doivent faire face les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Y répondre résulte très souvent d'un compromis et représente un vrai défi pour les aménageurs.

Comment répondre alors aux besoins de tous pour une accessibilité réussie tout en maintenant une qualité paysagère et patrimoniale ? Les exemples qui suivent font ressortir des pratiques intéressantes et des réponses techniques adaptées.

Sommaire

Bozouls (12)	193
Le Poët-Laval (26)	203
Souillac (46)	209
Rambervillers (88)	219



Bozouls

Aveyron (12)

2 757 habitants (source Insee 2013)



Le centre-bourg de Bozouls, petite ville située au cœur d'un site naturel remarquable, permet un accès facilité aux commerces et aux bâtiments publics. Le mobilier urbain et les revêtements choisis s'intègrent bien à la qualité patrimoniale du lieu. La présence d'arbres tels que les féviers ajoute à la qualité paysagère de l'aménagement tout en maintenant des vues et cheminements dégagés.

Contexte

Bozouls est une commune de près de 2800 habitants, située à 20 km de Rodez. Elle est marquée par la présence d'une curiosité géologique: le cirque naturel du « **Trou de Bozouls** », qui forme un canyon en forme de fer à cheval, creusé dans les calcaires du Causse Comtal et au fond duquel coule le Dourdou. Le centre-bourg de la commune est bâti sur le haut du canyon et la place centrale aboutit à un **belvédère** permettant de contempler le cirque et ses parois verticales. Cette particularité géologique avec son point de vue fait de la commune un **lieu touristique attractif**.

Forte d'une activité économique principalement composée de PME, environ 1200 personnes viennent travailler sur le territoire. Le centre-bourg est constitué de 13 commerces et de 5 ERP communaux, dont une maison de retraite qui compte 60 pensionnaires autonomes. En termes d'infrastructures de transport et de déplacements, la commune est traversée par la RD 20.

Le site étant touristique, il accueille trois aires de camping-car pour une capacité totale de 60 places. La desserte de la commune pour Rodez et Espalion est assurée trois à quatre fois par jour par des autocars interurbains.

**Vue générale:
Bozouls et le « Trou »**



Données clés

Maître d'ouvrage: **commune de Bozouls**

Maître d'œuvre: **Dessein de Ville** (agence d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes basée à Toulouse)

Étude préalable (diagnostic et enjeux): **CAUE de l'Aveyron**

Association du **service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP)** et de la **direction départementale des territoires (DDT) de l'Aveyron**

Surface concernée: **2 170 m²**

Éléments de programme: **réaménagement de la place centrale de la commune, avec mise en valeur du belvédère et amélioration des cheminements piétons. Mise en accessibilité de deux bâtiments d'habitation, six ERP, dont un communal (la poste)**

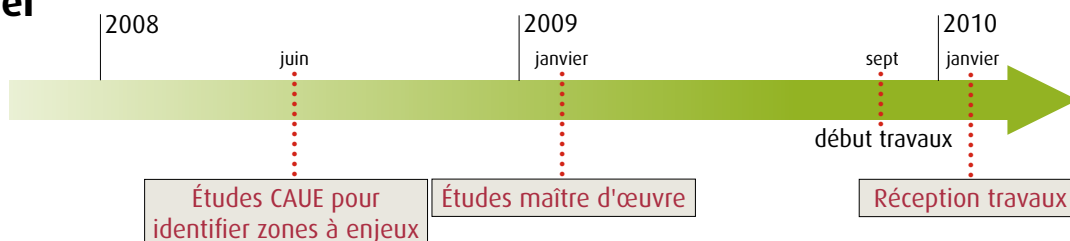
Coût de l'opération d'aménagement: **1 125 195 € TTC**

Coût de l'opération au m²: **518 €**

Financement:

- DETR: **170 228 €**;
- conseil régional: **30 000 €**;
- conseil départemental: **40 000 €**;
- fonds de concours: **107 553 €**.

Calendrier



La mise en valeur du centre-bourg et l'aménagement d'un parcours touristique accessible

Le réaménagement de la place de la mairie et la réorganisation du stationnement

La place de la mairie accueille les principaux équipements et commerces. Aménagée en balcon sur le canyon, elle constitue un lieu très attractif du fait de la qualité du paysage qu'offre son belvédère.

L'opération la plus importante a consisté à transformer cette place qui était surtout dédiée à l'automobile (circulation et stationnement) en une place piétonne qui conserve une voie de circulation pour les riverains et la livraison des commerces.

Le contexte initial de cette place centrale présentait de fortes contraintes, en raison de la topographie d'une part (une pente inégale, avec des variations de 4 à 21 %, sur une longueur de 60 mètres) et de la gestion de la circulation et du stationnement. La circulation se faisait en boucle et les touristes venaient se garer au plus près du belvédère situé à l'extrémité de la place, la plupart du temps pour une courte durée, le temps de « prendre la photo ».



Place avant travaux. En arrière-plan derrière les voitures, la mairie. Photo prise dos au belvédère

Plan de l'hyper centre et réorganisation du stationnement



Le stationnement a été déporté par le traitement ou la création de trois parkings de tailles et de fonctions différentes :

- une aire de stationnement (de petite capacité dont une PMR) sur la droite de la place (en rouge sur le plan) est utilisée par les véhicules légers ;
- une seconde (en rouge également) à l'arrière de la mairie de taille conséquente (45 places environ) n'est qu'à quelques mètres du site touristique, de l'office de tourisme et des commerces ;
- une dernière aire (en bleu) réalise la jonction entre l'axe principal qui traverse la commune (RD 20) et la rue du Trou. Cet espace accueille des véhicules de plus grande taille et est partagé avec une aire de service et stationnement pour les camping-cars.

Concernant l'aménagement de la place, les déclivités fortes et par paliers non réguliers et non plats ont contraint le maître d'œuvre à segmenter la longueur de la place en quatre parties. Les travaux ont donc consisté en **un remodelage de la topographie naturelle sous la forme de paliers successifs**, ces derniers permettant une accessibilité des seuils des commerces et services implantés au fil de la pente.

La dernière terrasse, qui constitue le belvédère, est située sur un niveau altimétrique inférieur à la voirie, de manière à **dégager la vue depuis chaque plate-forme sans obstacle**. Ainsi, l'ensemble du panorama devient perceptible pour tous depuis chacun des paliers. Le restaurateur « utilise » d'ailleurs la perspective offerte en organisant le placement des tables afin que les convives puissent bénéficier du panorama. En limite avec la falaise, accolé au belvédère encaissé, **un point de vue accessible** aux personnes à mobilité réduite est également réalisé.

L'ensemble des cheminements sont revêtus de pavés calcaires sciés, tenant compte de la dimension patrimoniale du site. Les emmarchements sont marqués par des bandes en pavés clivés qui contrastent avec les espaces en pavés sciés.

Les différents aménagements réalisés et la mise en place d'un sens unique de circulation contribuent à l'apaisement des vitesses. L'usage constaté de la voirie par les piétons, PMR et automobilistes (qui vont stationner sur le petit parking situé près de la mairie) correspond à une zone de rencontre, même si celle-ci n'a pas encore été créée.



L'accès aux commerces

Les paliers successifs ont permis de rendre la plupart des commerces directement accessibles, sans emmarchements ou rampes. Dans certains cas, des dérogations ont été nécessaires, mais les conditions d'accessibilité aux seuils ont été améliorées (suppression d'une partie des marches d'accès).

Entrée de commerce – AVANT



APRÈS – L'entrée de ce commerce se fait à présent de plain-pied. Un point perfectible serait l'amélioration de la repérabilité des escaliers, en renforçant le contraste visuel



C'est à proximité du belvédère que la différence de niveau est la plus accentuée. Le cheminement des usagers en fauteuil roulant ou mal marchants s'effectue en retrait des façades.



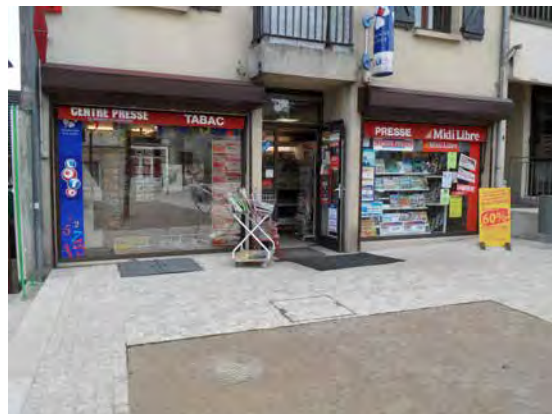
L'aménagement de la place de la mairie a induit une modification des habitudes des clients du tabac/presse, dont certains ne fréquentent plus l'établissement faute de stationnement à quelques mètres.

Cette diminution de la clientèle locale a été compensée par une fréquentation par les touristes en hausse. Le chiffre d'affaires est redevenu équivalent à celui des années antérieures (avant travaux).

AVANT



APRÈS



Le bar de la mairie a développé une activité de brasserie sans cesse en augmentation grâce à l'allongement de la saison et l'augmentation de la fréquentation ; son chiffre d'affaires a doublé.

Bar de la mairie - AVANT



APRÈS - Bar de la mairie



La supérette n'a pas pu être rendue totalement accessible et une demande de dérogation a dû être faite (pente à 16 %). Toutefois, la situation a été améliorée par la création d'une rampe en pente plus douce et ayant une surface plus homogène.

Accès à la supérette - AVANT



APRÈS - Accès à la supérette



L'accès à la mairie

Concernant l'accès à la mairie, les contraintes topographiques n'ont pas permis de supprimer les quatre marches d'accès à l'entrée principale (entrée ouest). La mairie disposait aussi d'une entrée par l'arrière (entrée est), qui comportait

Entrée arrière de la mairie - AVANT



des marches et était encombrée par du stationnement situé à 1 mètre seulement. La reconfiguration intérieure du bâtiment associée à l'aménagement de ses abords a permis de rendre cette entrée complètement accessible.

APRÈS - Entrée arrière de la mairie



La rue du Trou, rendue piétonne

La rue du Trou, qui fait le lien entre le parking « de grande capacité » et la place de la mairie, est devenue piétonne. C'est aussi le point de départ de la prochaine tranche de travaux qui place la commune dans une dynamique d'aménagement global et continu.

APRÈS – La rue du Trou

La rue du Trou – AVANT



Des aménagements de qualité, en accord avec ce site naturel et patrimonial remarquable

Dans ce site aux nombreux **atouts patrimoniaux et paysagers**, la qualité des aménagements était primordiale. L'un des enjeux majeurs était d'assimiler les impératifs liés à la mise en accessibilité, sans contraintes perceptibles et préjudiciables pour la qualité du site, et de les dépasser pour que **les questions d'usages, de valorisation du patrimoine et d'accessibilité** puissent être **conciliées**.

On peut citer quelques exemples de réalisations ou d'initiatives qui contribuent à l'aspect qualitatif du site, tout en s'accordant avec les exigences d'accessibilité et de confort d'usage :

- le choix d'un **meuble urbain** homogène, discret, composé de bancs longs et larges, de poubelles, de rambardes et d'un éclairage sobre. Ces éléments, qui s'accordent bien avec la qualité patrimoniale du lieu, participent au confort d'usage et assurent le guidage vers le belvédère;
- l'aménagement global de la place a conduit à **l'homogénéisation des terrasses** (emplacement et couleurs des parasols) et à **des travaux de rénovation de façades** sur la place. Certains particuliers ou commerçants se sont investis dans l'embellissement floral. De tels aménagements contribuent à la qualité des lieux, ainsi qu'à leur lisibilité;
- le **choix minéral sobre et économique de pavés et de stabilisé** ne semble pas gêner la marche ou la circulation des fauteuils. Le changement de matériaux annonce l'approche des marches tout en créant une légère différence de contraste. **La végétalisation** par des féviers permet l'apport d'une ombre peu dense et qui dégage la vue et le cheminement.

Retour d'expérience et appropriation par les usagers

Un développement touristique avéré

La fréquentation est en hausse constante depuis les travaux : 175 000 personnes ont été recensées par l'office du tourisme en 2015 (84 000 en 2013 et 110 000 en 2014) et on note un allongement de la période de fréquentation.

Ce phénomène s'explique en partie par les actions de communication des offices du tourisme locaux, qui ont relayé les informations relatives à la **mise en valeur du centre-bourg** et à la nouvelle façon de découvrir ce site géologique. De plus, une information ciblée vers les camping-caristes allonge la période de visites.

L'acquisition de l'accessibilité est une reconnaissance au niveau local pour les offices du tourisme qui n'hésitent plus à recommander ce site particulier.

La revitalisation économique de la place est indéniable, elle est devenue le point de rencontre de la commune, tant pour les habitants que pour les visiteurs ou les randonneurs qui parcourent le canyon et se retrouvent sur le belvédère.

L'ancienne supérette a été remplacée par une agréable épicerie avec une surface de vente dédiée aux produits locaux. Trois jeunes de la commune se sont engagés dans la reprise de ce commerce. Le bar, grâce à sa terrasse et son panorama, a développé une brasserie avec service midi et soir. C'est au final la création de cinq emplois, dont deux durant quatre mois.

Une réappropriation de la place par les habitants et un espace attractif pour tous

La place de la mairie est redevenue **l'espace public central et convivial de la commune**. Les commerçants, notamment cafés et restaurants, animent la place par la mise en place de terrasses. L'installation de bancs incite les usagers à **un moment de pause ou de convivialité** face au belvédère.

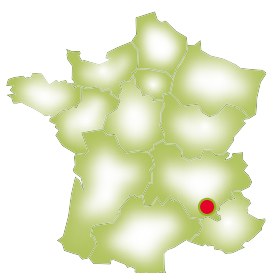
La réduction de la place de la voiture a permis de rendre cet espace plus attractif pour les piétons, ainsi que pour les cyclistes, puisqu'un aménagement dédié aux vélos (6/7 places) a également été créé.

Des résultats positifs qui invitent la commune et ses partenaires à engager d'autres projets

La mairie s'engage dans une seconde phase de travaux en octobre 2016 qui **augmentera la surface de cheminement accessible**, permettant ainsi la liaison avec la maison de retraite et le centre social.

Par ailleurs, le **partenariat** avec le comité départemental handisport de l'Aveyron se poursuit activement. Des itinéraires adaptés aux handibikes et aux joëlettes ont été créés dans le fond du canyon ; ces initiatives ont été valorisées par une visite des lieux organisée à l'occasion de l'assemblée générale du comité.

Enfin, la réalisation d'**un site Internet** (créé par le comité départemental handisport) recensant les lieux et activités accessibles en Aveyron est presque aboutie. Parmi les différents sites accessibles recensés, la commune de Bozouls est naturellement devenue le site pilote.



Le Poët-Laval

Drôme (26)

965 habitants (source Insee 2013)



L'aménagement de la rue du centre-bourg du Poët-Laval redonne un caractère piétonnier à l'ensemble. Les revêtements variés et esthétiques, la végétation et le mobilier urbain ont été choisis en cohérence avec les caractéristiques environnementales et historiques de la commune. Ils participent ainsi à la qualité paysagère et patrimoniale de l'aménagement.

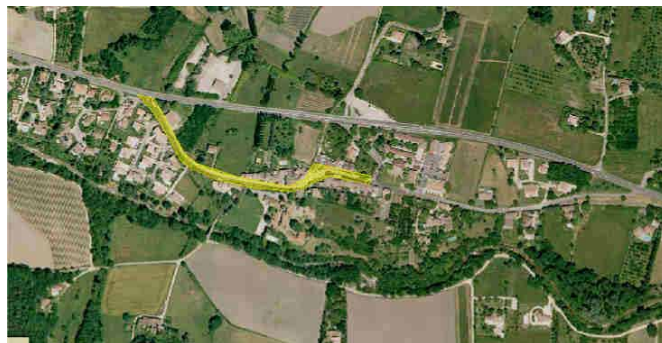
Contexte

Située entre le massif du Vercors et celui des Baronnies, la commune se compose de deux parties : le « vieux village », site médiéval perché, datant du XII^e siècle et classé parmi les « Plus beaux Villages de France », et le village plus récent (fin XVIII^e), appelé « Hameau de Goune », en bordure du Jabron. C'est dans ce quartier que se trouvent la plupart des services comme la mairie, l'école, les commerces...

Plus d'un tiers des 965 habitants sont âgés de plus de 60 ans. Conscient de sa faible attractivité économique freinant l'installation des jeunes couples, Le Poët-Laval mise entre autres sur l'accueil et le maintien des personnes âgées dans la commune. L'accessibilité des espaces publics et des équipements communaux est donc une priorité pour cette commune.

Le quartier de Gougne accueille la mairie, l'école, la salle d'animation et quelques commerces. Sa rue principale, ancienne route de Dieulefit traversant le village, a gommé son aspect routier pour offrir un espace partagé et accessible à tous.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune du Poët-Laval**

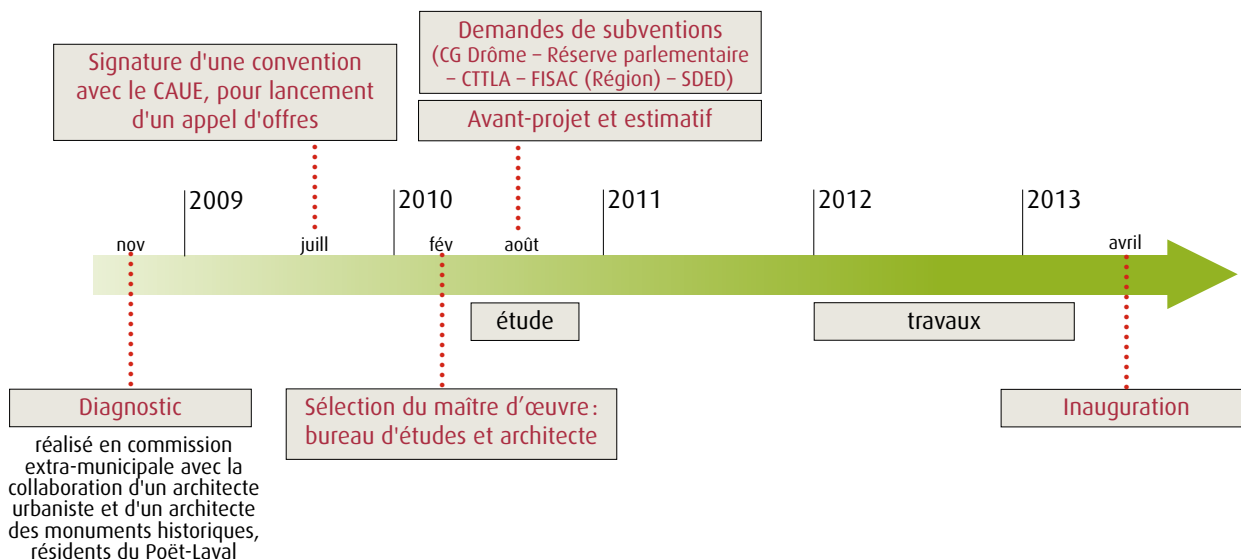
Maître d'œuvre : **agence Kanopé (Pierre Gadoin) et BET Pöyry**

Surface aménagée : **5 450 m²**

Coût de l'opération d'aménagement : **865 k€**

Coût de l'opération au m² : **159 € (en 2013)**

Calendrier



Objectifs

Avant aménagement, la rue Étienne Gougne, située au cœur du bourg, avait un profil très routier avec des trottoirs étroits, laissant peu de place aux piétons.

Les objectifs visés par la municipalité dans le cadre du projet de réaménagement de cette rue étaient de **redonner un caractère piétonnier** au cœur de bourg tout en portant une attention particulière à **la qualité architecturale et paysagère de l'aménagement** afin de permettre son intégration dans ce village historique.

Face aux problèmes de cohabitation des usagers, la municipalité a profité des travaux sur le réseau séparatif pour réduire la place offerte à la voiture et offrir des cheminements confortables et sécurisés aux piétons.

Zoom sur...

La requalification de la voirie comme opportunité pour traiter l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement

Le projet de réaménagement de la rue Étienne Gougne a permis **d'améliorer les conditions d'accès à l'arrêt de transport en commun départemental** situé en entrée de la rue aménagée. Anciennement composé d'un seul poteau sur de la terre battue, l'arrêt comporte aujourd'hui un quai et un abribus sécurisant l'arrêt. Le cheminement piéton a été prolongé (trottoir continu).

Toutefois, pour faciliter le cheminement et limiter la présence d'obstacles :

- il aurait été plus confortable de prévoir une largeur de passage plus importante au droit de l'abribus (elle est en effet légèrement inférieure à 1,40 m alors que l'emprise de voirie disponible aurait permis un respect de la largeur réglementaire);
- l'implantation de certains poteaux aurait pu être optimisée.

Malgré ces points perfectibles, **le réaménagement de l'arrêt de bus a nettement amélioré la continuité de la chaîne des déplacements.**

Par ailleurs, les commerçants de la rue ont profité de la requalification de la voirie pour réaliser les travaux de mise en accessibilité de leurs commerces, ce qui contribue également à la continuité de la chaîne des déplacements.

APRÈS



AVANT



Les piétons au cœur d'un aménagement qualitatif, en accord avec l'intérêt patrimonial de la commune

Des cheminements piétons accessibles et confortables

La place du piéton est affirmée dans la rue aménagée en **zone 30** sur la première centaine de mètres, puis en **zone de rencontre**.

La municipalité a travaillé en étroite collaboration avec la communauté de communes pour intégrer l'accessibilité dès les études préliminaires du projet. Des cheminements larges et confortables, et des espaces de convivialité tels une placette et une terrasse pour le bar-restaurant ont été aménagés.

Les piétons trouvent sur leur cheminement du mobilier de repos. Ce dernier a été choisi en lien avec une ergothérapeute. Des arbres apportent de l'ombrage et participent ainsi à l'aménité des lieux.

Concernant les revêtements et le mobilier urbain, des matériaux clairs ont été choisis, **par souci de cohérence avec les spécificités architecturales de la commune**. Toutefois, des potelets plus contrastés (foncés) seraient plus facilement repérables, en particulier pour les personnes malvoyantes.



La placette est une invitation au repos, à la rencontre

« La largeur des trottoirs a été jugée excessive par les détracteurs du projet qui appelaient volontiers la traversée de Gougne "les Champs-Élysées de Poët-Laval"...Mais les piétons, notamment âgés, sont contents de pouvoir marcher sur des espaces larges et s'asseoir sur des bancs. Lors de l'élaboration du projet, nous avons été très à l'écoute des personnes âgées du village. Certaines d'entre elles font quotidiennement leur petite promenade. Le circuit habituel franchit la rivière grâce à deux passerelles et permet de réaliser une boucle. Nous avons donc prévu d'aménager l'autre rive du Jabron en y installant également des bancs, mais le projet n'a pas été reconduit par la nouvelle municipalité. »

M^{me} Cavet, maire de la commune à l'époque des travaux.

Le marquage conférait à la rue un profil très routier. – AVANT
Les espaces dédiés aux piétons étaient impraticables
pour les personnes à mobilité réduite



APRÈS – Les piétons peuvent désormais cheminer confortablement et en toute sécurité sur des espaces larges



Un espace structuré par des revêtements variés

La diversité des matériaux utilisés rythme le parcours des différents usagers et qualifie l'espace public. Au premier abord, le piéton, le cycliste ou l'automobiliste doivent pouvoir identifier l'espace où ils sont les bienvenus et comprendre s'il s'agit d'un espace dédié ou partagé.

L'enrobé revêtant la chaussée de la zone 30 laisse place dans l'espace partagé de la zone de rencontre au béton désactivé, utilisé pour les trottoirs dès l'entrée de rue.



Le changement de revêtement indique à l'automobiliste qu'il entre dans un espace partagé

Dans la **zone de rencontre**, la différence de granulométrie des bétons désactivés et une rangée de dalles calcaires suggèrent les espaces dédiés à chaque usage. Le traitement de surface des cheminements piétonniers a été choisi sur les conseils d'une ergothérapeute.



Dans la zone de rencontre, les espaces à niveau sont différenciés par les matériaux

Les cheminements piétons de la **zone 30** (partie aval) sont en clapissette, mélange damé de concassé et de sable calcaire, durcissant avec le temps. Un îlot végétal sépare les piétons de la circulation motorisée.

La couleur claire des sols contribue à conserver le caractère authentique du quartier.



Le cheminement piétonnier en clapissette et la bande végétalisée marquent la sortie du centre-bourg

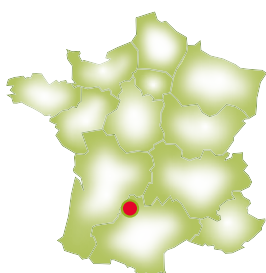
Retour d'expérience et appropriation par les usagers

Du fait de l'étendue de la commune, de nombreux déplacements se font en voiture. La question du stationnement est rapidement intervenue dans les débats lors de la présentation du projet aux habitants qui souhaitaient pouvoir se garer au plus près des commerces.

L'offre de stationnement dans la rue a été réduite au profit des espaces piétons. Toutefois, l'une des seules difficultés constatées dans le fonctionnement de l'aménagement est de parvenir à changer les habitudes de stationnement : malgré la présence d'un parking près de la mairie, non loin de la rue Gougne, des véhicules persistent à se garer de manière illicite, constituant ainsi des obstacles au cheminement des piétons.

Mis à part cette piste d'amélioration, **le réaménagement confère à la partie basse du village une identité patrimoniale** faisant écho à celle du site médiéval perché. **La qualité paysagère et architecturale des aménagements** réalisés permet à présent d'offrir une traversée de bourg agréable et accueillante, et conforte le lien existant entre l'urbanisation plus récente et le vieux village.

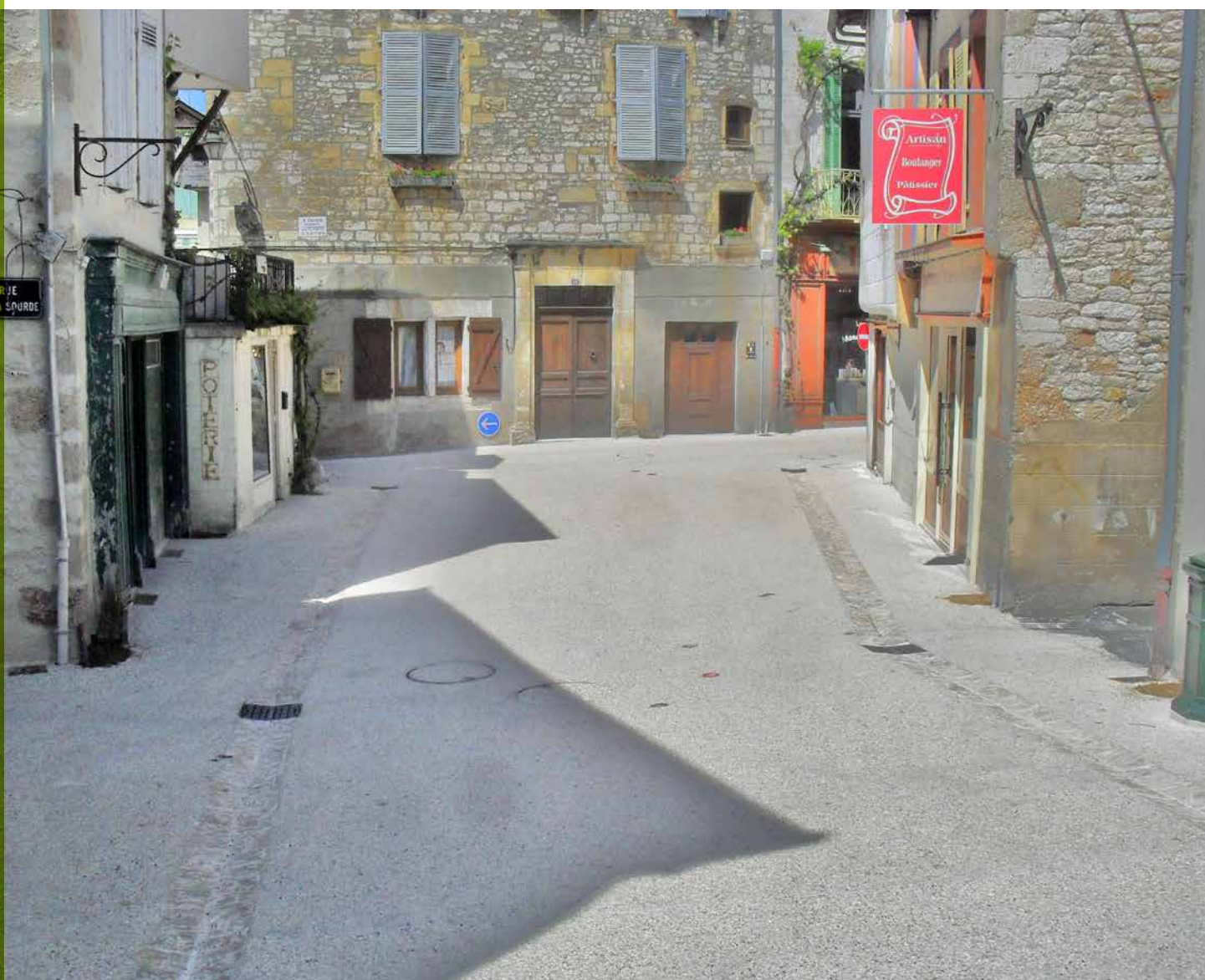
Au-delà de ces aspects qualitatifs, l'aménagement a apaisé les vitesses dans la traversée de Gougne, où il est désormais agréable de séjourner, sur la terrasse du café ou sur un banc. Les déplacements à vélo ou à pied peuvent se faire en toute sécurité.



Souillac

Lot (46)

3 934 habitants (au 1^{er} janvier 2016)



Située au cœur de la vallée de la Dordogne et marquée par la présence de bâtiments à forte valeur patrimoniale, la commune de Souillac dispose de nombreux atouts paysagers et architecturaux. Depuis une dizaine d'années, la collectivité engage des actions de rénovation urbaine, afin d'améliorer l'image du centre-ville et de mettre en valeur ses atouts patrimoniaux. Différentes phases de travaux, comprenant des traitements paysagers et des améliorations des cheminements, ont permis de requalifier les espaces, qui sont devenus plus accessibles et accueillants.

Contexte

La ville de Souillac est une commune de 3934 habitants. Elle fait partie de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne. Le territoire communal est marqué par la présence de nombreux terrains en zone inondable. La commune connaît, depuis quelques années, une évolution démographique peu favorable qui profite davantage aux petites communes périphériques. Toutefois, **son patrimoine architectural** conséquent génère **une fréquentation touristique**. L'ensemble abbatial Sainte-Marie, imposant et qui mélange les influences romanes et byzantines, est le monument incontournable de la cité. Le patrimoine architectural de la ville est aussi

marqué par les ruelles tortueuses et étroites du « vieux Souillac », par la présence de sept viaducs et par les vestiges du beffroi qui dominent la place Saint-Martin.

Malgré ces atouts, le centre-bourg ancien a été longtemps délaissé au profit de la périphérie, ce qui a généré un abandon progressif et une dégradation de l'habitat au cœur de ville. La commune a souhaité engager des actions de rénovation urbaine pour **mettre en valeur le patrimoine historique, requalifier les voiries et les espaces publics et apporter une nouvelle dynamique**. Cette action s'est déroulée en trois phases de chantier en 2011, 2013 et 2014.

Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Souillac**

Maître d'œuvre : **bureau d'études Colibris**

Éléments de programme :

réaménagement global de quatre places, un boulevard et trois rues

L'ensemble des aménagements a eu pour but la création de zones de rencontre paysagères en conservant les principes et la qualité des matériaux mis en œuvre autour de l'ensemble abbatial et place de la Halle en centre-bourg. Les travaux ont également permis d'améliorer l'accessibilité de certains immeubles comportant des appartements adaptés aux personnes handicapées ; il est à présent plus facile d'entrer ou de sortir de ces bâtiments depuis la voirie et les espaces publics.

Surface concernée : **4 380 m²**

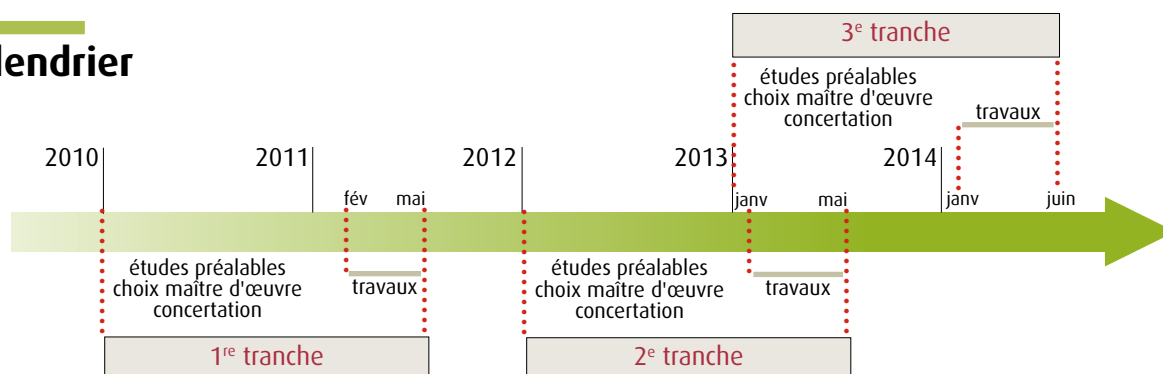
(1 420 m² pour la 1^{re} tranche, 910 m² pour la 2^e tranche, 2 050 m² pour la 3^e tranche)

Coût de l'opération d'aménagement :

- **1^{re} tranche : 183 000 € HT** en 2011 (réaménagement de la place du Figuier et de la place du Rajol) ;
- **2^e tranche : 190 000 € HT** en 2013 (réaménagement de la rue du Pont et de la place de la Nau) ;
- **3^e tranche : 160 000 € HT** en 2014 (aménagement de trottoirs sur le boulevard Louis-Jean Malvy, réaménagement de la place de la Borie et de l'avenue du Général de Gaulle).

Ces opérations ont été intégralement financées sur les fonds propres de la commune.

Calendrier



Objectifs

La démarche actuelle de la commune de Souillac n'est que la continuité de celle initiée depuis 1998 et qui n'a cessé, au fil des années, de se poursuivre: 2003, 2012, 2015, 2016 et 2017.

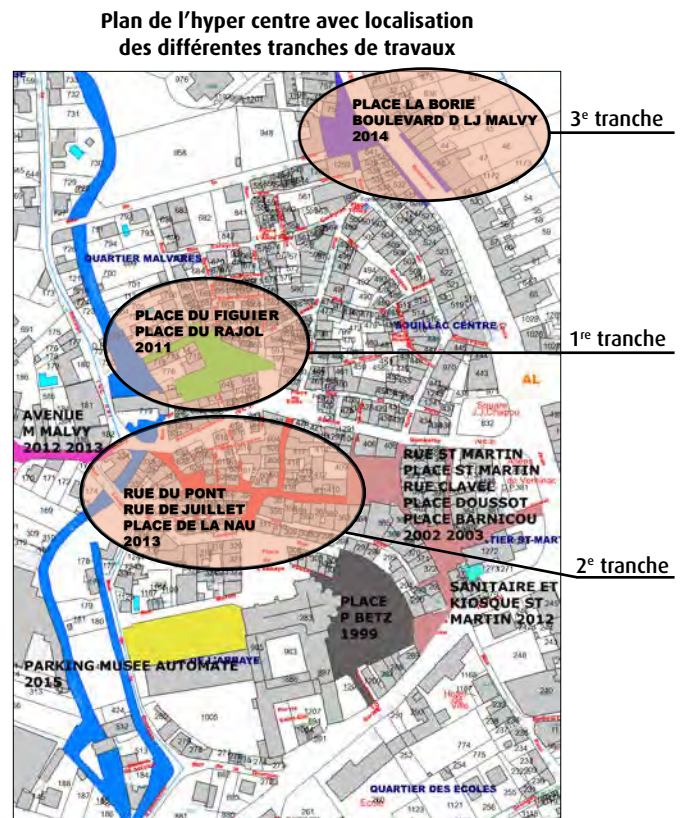
Les principaux objectifs qui ont guidé le projet étaient:

- renverser l'évolution démographique de la commune en la rendant **plus attractive**;
- réhabiliter le cadre bâti du centre-bourg afin d'améliorer la **qualité de vie** des habitants;
- valoriser le cadre bâti existant du point de vue **touristique**;
- rendre **accessible** le territoire communal et faciliter l'accès aux commerces;
- améliorer les espaces publics du centre-bourg pour les rendre **plus sûrs** et **plus accueillants**;
- améliorer les réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public.

Démarche

Pour structurer le bon déroulement des projets, la commune a souhaité s'entourer d'un maître d'œuvre expérimenté, qui parvienne à inscrire la réalisation des aménagements dans le cadre initialement délimité par la commune, en termes de délais, de coûts et de qualité. Le respect de ces exigences a nécessité un suivi fin et régulier du maître d'œuvre.

Les trois projets d'aménagement en centre-bourg ont fait l'objet au préalable d'une **concertation étroite avec la population** et surtout les riverains



concernés, afin d'échanger sur les besoins et les problématiques identifiées par chacun. Cette concertation, réalisée en amont, a permis ensuite à la population de s'approprier les futurs aménagements.

La **qualité paysagère** était l'un des enjeux majeurs de la démarche. Sa prise en compte s'est traduite notamment par la plantation d'arbres et de végétaux adaptés au climat local, ou encore par des réalisations de murets et jardinières en pierres sèches du pays.

Zoom sur...

Une accessibilité intégrée qui participe à la convivialité

La commande passée auprès du maître d'œuvre était **en premier lieu de répondre aux objectifs d'accessibilité** et ceci pour chaque aménagement. Le maître d'œuvre devait également **inscrire l'opération dans une démarche environnementale** et assurer la sécurité des usagers.

Le maître d'œuvre qui a conduit les trois opérations travaillait dans une démarche environnementale par étapes, nommée « 1.2.3 Environnement », sur la

base du référentiel ISO 14001, dont le but principal est d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leur prise en compte du développement durable.

L'ensemble des aménagements a eu pour but **la création de zones de rencontre**, avec une attention particulière portée à **leur qualité paysagère** et avec la volonté de **réaffirmer la priorité du piéton**, et **l'accessibilité des différents espaces**, y compris **l'amélioration de l'accès aux commerces**.

Le réaménagement de la place du Figuier et de la place du Rajol

Cette première tranche représente environ 1 420 m² d'aménagement.

Le stationnement a été réaménagé pour permettre aux piétons de se réappropriier l'espace public, en favorisant l'accès de plain-pied et en

retravaillant les cheminements piétons avec la pose de mobilier de repos à l'ombre des arbres. L'ensemble de ces réalisations a contribué à l'amélioration de la convivialité des lieux.

La place du Figuier – AVANT



APRÈS – La place du Figuier, réorganisation du stationnement



À l'occasion de ce réaménagement, la commune a fait l'acquisition de bâtiments vétustes et dégradés, qu'elle a ensuite traités pour améliorer le

cadre de vie des habitants. Ainsi, l'organisation du dépôt des déchets (ordures ménagères et tri) a été repensée.

Bâtiment technique dégradé et containers – AVANT très visibles depuis la place du Figuier



APRÈS – Démolition du bâtiment, plantation d'un arbre et installation d'un abri paysager pour les containers



Le réaménagement de la rue du Pont et de la place de la Nau

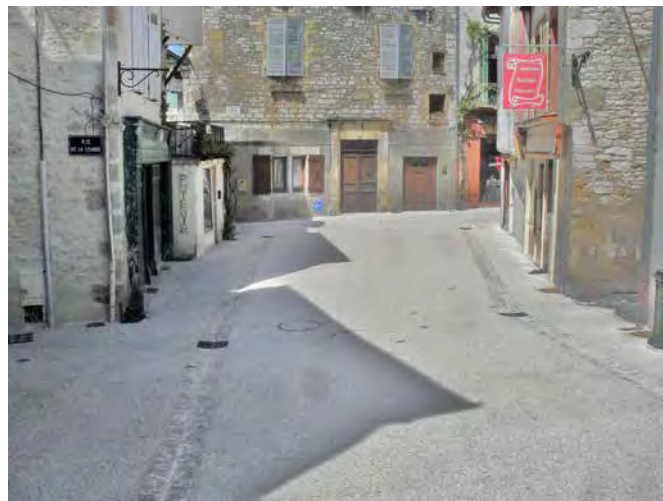
Cette 2^e tranche de travaux représente un aménagement d'environ 910 m².

Les aménagements de la place de la Nau ont permis un accès de plain-pied de la plupart des commerces et des habitations.

La place de la Nau - AVANT



APRÈS - La place de la Nau



La collectivité a fait le choix d'un caniveau central en calcaire éclaté brossé, à la fois pour des raisons pratiques liées à la collecte des eaux de surface et pour des raisons esthétiques. Des jardinières en pierres sèches ont été créées pour empêcher le stationnement.

APRÈS - La rue du Pont

La rue du Pont - AVANT



Avant les travaux, la voirie était globalement en mauvais état: les chaussées étaient revêtues avec un enduit qui était dégradé et les trottoirs en béton étaient de largeur étroite et irrégulière.

Ils présentaient de nombreuses fissures et des effritements en plusieurs points. L'accessibilité faisait défaut.

*Trottoir étroit et irrégulier, - AVANT
présence d'un seuil entre le bâtiment et la rue*



*APRÈS - L'entrée se fait à présent de plain-pied.
Le cheminement est plus large et comporte moins de dévers*



Les travaux ont permis de réduire la hauteur des seuils entre voirie et bâtiments. Cela facilite l'accès aux commerces, services et logements.



Le réaménagement du boulevard Louis-Jean Malvy, de la place de la Borie et de l'avenue du Général de Gaulle

Cette 3^e tranche de travaux représente un aménagement d'environ 2 050 m².

Le stationnement a été réorganisé : de nouvelles places de stationnement pour personnes handicapées ont été créées et des espaces « verts », non destinés au stationnement, ont été aménagés, pour végétaliser les ruelles et rendre les lieux plus accueillants.



Boulevard Louis-Jean Malvy après travaux : organisation de poches de stationnement et aménagement de traversées accessibles

Une **qualité paysagère** a été mise en œuvre avec des murets et jardinières en pierres naturelles. Dans ces quartiers réaménagés, les revêtements de surface facilitent les déplacements et les grilles ou plaques des réseaux ne sont plus des obstacles.



Boulevard Louis-Jean Malvy après travaux : aménagement d'un îlot avec des revêtements plus qualitatifs et un muret de pierres naturelles

Une démarche qui s'inscrit dans le temps depuis 1998 et qui se poursuit aujourd'hui encore

En 1998, la place Pierre Betz est réaménagée. Un grand parvis est créé devant l'ensemble abbatial Sainte-Marie. L'entrée à l'abbatiale est possible de plain-pied.



Vue aérienne de la place Pierre Betz



Grand parvis devant l'ensemble abbatial Sainte-Marie

En 2009, un travail est entrepris pour redonner un caractère piétonnier à la place Saint-Martin et pour mettre en valeur les vestiges du beffroi.



L'entrée au beffroi est possible par une rampe accessible



Utilisation du giratoire de la place Saint-Martin comme espace de terrasse du bar-restaurant



Partie inférieure du kiosque Saint-Martin: des sanitaires accessibles

En 2012, le kiosque Saint-Martin est aménagé. Il permet d'assurer deux fonctions: un abri dans la partie supérieure et des sanitaires accessibles dans la partie inférieure.



Partie supérieure du kiosque Saint-Martin: un espace ouvert tout en étant abrité

En 2015, le musée de l'Automate est réaménagé. L'accès, qui était en forte déclivité, est à présent plus confortable pour les personnes à mobilité réduite. L'entrée se fait de plain-pied.

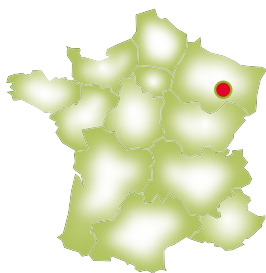


En 2015-2016 ont été réalisés les travaux d'aménagement de la piscine. Ses abords sont accessibles.



La réflexion relative à l'amélioration des déplacements des piétons se poursuit en 2017, avec le réaménagement du stationnement devant la gare SNCF.





Rambervillers

Vosges (88)

5 500 habitants (source Insee 2013)

Lauréat

2016-2017

et des
des
belles pratiques
bons usages

en matière d'accessibilité de la cité



Cette place, située à l'écart des grands flux de circulation, a été rendue accessible à tous et est devenue le lieu privilégié de toutes les manifestations à Rambervillers. Ses espaces de repos et de jeux en font désormais une halte incontournable de la promenade le long de la Mortagne. Le choix des matériaux de revêtement et de la végétation participe à l'intégration du projet dans son environnement paysager et patrimonial remarquable.

Contexte

Rambervillers est une commune de 5500 habitants située dans la vallée de la Mortagne, à 29 km d'Épinal et à 30 km de Saint-Dié, les deux agglomérations majeures du piémont du massif vosgien. La ville était un important site industriel avec ses filatures mais qui toutes ont disparu. Depuis 2006, Rambervillers connaît une importante baisse de sa population. Aujourd'hui, la ville peine à retrouver un nouvel essor. Sa situation géographique à l'écart des grands axes de circulation est un frein non négligeable à son développement.

Dans ce contexte, la municipalité décide en 2005 de mettre en œuvre **une politique de redynamisation** afin de **changer l'image de la ville**.

Jadis ville fortifiée, Rambervillers possède **un important patrimoine historique protégé** autour de sa mairie et de son église. La baisse conséquente de la population a entraîné une paupérisation du centre composé d'habitations anciennes. Faute de rénovations, nombre d'entre elles ont déjà été démolies.

Un vaste programme de restructuration du centre ancien a été élaboré avec un premier projet de grande ampleur: la requalification de la place Émile Drouël.

Plan de situation



Données clés

Maître d'ouvrage : **commune de Rambervillers**

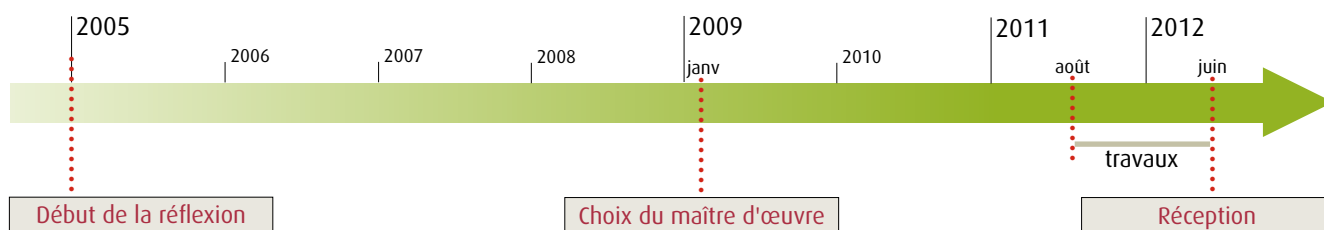
Maître d'œuvre : **Corine Mangin**, architecte à Nancy, bureau d'études techniques **SETIB**

Assistance à maître d'ouvrage : **CAUE des Vosges** (CAUE 88)

Surface aménagée : **5 191 m²**

Coût des travaux : **815 859 € TTC** (valeur 2012)

Calendrier



Objectifs

EXTRAIT FICHE CAUE 88

Au cœur historique et institutionnel de Rambervillers, la place Émile Drouël a fait l'objet d'une requalification fonctionnelle, urbaine et paysagère globale.

Le projet visait tout à la fois :

- à recomposer un espace dont les contours s'étaient brouillés au gré de démolitions successives ;
- à valoriser des architectures de différentes époques : la maison du peuple, l'ancien couvent partiellement reconverti en médiathèque, la tour Hatton, vestiges des anciens remparts ;
- à mettre en scène un patrimoine naturel et paysager identitaire de la ville : la Mortagne et la singulière place des Promenades qui la borde ;
- à organiser un stationnement omniprésent afin de dégager des espaces au profit d'autres usages et usagers en particulier pour les piétons.

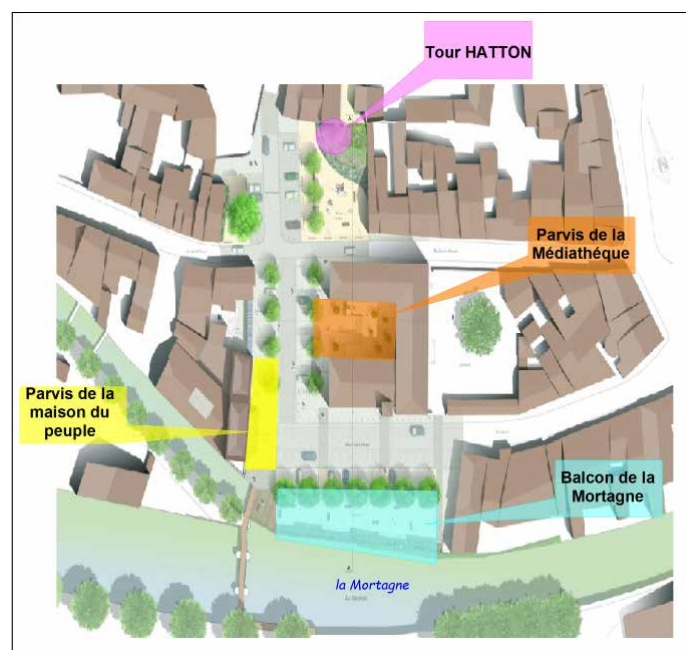
Rambervillers : ville fortifiée



Maquette diachronique, Musée de la Terre, Rambervillers

La mise en accessibilité de la place n'a pas été une demande identifiée lors de l'élaboration du programme. C'est la définition du projet en lui-même qui a imposé cette nécessité. Destinée à accueillir les animations économiques, culturelles

et ludiques, à devenir le parvis des deux bâtiments majeurs de Rambervillers (la maison du peuple et la médiathèque) et à offrir de vastes espaces de promenades et de jeux, **la nouvelle place devait nécessairement être accessible à tous.**



Démarche

La démarche a été engagée en 2005 avec un **diagnostic préalable** afin d'identifier les différents sites et de prioriser leurs requalifications. La municipalité a réuni un groupe de pilotage composé de ses services techniques, de la commission municipale de sécurité routière et de l'architecte conseil du CAUE 88.

Ce diagnostic a permis d'identifier les bénéfices d'une requalification de la place Émile Drouël: la mise en valeur du patrimoine, la création d'une place avec une ouverture sur la rivière de la Mortagne destinée à accueillir les animations festives de la ville, un lieu de flânerie et de repos, etc.

En 2008, le CAUE 88 a assisté la municipalité pour l'organisation d'un concours d'architecture. Le projet de M^{me} Corine Mangin, architecte à Nancy, a été retenu. Sa simplicité et sa sobriété ont été des atouts majeurs et ont contribué à sa sélection par le jury. Il alliait judicieusement **la mise en valeur du patrimoine, l'ouverture « nature » sur la Mortagne, la réorganisation des espaces au profit des piétons** avec un choix de matériaux correspondant à son environnement historique et « vosgien ».

Au cours des études de définition, le projet n'a fait l'objet que d'évolutions mineures par rapport au projet initial présenté au concours, preuve de sa pertinence au regard des objectifs fixés. **Une réunion publique** de présentation a été organisée au cours de laquelle la population a pu s'exprimer sur le projet. La seule crainte exprimée résidait dans la disparition éventuelle de places de stationnement. Or, la réorganisation proposée dans le projet assure une répartition plus homogène du stationnement sur la place, sans réduire le nombre de places. Par ailleurs, cette préoccupation, exprimée par les habitants, est à modérer du fait de l'absence d'activités économiques, qui limite les besoins liés au stationnement. La présentation d'**une maquette** a été un outil pédagogique efficace pour faciliter la compréhension de l'aménagement.

Les travaux ont débuté en août 2011 avec la reprise totale des réseaux et ils se sont achevés en juin 2012.

Schéma du projet d'aménagement



Zoom sur...

Un projet de requalification dont l'enjeu d'accessibilité a été pris en compte dans une démarche globale

La volonté municipale a été de réussir **un espace susceptible d'accueillir des manifestations** comme le marché hebdomadaire, des animations festives comme la fête de la musique ou celle du 14 Juillet ou simplement **un lieu de flânerie et de repos**, par conséquent un grand nombre de piétons. Cette réalisation devait avoir une qualité indispensable: **son accessibilité pour tous**. En cela, sans être une demande spécifique, l'accessibilité s'est imposée naturellement: d'une part, par la localisation du site, la place Émile Drouël, proche du centre-ville commercial, faisant le lien entre trois éléments majeurs de Rambervillers (la tour Hatton, la maison du peuple et la médiathèque) et d'autre part, par la proximité de la Mortagne et de sa promenade, lieu de détente et de flânerie.

En prenant en compte ces spécificités, les aménagements réalisés offrent **une accessibilité forte** aux personnes à mobilité réduite, avec une attention particulière accordée aux personnes en fauteuil roulant, mais également aux personnes aveugles et malvoyantes, aux personnes âgées, aux parents avec enfants...



Une mise en valeur patrimoniale de la place Émile Drouël

La place est composée de trois espaces en rapport avec les éléments patrimoniaux. Sa mise en accessibilité est facilitée par un relief plat et une réorganisation totale du stationnement qui ont grandement contribué à la réalisation de cheminements confortables sans obstacle et d'espaces spécifiques pour les piétons. Les personnes aveugles et malvoyantes bénéficient également d'une accessibilité améliorée par un contraste

fort entre les espaces piétons et la chaussée, le marquage de la chaussée par un ressaut détectable, la pose de bandes d'éveil de vigilance et l'élimination des obstacles sur les cheminements piétons, en particulier aux pieds des bâtiments.

• *APRÈS – Un espace ouvert sur la Mortagne et sur la ville*

Un vaste parking refermé sur lui-même – AVANT



L'espace de la tour Hatton : stationnement et jardin urbain

L'espace au pied de la tour Hatton offre du stationnement et la création d'un jardin urbain qui est équipé de bancs et de jeux pour enfants. Ce jardin est composé de végétaux faisant référence au passé médiéval de Rambervillers. Les barrières et potelets sont contrastés et détectables.



Jardin urbain au pied de la tour Hatton

La topographie plane a permis de réaliser des cheminements à faible pente, mais suffisante pour donner une impression de panorama plongeant depuis le jardin de la tour sur la promenade de la Mortagne.



L'espace du parvis de la médiathèque et de la maison du peuple : zones de stationnement

Ancienne cour de récréation du collège, le parvis accueille principalement deux zones de stationnement bien organisées et qui dégagent de larges itinéraires piétons. Les accès à la maison du peuple et à la médiathèque pour les personnes en fauteuil sont réalisés par des rampes existantes qui n'ont pas fait l'objet de modification dans le projet.

Des places de stationnement réservées pour les personnes handicapées sont aménagées dans chaque zone de stationnement. Elles ont été systématiquement placées à proximité du point d'intérêt, qu'il s'agisse de l'entrée principale des bâtiments ou de l'accès à l'espace piéton.



Des places de stationnement adaptées pour les PMR, proches des cheminements

L'espace du « balcon sur la Mortagne » : espace de détente

Avec un ponton en encorbellement qui « prolonge la place sur la rivière », cet espace arboré a été aménagé en stabilisé et a été équipé de bancs pour le repos. Une zone de stationnement permet d'isoler l'espace de détente de la circulation automobile. Le ponton a été surbaissé afin de dégager une vue directe sur la rivière. Il est accessible aux extrémités par des rampes.

Les marches assurant l'accès direct au ponton sont contrastées et équipées de bandes d'éveil de vigilance et de mains courantes. Les parties entre chaque volée d'escaliers sont aménagées en banc et protégées par des barrières pour éviter les chutes.



• **APRÈS** – Un espace pour tous les usages

Une place entièrement réservée à la voiture – AVANT



La passerelle qui assure la liaison entre les deux rives de la Mortagne est accessible; elle comporte notamment des paliers de repos.



*La passerelle accessible,
entre les deux rives de la rivière*

Des matériaux délimitant les espaces, en accord avec la qualité patrimoniale du lieu

Des **matériaux différents** ont été spécifiquement choisis pour marquer les différents usages de lieux :

- les **espaces destinés aux repos et à la flânerie** des piétons sont réalisés en calcaire stabilisé ou en platelage bois ;
- pour les **cheminements piétons** le long des bâtiments, un enrobé noir a été utilisé ;
- la **chaussée délimitée** par des bordures basses et les **traversées** sont réalisées avec des pavés rappelant la couleur du grès des Vosges, mais avec des calepinages différents ;
- les **zones de stationnement** sont traitées en enrobé noir.

La continuité des cheminements et des espaces (seulement délimités par de faibles ressauts) participe à une grande perméabilité du lieu et favorise les déplacements piétons. Le stationnement est contraint par la pose de potelets détectables.

Le fonctionnement de la place s'apparente à celui d'une vaste **zone de rencontre**. Certaines traversées sont suggérées par la pose de bandes d'éveil de vigilance et d'un calepinage des pavés différent de celui de la chaussée. Des cheminements larges et confortables ont été aménagés le long du bâti.



En conclusion

Les aménagements réalisés sur la place Émile Drouël sont d'une **grande qualité, tant du point de vue de leur adéquation avec leur environnement que de celui de leur fonctionnement**. Cette place, située à l'écart des grands flux de circulation, a été rendue accessible à tous et est devenue le lieu privilégié de toutes les manifestations à Rambervillers. Ses espaces de repos et de jeux en font désormais une halte incontournable de la promenade le long de la Mortagne.

La réorganisation du stationnement a permis de dégager des espaces piétons conséquents. L'élimination des obstacles, une répartition homogène des places réservées, des cheminements confortables et sécurisés participent globalement à la réussite de cette réalisation. Cette place connaît un vif succès, en particulier auprès des personnes âgées qui y trouvent calme et sécurité.

Centres of towns and villages accessible for all

A collection of inspiring practices

The purpose of this publication is to highlight the development of centres of small towns or villages, of interest from the standpoint of both accessibility and other sustainable development issues such as urban and landscape quality, incentives for active modes of transport, and revitalization of town centres. It is aimed at technicians from local authorities and anyone interested in planning.

The 23 development operations presented in this collection, which concern very varied regions and contexts, illustrate the various choices made, and the different methods, techniques and solutions implemented.

Centros de ciudades y pueblos accesibles a todos

Recopilación de buenas prácticas

El objetivo de esta obra es valorizar las operaciones de ordenación de los centros de ciudades pequeñas o de pueblos, interesantes tanto en el plano de la accesibilidad como en vista de otros retos de la ordenación sostenible (calidad urbana y paisajística, incitación a modos de desplazamientos activos, revitalización de los centros de la ciudad, etc.). Se dirige a los técnicos de las colectividades locales y a toda persona interesada en la ordenación.

Las 23 operaciones de ordenación presentadas en esta recopilación que conciernen territorios y contextos muy variados permiten ilustrar diferentes elecciones realizadas, diferentes métodos, técnicas y soluciones aplicadas.

© 2018 - Cerema

Le Cerema, l'expertise publique pour le développement durable des territoires.

Le Cerema est un établissement public qui apporte un appui scientifique et technique renforcé dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'aménagement et du développement durables. Centre d'études et d'expertise, il a pour vocation de diffuser des connaissances et savoirs scientifiques et techniques ainsi que des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Alliant à la fois expertise et transversalité, il met à disposition des méthodologies, outils et retours d'expérience auprès de tous les acteurs des territoires : collectivités territoriales, organismes de l'État et partenaires scientifiques, associations et particuliers, bureaux d'études et entreprises.

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Cerema est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et L.335-3 du CPI.

Cet ouvrage a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement (norme PEFC) et fabriqué proprement (norme ECF). L'imprimerie Jouve est une installation classée pour la protection de l'environnement et respecte les directives européennes en vigueur relatives à l'utilisation d'encre végétales, le recyclage des rognures de papier, le traitement des déchets dangereux par des filières agréées et la réduction des émissions de COV.

Mise en page : Cerema Centre-est / Direction (Nathalie Béraud)

Traduction : Birdwell

Coordination : Cerema Territoires et ville / service Édition (Bruno Daval)

Source photo de la couverture : F. Micoud / Cerema

Impression : Jouve – 1 rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne – tél. 01 44 76 54 40

Achévé d'imprimer : juin 2018

Dépôt légal : juin 2018

ISBN : 978-2-37180-219-3 (PDF)

ISBN : 978-2-37180-269-8 (Imprimé)

ISSN : 2552-884X

Éditions du Cerema

Cité des mobilités

25 avenue François Mitterrand

CS 92 803

69674 Bron Cedex

Bureau de vente

Cerema Territoires et ville

2 rue Antoine Charial

CS 33927

69426 Lyon Cedex 03 – France

Tél. 04 72 74 59 59 - Fax. 04 72 74 57 80

<http://www.cerema.fr>

La collection « Expériences et pratiques » du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en œuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

Cœurs de villes et villages accessibles à tous

Recueil de belles pratiques

L'objectif de cet ouvrage est de valoriser des opérations d'aménagement de centres-bourgs de villes de petite taille ou de villages, intéressantes tant sur le plan de l'accessibilité qu'au regard des autres enjeux de l'aménagement durable (qualité urbaine et paysagère, incitation aux modes de déplacements actifs, revitalisation des centres-bourgs, etc.).

Les 23 opérations d'aménagement présentées dans ce recueil, qui concernent des territoires et des contextes très variés, permettent d'illustrer, chacune, différents choix opérés, différentes méthodes, techniques et solutions mises en œuvre.

Sur le même thème

Espaces publics des centres-bourgs

Repères pour de belles réalisations – 2016

Bandes de guidage au sol

Guide de recommandations – 2014

En téléchargement gratuit

Piétons, usager des lieux publics, un jalonnement pour tous

Le concevoir, le mettre en œuvre et l'entretenir – 2014

Vers une ville accessible à tous : quelles clés pour y parvenir? - 2012

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - De belles pratiques

Série de fiches – *En téléchargement gratuit*

Les cheminements des personnes aveugles et malvoyantes

Série de fiches – *En téléchargement gratuit*

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment

ISSN : 2552-884X

ISBN : 978-2-37180-219-3

